

consommation



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

7% de plus en un an pour le panier de provisions

Dans la région de Québec, entre le 13 décembre 1979 et le 20 novembre 1980, le panier de provisions, selon un relevé fait par LE SOLEIL dans cinq supermarchés, a subi une augmentation de 7 pour 100 en moyenne. Par ailleurs, la différence des prix dans ces supermarchés s'établit avant tout au niveau des "spéciaux".

page C-1

Garderie peu coûteuse

Sans recevoir de subventions, une garderie accepte les enfants une fois par semaine, au coût annuel de \$12 par bambin.

page C-2

Défi relevé à Mont-Joli

Une boulangerie de Mont-Joli ne craint pas de s'attaquer aux grandes marques en lançant sur le marché des petits pains congelés.

page C-4

Rapport choc du vérificateur général Les Communes sont un fouillis administratif

par Richard DAIGNAULT du bureau du Soleil

OTTAWA — La Chambre des communes dépense \$100 millions par année dans des conditions qui laissent la porte ouverte aux détournements de fonds, au gaspillage, à l'arbitraire, sans qu'il soit possible de faire une vérification normale d'une large proportion des déboursés.

C'est ce que révèle, en somme, un rapport du vérificateur général du Canada, J.J. Macdonnell, qui sera déposé aux Communes dans quelques jours, au plus tard le 11 décembre, par la présidente Jeanne Sauvé.

La première femme à accéder à la présidence des Communes a déjà commencé ce qui promet d'être le plus grand ménage de l'histoire du Parlement canadien, par la nomination d'un tout premier administrateur, Arthur Silverman.

S'il faut en juger par certains extraits du rapport, dont le journal LE SOLEIL a reçu des échos, la situation révélée par le vérificateur général secouera l'institution sé-

culaire jusque dans ses fonds et tréfonds.

Ce rapport est le résultat d'une enquête menée par Macdonnell depuis le printemps 1979, tout juste avant la défaite du gouvernement libéral, à la demande du comité de gestion et des services aux députés et de James Jerome, le prédécesseur de Mme Sauvé à la présidence des Communes.

Au cours d'une entrevue avec LE SOLEIL, Jeanne Sauvé a déclaré

qu'elle a bougé à la suite d'un rapport préliminaire que lui a fait Macdonnell après les élections de février 1980.

A la vérité, Ottawa est au courant du rapport final depuis déjà quelques semaines. Il en coule des bribes un peu partout et les médias anglophones en parlent en termes plus ou moins corrects.

Les traditionalistes parmi la députation trouvent que Mme Sauvé a pris des décisions draconiennes.

Mais Mme Sauvé juge que la situation exigeait une rapide intervention.

"Silverman, je l'ai connu lorsque (Suite à la page A2, 1re col.)

□ Dans sa chronique, Richard Daignault fait état de menaces de mort dont a été l'objet le premier ministre Trudeau.

page B-1

La police capture un voyeur à la haute ville

par Michel TRUCHON

La police de Québec a arrêté ce matin un individu qui tentait de s'introduire par effraction dans une maison de la rue de Bernières et qui cor-

respond sur plusieurs points à la description du voyeur à qui l'on impute neuf incendies criminels et que l'on soupçonne du meurtre de France Lachapelle.

"Il n'y a pas de doutes que c'est

un voyeur que nous avons arrêté, mais rien ne permet d'affirmer, pour l'instant, que c'est LE voyeur", a dit le sergent André Tremblay, du service des relations publiques de la sûreté municipale.

C'est à 5h10 ce matin que les patrouilleurs ont mis la main au collet du suspect, alors qu'il venait de briser une fenêtre à l'arrière du 60 de Bernières. Ce sont des voisins qui avaient alerté la police, après avoir aperçu le suspect qui venait de bri-

(Suite à la page A2, 5e col.)

mercredi

QUÉBEC ET SA BANLIEUE

Parc-O-Bus, un nouveau service qui piétine

page A-5



Gary se suicide

L'écrivain français Romain Gary s'est donné la mort hier en se tirant une balle dans la tête, à son domicile parisien.

page A-3

Importante création à l'OSQ

L'Orchestre symphonique de Québec créait, hier, le "Mouvement symphonique no 4" du compositeur québécois Roger Matton. Une grande et belle oeuvre qui, dès sa première audition, s'avère comme les plus marquantes de la musique canadienne.

page E-6

"Farce" d'un chirurgien

WINNIPEG (d'après CP) — Un chirurgien de Winnipeg a déclaré qu'il avait voulu jouer un tour à une Indienne en recousant sa plaie avec une trentaine de perles de verre après une opération au poulmon.

Le chirurgien, le Dr John Teskey, qui a pratiqué l'opération consistant en l'ablation d'une bourse sur un poulmon a expliqué qu'il avait voulu "jouer un bon tour" à sa patiente, croyant que cela l'amuserait.

Une représentante des droits des autochtones, Mme Vera Martin, a, pour sa part, indiqué qu'il était bien clair que si la patiente n'avait pas été une Indienne, le chirurgien n'aurait jamais songé à faire les points de suture avec des perles de verre.

Le nom de la patiente n'a pas été dévoilé. Elle habiterait une réserve du nord du Manitoba et aurait environ 60 ans.

A la défense des créateurs

Le gouvernement québécois dévoile dans un livre blanc sa réforme pour la protection des droits des créateurs notamment en ce qui a trait à la rémunération, à la reproduction et à l'exposition des oeuvres d'art.

pages A-7, E-9

Autre échec des Nordiques

Les Nordiques ont continué leur série d'insuccès à l'étranger, hier soir, à Saint Louis, où ils ont été vaincus 5-2 après avoir pris une avance de 2-0.

page D-1

Emplois créés dans le port

Le groupe Cast investira \$1,5 million dans le port de Québec, ce qui créera une quarantaine de nouveaux emplois.

page E-1

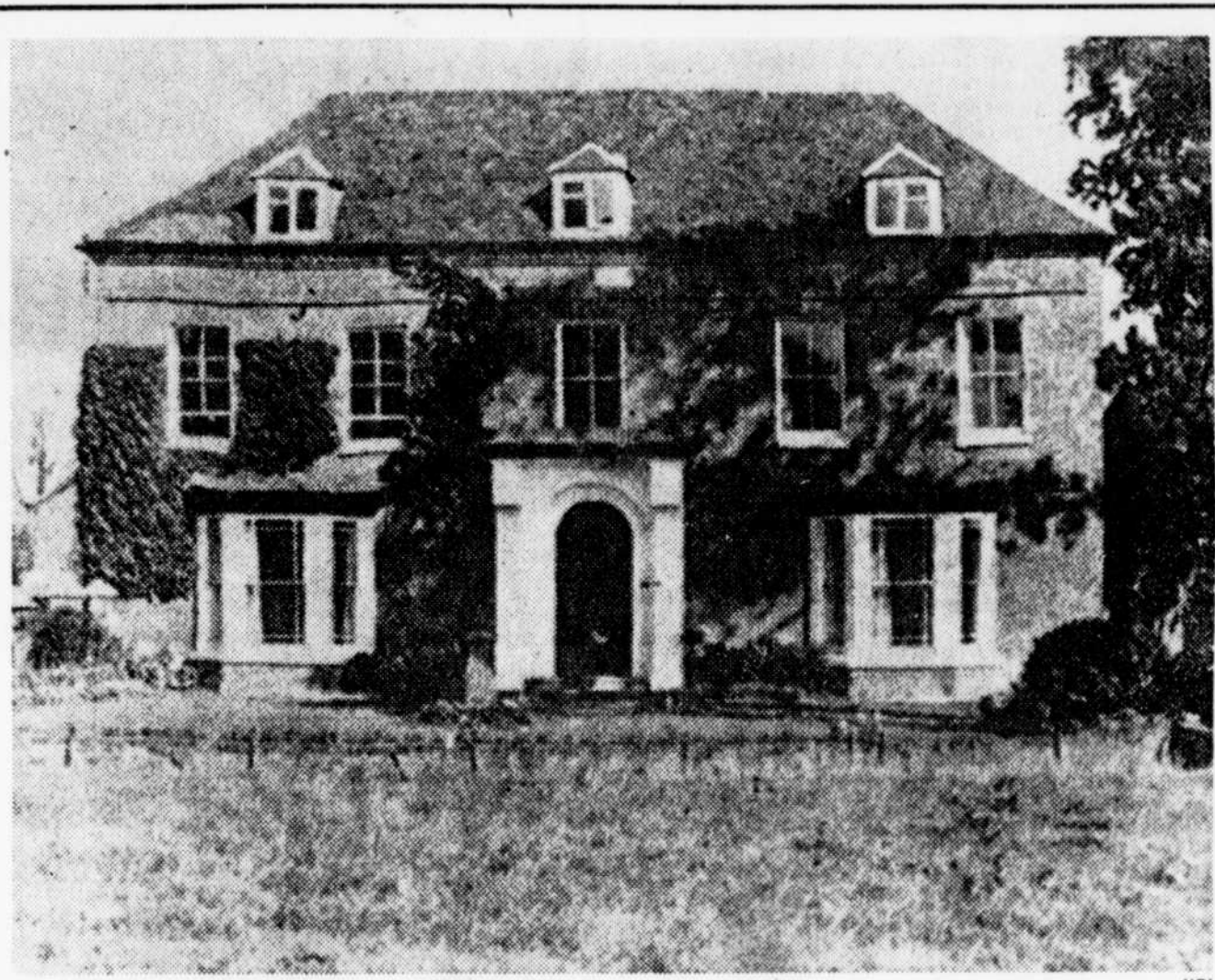
sommaire

Annonces classées	H-9 à H-20
Arts et spectacles	E-6 à E-8
Bandes dessinées	E-12
Bridge	H-19
Carrières et professions	E-5
Consommation	C-1 à C-6
Décès	H-21
Economie-finances	E-1 à E-4
Feuilleton	H-16
Hier et aujourd'hui	E-14 et E-15
Horoscope	H-15
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	G-1 à G-7, H-1 à H-21
Mot mystère	H-9
Mots croisés	H-20
Où aller à Québec	E-6
Page documentaire	A-7
Patron	H-19
Pierre Champagne	A-18
Sport	D-1 à D-8
Télévision	E-8

météo

Neige dans la région de Québec, pluie plus à l'est. Demain: ciel variable.

détails, page H-17



Le manoir qui a été détruit par le bulldozer.

Visa l'étable, tua le manoir

SOLIHULL, Grande-Bretagne (d'après AP et UPI) — Au lieu de détruire une ancienne étable, le "bulldozer" a foncé sur un élégant manoir du 18e siècle, de l'autre côté de la rue, et dont la valeur est estimée à \$150,000.

Cet édifice classé a été détruit en une heure, dimanche. Le chauffeur de l'engin et le chef de l'entreprise de démolition ont re-

fusé de faire des commentaires. Le chauffeur s'est seulement écrié: "My God..." quand on lui a signalé son erreur.

Le propriétaire du manoir, M. Thomas Richardson, directeur des services techniques de la municipalité, a expliqué que le chauffeur de l'engin avait mal lu sa carte... "C'est tout simplement l'une de ces choses stupides qui ne de-

vraient pas se produire", a-t-il ajouté.

Richardson a précisé que le manoir, au centre d'une ferme de 126 acres, devait être mis aux enchères au printemps, avec mise initiale de \$150,000.

Celia Bickford a dit que sa famille avait vécu pendant 50 ans à "Monkspath Hall" et l'avait quitté il y a six semaines seulement... On croit qu'il y aura des poursuites...

La réunion de Dakar est remise

DAKAR (AFP) — La réunion des ministres des Affaires étrangères francophones, prévue les 8 et 9 décembre à Dakar, pour l'étude d'un projet de "communauté organique" (sorte de "commonwealth à la française"), a été reportée à une date ul-

tériure, apprend-on mardi dans la capitale sénégalaise.

Selon les milieux diplomatiques, la réunion a été reportée pour permettre aux parties intéressées de trouver un accord sur le problème de la représentation du Québec.

Trudeau se dit déçu

OTTAWA (AFP) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, s'est déclaré hier "déçu d'apprendre que la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays francophones n'aurait pas lieu à Dakar comme prévu les 8 et 9 décembre".

M. Trudeau souligne qu'il "a toujours appuyé l'idée de francophonie lancée par le président sénégalais Léopold Sedar Senghor". "Le Canada était déterminé à se rendre à Dakar malgré l'absence éventuelle

de la France dont on aurait préféré à Ottawa qu'elle fut présente", a-t-il ajouté.

"Une rencontre avec les ministres des Affaires étrangères des autres pays francophones du monde était cependant considérée comme très utile par le gouvernement canadien." M. Trudeau a exprimé ce point de vue à M. Ibrahim Beye, ambassadeur du Sénégal au Canada, venu lui annoncer hier soir le report de la conférence.

Morin blâme Ottawa

par J.-Jacques SAMSON

Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, a laconiquement déploré en soirée hier "l'annulation" de la conférence préparatoire à la création d'un commonwealth francophone, à Dakar, au Sénégal, les 8 et 9 décembre.

"Je trouve regrettable que l'intransigence du gouvernement fédéral empêche la tenue d'une réunion des Etats ou gouvernements francophones à laquelle le Québec

était vivement intéressé", a simplement commenté le ministre.

Dans les milieux gouvernementaux québécois, on considère en effet que la décision du Sénégal constitue une annulation plutôt qu'un report de l'événement.

M. Morin s'est refusé à toute analyse des conséquences à plus long terme de l'annulation de la rencontre exploratoire de Dakar. Le sommet des chefs d'Etat des pays par-

(Suite à la page A2, 1re col.)



On connaît not'monde!

METRO

Les Communes...

(Suite de la première page)

J'étais ministre des Communications. Il a mon entière confiance. C'est un homme d'une très grande compétence. Certains aimeraient le voir partir. Il ne partira pas.

"J'ai fait savoir que s'il devait partir, je partirais avec lui", affirme-t-elle avec force au SOLEIL.

Silverman est appuyé par deux autres nouveaux fonctionnaires aux Communes: E.A. Rydell, contrôleur, et Robert Blain, chef du personnel. Rydell était déjà fonctionnaire mais Blain arrive de l'extérieur.

Malgré ces premières mesures, une centaine de députés ont reçu des réfrigérateurs pour leurs bureaux. En quel honneur? "Je n'en ai aucune

Morin...

(Suite de la première page)

ticipants prévu pour l'été 1981 est maintenant lourdement hypothéqué.

"Je n'ai pas la moindre idée des termes mêmes de la décision et il est très tôt pour faire des commentaires élaborés", s'est défendu le ministre.

La décision du pays hôte de la réunion, le Sénégal, fait suite à l'impasse dans le différent franco-canadien sur la représentation du Québec à cette rencontre.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a offert, le 20 octobre, au Québec d'être représenté par un simple fonctionnaire au sein de la délégation canadienne qu'il dirigerait.

Le Québec s'est rebiffé et a exigé de pouvoir déléguer le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin. Le Québec alléguait qu'il jouissait déjà de la reconnaissance du statut de gouvernement participant au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones (ACCP) tout comme le Nouveau-Brunswick, d'ailleurs. L'autre argument majeur du Québec était qu'il était pour le moins inconvenant qu'un ministre anglophone représente le Québec à un sommet de la francophonie et qu'on y discuterait de sujets appartenant au champ de compétence provinciale en vertu de la constitution actuelle.

Ottawa a rétorqué que les relations internationales étaient du champ fédéral, qu'on discuterait de questions à caractère économique et que dans le régime fédéral actuel, la représentation d'une des fractions de l'union était assurée par la délégation du pays.

Le gouvernement français a réaffirmé les liens étroits qu'il entretient avec celui du Québec en indiquant la semaine dernière qu'il ne participerait pas à la rencontre de Dakar si le Québec n'obtenait pas satisfaction dans ses démêlés avec Ottawa. Cette prise de position de la France faisait suite à un constant lobbying du gouvernement Lévesque à Paris et même la visite du premier ministre Trudeau, il y a dix jours et les sévères avertissements servis au gouvernement français de ne pas s'ingérer dans la politique intérieure canadienne n'ont pu modifier l'appui indéfectible de la France au Québec depuis 1976.

Chacun est resté sur ses positions dans ce triangle et la conférence de Dakar a dû être reportée à une date indéterminée.

Les Québécois ne sont pas de grands buveurs

par Marc SAINT-PIERRE

La sobriété des Québécois en ce qui touche la consommation des boissons alcooliques pourrait être citée en exemple au Canada.

C'est ce qui se dégage de statistiques inscrites dans le rapport de la Société des alcools du Québec pour l'exercice financier 1979-1980 établissant que les Québécois sont bons avant-derniers pour la consommation d'alcool au Canada.

Les Québécois, compte tenu des quantités relatives d'alcool contenues dans la bière, le vin et les spiritueux, ont ingurgité 8.41 litres d'alcool pur en 1979 pour se situer au dixième rang des buveurs canadiens.

Ils ne sont surpassés en sobriété que par la population du Nouveau-Brunswick qui s'est contentée de 8.04 litres d'alcool pur en 1979.

Le taux d'alcool pur est déterminé par une formule statistique conventionnelle qui fixe le taux d'alcool des spiritueux à 40 pour 100, celui des vins à 15 pour 100 et celui de la bière à 5 pour 100.

De fait, les Québécois sont bons seconds au Canada pour la consommation de la bière avec 94.6 litres par personne. Ils occupent également la seconde place pour ce qui est du vin avec une consommation par personne de 8.6 litres. Au chapitre des spiritueux, en revanche, ils sont bons derniers avec une consommation annuelle de 5.9 litres, soit à peine plus de la moitié de la province suivante, le Nouveau-Brunswick, où il se boit annuellement 9.38 litres de spiritueux.

idée", répond Jeanne Sauvé au SOLEIL.

Ces décisions majeures de Jeanne Sauvé soulèvent de sourds murmures présumément de la part de certains chefs et sous-chefs qui, depuis des années, mènent tout dans les nombreux services qui entourent le fonctionnement de la Chambre des communes sans avoir à obéir aux normes qui s'appliquent à tous les ministères du gouvernement fédéral depuis déjà belle lurette.

Même si le rapport et son contenu constituent une véritable bombe, il est plus que probable que le tapage ne dure guère.

Comment se fait-il qu'une telle situation puisse s'être produite alors qu'ailleurs tous les contrôles et les vérifications les plus sévères sont tout à fait courants.

Pourquoi la Chambre des communes et ses 3,200 employés et ses services multiples a-t-elle si longtemps échappé à l'œil fureteur d'un Macdonnell?

Comment se fait-il que les députés, qui sont généralement impitoyables devant la moindre erreur, le moindre soupçon d'une erreur, ont laissé leur propre situation glisser dans un quasi-désordre administratif pareil à nul ailleurs dans l'administration fédérale?

Des exemples

Quelques exemples. Il en coûte \$1.62 le pied carré pour nettoyer tous les édifices parlementaires qui tombent sous l'autorité de la Chambre. A Québec et en Ontario, le même travail coûte 60 quelques sous et même à Washington, la corrompue, il en coûte un peu plus que 80 sous!

Les restaurants, dont le chic restaurant parlementaire au sixième étage de l'édifice du centre, ont fait des revenus pour un an de \$1.9 millions. Mais Macdonnell constate qu'ils ont fait \$3.5 millions en pertes qu'il a fallu payer à même les fonds consolidés. Et ça se passe ainsi depuis des années. Pour arriver, faudrait augmenter les prix de 340 pour 100 écrit Macdonnell!

Dans un des édifices parlementaires il y a un magasin de la Régie des alcools de l'Ontario. Le magasin occasionne un déficit d'opération aux Communes alors qu'il vend la boisson au prix régulier! Pourquoi? Mystère et boule de gomme.

Mais depuis que des bribes du rapport sortent à gauche et à droite, d'autres informations circulent en abondance. Celles-ci viennent évidemment de fonctionnaires qui subissent des situations difficiles depuis des années dans le silence.

Syndicalisation interdite

On se rappelle le printemps dernier, il avait été question des pressions qui étaient exercées sur les femmes dans certains cas. Elles devaient se plier aux exigences sexuelles de certains ou démissionner.

Une des causes d'une telle situation est que la syndicalisation est défendue aux employés des Communes. Tous ces employés sont considérés "confidentiels" et vivent sous l'arbitraire de leurs chefs immédiats.

Les députés n'ont, en somme, de compte à rendre à personne en ce qui regarde les employés qu'ils engagent pour leurs bureaux à même les al-

locations qu'ils reçoivent à ces fins.

La commission chargée d'étudier les traitements des députés et sénateurs remettait justement son rapport hier et on y signale que les députés peuvent même engager leurs femmes et leurs enfants, s'ils le veulent, à même les argentiers que leur accorde le budget des Communes.

Ce même rapport dit aussi qu'il faut mettre fin à la situation dans les restaurants.

Comment expliquer tout cela?

Administration séparée

La raison en est que les Communes appartiennent aux parlementaires, à tous les parlementaires de tous les partis et que l'administration de ses fonds est complètement séparée du gouvernement fédéral lui-même.

Le gouvernement administre tous les ministères.

Mais les Communes s'administrent elles-mêmes et le gouvernement n'a pas le droit de mettre le nez là. Ainsi le veut, dit-on, le système parlementaire britannique sur lequel est modelé le système canadien.

Au début de la Confédération, c'était une petite affaire. Mais depuis quelques années, le fonctionnement des Communes coûte très cher et cela à cause des services nombreux qu'elles fournissent à la population. Exemple: le journal des débats dans les deux langues, la télédiffusion des débats, les publications des députés pour leurs électeurs, les services des députés dans chacune des 282 circonscriptions électorales du Canada. Ce sont des services nombreux qui n'existaient même pas il y a quelques années.

Mais tout cela a grossi à la bonne franquette. Le même personnage décide qu'il va acheter, disons trois télévisions. Alors il achète où il veut, il paie lui-même et se fait rembourser.

Macdonnell souligne dans son rapport que ces pratiques n'ont absolument aucune justification et n'ont plus de sens.

Une chose qui surprendra probablement le public est que le vérificateur général n'accuse personne et ne porte aucune accusation.

Il s'en ouvre lui-même dans son rapport lorsqu'il écrit: "Notre vérification n'était pas destinée à la découverte de détournements de fonds ou à de semblables irrégularités qui peuvent s'être produits. Toutefois, l'absence de contrôles financiers adéquats et de procédures documentées dans presque toutes les aires de l'administration augmente grandement les risques de pratiques administratives inconsistantes, de l'usage non autorisé des équipements et inventaires, de prix gonflés par les fournisseurs, et autres pratiques irrégulières et frauduleuses".

En résumé, Macdonnell n'a pas été à la chasse aux voleurs mais, dit-il, toute l'administration des Communes est un champ fertile pour ceux qui veulent profiter de la situation. Est-ce clair?

Désormais quelqu'un devra décider ce qu'il faut acheter. Un autre fera les achats. Un autre effectuera le paiement. Un autre fera la vérification.

Macdonnell élabore un vaste plan dans son rapport pour s'attaquer à la situation.

Toutes les réformes devront s'effectuer avec l'accord éventuel des leaders parlementaires des divers partis et des comités qui conseillent la présidente des Communes.

"Il y en a qui disent déjà que la grande bureaucratie moderne n'a pas sa place dans la Chambre des communes", dit-il à la présidente.

"Mais ça prend ça, réplique Sauvé fermement, faut voir où ça va \$100 millions!"

La police...

(Suite de la première page)

ser des vitres derrière des maisons de cette rue située en bordure des plaines d'Abraham.

Il semble que l'appartement où ce voyeur tentait de s'introduire par effraction est occupé par une jeune fille vivant seule et qu'elle n'était pas à son domicile.

Les détectives Gilles Bélanger et Jacques Simoneau, à qui l'affaire du voyeur de la haute ville a été confiée, doivent interroger le suspect de façon serrée cet après-midi. Selon le sergent Tremblay, il n'a pas été question des incendies criminels ni du meurtre de France Lachapelle lors de l'interrogatoire préliminaire ce matin.

L'officier de relations publiques précise qu'il s'agit d'un cas qui demande des vérifications sérieuses et que la police ne peut prendre aucune chance.

L'affaire du voyeur-pyromane de

Le Colisée...

(Suite de la première page)

reporter l'inauguration pour le début de mars. Mais en raison de l'activité soutenue au cours des derniers mois, les délais ont été réduits et le jour du 18 janvier sera le grand jour. Même si à l'heure actuelle les sièges du balcon sont installés, le déambulatoire, les toilettes et installations de restaurants demandent encore plusieurs retouches. Il n'était pas question en raison des assurances de laisser libre accès au balcon tant et aussi longtemps que tous les travaux ne seraient pas complétés.

Pour ce qui est des Nordiques, le premier match local après le 18 janvier est celui qui les opposera aux Sabres de Buffalo le 21 janvier. Adieu donc les 15,000 sièges pour le match entre les Canadiens le 23 décembre.

... Québec, Le Soleil, mercredi 3 décembre 1980

la haute ville a commencé il y a plus de deux mois et sauf dans un cas, soit le premier incendie criminel au Drugstore Livernois, le scénario est le même pour chaque affaire.

Un individu, dont on possède maintenant un portrait robot, s'introduisait par effraction dans des appartements occupés par des jeunes filles seules ou des jeunes couples et, en leur absence, mettait le feu dans le lit ou dans un divan. A chaque fois, une vitre avait été brisée à l'arrière des maisons.

Il n'y a que le 16 octobre qu'il y avait quelqu'un dans l'appartement. C'était au 540 Latourville où la comédienne France Lachapelle a été trouvée assassinée. Elle avait été poignardée et étranglée et son meurtrier l'avait attachée sur le lit où il avait mis le feu avec de l'essence.

La police de Québec reçoit de 50 à 60 appels par jour de citoyens de la haute ville qui lui signalent avoir vu quelqu'un ressemblant au voyeur. Tous ces appels sont minutieusement vérifiés. Jusqu'à maintenant, plus de 275 personnes ont été contactées par les enquêteurs et une quarantaine ont été interrogées à la centrale du parc Victoria.

En fin de semaine, un jeune homme ressemblant à l'individu suspect a été arrêté puis relâché après un interrogatoire serré doublé d'une parade d'identification.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Sam: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

C'EST DÉJÀ NOËL CHEZ SIMONS

le
31
pour
homme



l'ensemble blouson-salopette,

pour le ski alpin, le blouson en poly/coton matelassé doublé nylon, ouatiné polyester, col montant doublé tricot, fermeture glissière sous patte pressurisée, et la salopette jambes droites avec «protège-neige», marine, kaki \$215.

simons

le
31
pour
homme



le pull « Médico » 19.99

importé d'Allemagne, le pull col roulé, en pur coton peigné, indissociable de vos journées sportives, choix de 9 coloris, p.m.g. tg.

simons

le
31
pour
homme



le cardigan en laine chinée,

le cardigan col châle en pure laine vierge, tricot côtelé terminé en fines côtes bordées d'une lisière contrastante, deux poches, ceinturé, chameau, p.m.g. \$75.

simons

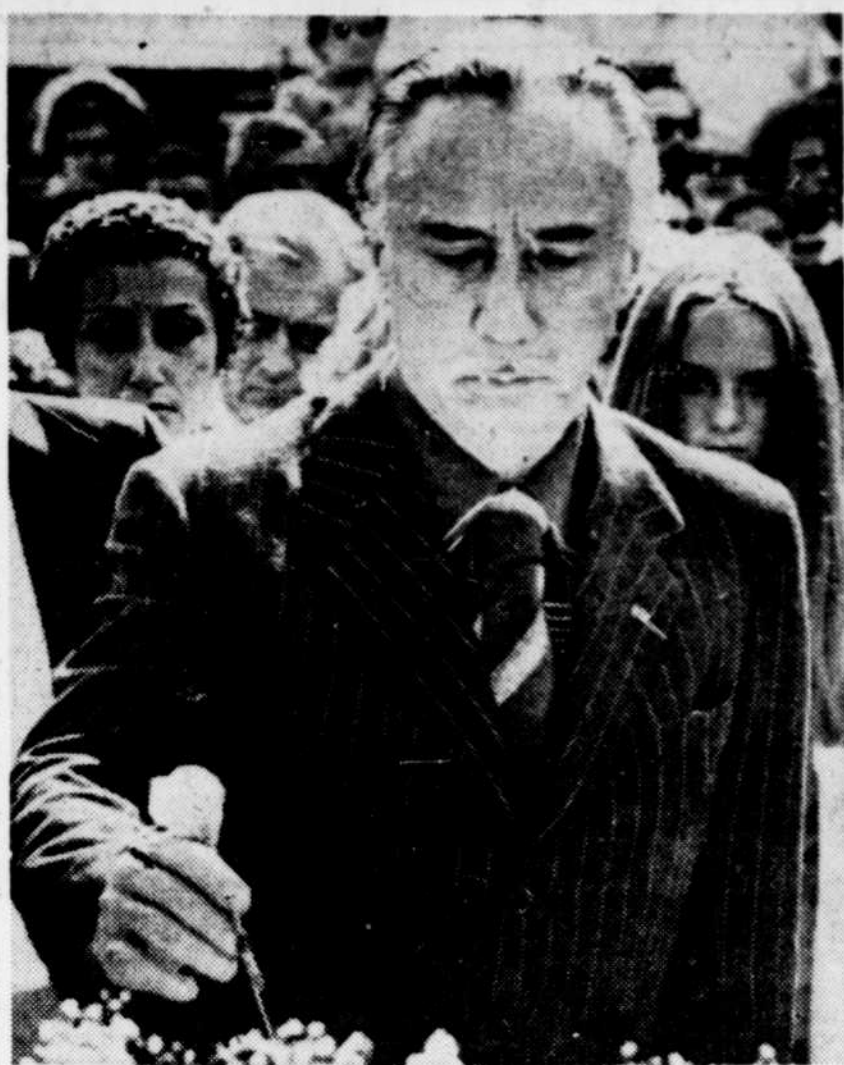
LA QUOTIDIENNE
Tirage
de mardi 8-8-7

le mot
du jour

En substance

Une chose ne peut pas se substituer à une autre parce que "se substituer" (se mettre à la place de quelqu'un) ne s'applique qu'aux personnes. Pour les choses, il est beaucoup plus simple d'employer le verbe remplacer.

Pierre BELLEAU



L'écrivain Romain Gary aux funérailles de son ex-femme Jean Seberg en septembre 1979.

Dans le secret et la solitude, Romain Gary se donne la mort

PARIS (d'après AFP) — La surprise et la stupeur ont marqué, hier soir, toutes les réactions des milieux littéraires parisiens à la suite du suicide de Romain Gary, survenu un peu plus d'un an après la mort de son ex-femme, l'actrice américaine Jean Seberg.

Romain Gary, âgé de 66 ans, était vraisemblablement seul à son domicile parisien de la rue du Bac, quand il a décidé de mettre fin à ses jours en se tirant une balle dans la tête.

Plusieurs de ses amis, qui souhaitent rester anonymes, ont confié avoir cru percevoir une grande lassitude physique ces derniers temps chez Romain Gary. Cet homme à la forte carrure ne paraissait plus en effet que l'ombre de lui-même.

On a aussi fait remarquer qu'il avait toujours fait preuve d'un caractère singulier et qu'on l'avait vu en proie à de soudaines inquiétudes ou sujet à des grandes colères.

Une lettre a été découverte, dans laquelle l'écrivain tente d'expliquer les motifs de son geste. Ce qui est certain — sans pouvoir dire pour autant que son chagrin ait été déterminant — c'est que l'auteur des "Racines du ciel" ne s'était jamais remis de la disparition de Jean Seberg, avec laquelle il avait été marié.

Divorcé de cette dernière, dont il a eu un fils, Alexandre Diego, âgé de 17 ans, Romain Gary a été profondément affecté par sa mort tragique le 8 septembre 1979 à Paris. Lui et Jean Seberg continuaient en effet à se voir régulièrement.

Après que les policiers eurent découvert le corps de Jean Seberg dans sa voiture, Romain Gary avait mis en cause la police américaine, estimant que son ex-femme avait été "détruite par le FBI" en raison de son engagement avec des militants noirs américains. Le 25 juin 1980, Romain Gary s'était constitué partie civile, au nom de leur fils, dans l'information ouverte contre X par le parquet de Paris pour non-assistance à personne en danger.

Chez l'éditeur de Romain Gary, on ne pouvait donner aucune explication plausible à son geste. Son dernier livre, "Les cerfs-volants", avait été bien reçu par la critique et l'écrivain avait, dit-on, d'autres projets.

Maurice Rheims, de l'Académie française, confiait que ses collègues et lui-même avaient songé à présenter sa candidature à l'Académie française, et avaient également parlé de lui en vue de

"prix Morand" qui doit être décerné pour la première fois dans le courant du mois de décembre.

Pas une goutte de sang français

Né à Vilno, en Lithuanie, le 8 mai 1914, avec des ancêtres d'une part tartares et d'autre part juifs, il aimait à déclarer: "Je n'ai pas une goutte de sang français, mais la France coule dans mes veines".

Après des études en France et à Varsovie, Gary était entré dans la carrière diplomatique avant de se tourner vers la littérature. Il fut notamment secrétaire d'ambassade à Sofia, à Berne, aux Nations-Unies et à Londres, consul général de France à Los Angeles, puis de 1967 à 1968, chargé de mission au cabinet de Georges Gorse, ministre de l'Information, à Paris.

Compagnon de la libération, Romain Gary était commandeur de la légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre 39-45.

Après un premier mariage avec la romancière britannique Lesley Blanch, il épouse le 16 octobre 1963, la jeune comédienne américaine Jean Seberg, rendue célèbre, aux côtés de Jean-Paul Belmondo, par le film "A bout de souffle" de Jean-Luc Godard. A ses côtés, il mène une vie tumultueuse, militant notamment avec elle aux Etats-Unis pour l'égalité raciale, expérience dont il tirera "Chien blanc", vibrant plaidoyer pour les Noirs américains.

Son oeuvre

Depuis 1945, date de la parution de son premier livre "L'éducation européenne", Romain Gary avait publié une vingtaine de romans, dont "Les couleurs du jour" (1952), "Les racines du ciel" — qui lui valut le prix Goncourt en 1956 —, "Frère Océan", "Les enchanteurs" (1972), "Les têtes de Stéphanie" (1974), "Au-delà de cette limite, votre ticket n'est plus valable" (1975) et "Clair de femme" (1978) qui fut porté à l'écran par Costa Gavras avec Yves Montand et Romy Schneider dans les rôles principaux.

Un autre de ses romans, en partie autobiographique, "La promesse de l'aube" avait été adapté pour le cinéma par Jules Dassin.

Le cinéma avait d'ailleurs occupé une place importante dans l'oeuvre de Romain Gary qui avait réalisé en 1971 "Kill" et surtout, cinq ans plus tôt, "Les oiseaux vont mourir au Pérou".

Qualité du poisson: Ottawa doit faire les premiers pas

par Florent PLANTE

Des deux gouvernements responsables des pêches, (Québec et Ottawa), c'est le fédéral, par l'entremise du ministère Pêches et Océans Canada, qui pousse le plus loin l'effort pour améliorer la qualité des produits canadiens de la pêche.

Même s'il tarde à agir, c'est quand même à Pêches et Océans Canada de faire les premiers pas puisqu'au milieu des années 50, par délégation de pouvoirs, le gouvernement du Québec a cédé la responsabilité de l'inspection au gouvernement canadien.

Régulièrement, des rumeurs circulent selon lesquelles le ministre Jean Garon prépare un coup de force et qu'il va ramener l'inspection du poisson sous juridiction québécoise, mais entre-temps, les inspecteurs fédéraux font respecter la loi fédérale sur la qualité et l'inspection ainsi que certaines lois québécoises, dont la "loi de la préparation des produits de la mer (SRQ 1964, ch. 211).

Lundi, le 5 mai 1980, le ministre de Pêches et Océans Canada, M. Roméo LeBlanc, a informé les 500 congressistes du Conseil canadien des pêches réunis à Montréal que 26 millions de livres de poissons ont dû être rejetées en 1979 à cause de la mauvaise manutention, à la fois par les pêcheurs et par les entrepreneurs en transformation de la côte est canadienne. "Cela doit changer", avait dit le ministre.

Quelques mois plus tard, Pêches et Océans Canada rendait public un vaste programme en sept points pour améliorer la qualité des produits de la mer.

Certification

D'ici à 1982, on procédera à la certification de tous les bateaux de pêche canadiens. Les premiers touchés seront les bateaux de plus de 100 pieds, puis ceux de plus de 45 pieds, et enfin tous les autres.

Selon le ministère fédéral, il est possible de minimiser les incidences des processus de détérioration si le matériel utilisé sur les bateaux assure une manutention soignée et rapide du poisson, une protection contre les conditions du temps et la contamination, ainsi qu'un entreposage approprié dans des compartiments, des caisses ou autres conteneurs réfrigérés et propres.

Qualité à bord

Le programme fédéral recommande que le poisson soit glacé ou réfrigéré à bord du bateau, et que le poisson en vrac soit entreposé sur des tablettes disposées à intervalles, afin d'éviter qu'il ne soit endommagé.

De plus, le ministère fédéral encourage fortement les pêcheurs à sai-

gnier le poisson à bord afin de réduire les risques de meurtrissures et de caillots de sang, ce qui améliore la couleur de la chair. Il en est de même pour l'éviscération du poisson qui ralentit l'altération chimique et la croissance des bactéries.

Tri à quai

Le tri se fera à partir de normes basées sur la fermeté, l'odeur, l'apparence extérieure, les meurtrissures et les caillots de sang.

Pour qu'un poisson soit classé de première qualité, il faudra qu'il ait été éviscéré, saigné et glacé à bord des bateaux. Le ministère fédéral espère que d'ici à un ou deux mois, en consultation avec les pêcheurs et les acheteurs, on aura élaboré des catégories de qualité permettant d'établir des prix.

Déjà, Pêches et Océans Canada a entrepris une réforme de son service d'inspection, lequel sera fortement impliqué dans le système de tri à quai.

Déchargement

Le règlement interdira l'usage de la fourche pour charger ou décharger le poisson. Tous les autres instruments feront l'objet d'une surveillance.

Dans les camions réfrigérés, on surveillera la hauteur de l'emplacement.

Autres

Le programme fédéral prévoit finalement trois autres points: la formation du personnel d'usines pour le contrôle de la qualité, l'établissement de normes de classification des produits finis, ainsi que des procédures recommandées pour la manutention et le traitement du poisson.

Québec

Du côté du gouvernement du Québec, même si les mesures globales tardent à venir, le colloque de trois jours tenu à Gaspé en mars dernier montre que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation veut prendre l'initiative.

Il y a quelques semaines, le ministre Jean Garon a annoncé un programme de subventions de bacs ou de conteneurs pour la manutention et l'entreposage des produits de la mer.

De plus, le ministère prépare un important programme de normalisation des usines de transformation du poisson, lequel touchera à l'amélioration de la qualité.

Il y a aussi la Commission de normalisation des produits de la mer, qui relève du Bureau de la nor-

malisation du ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, qui travaille avec acharnement à la mise au point d'un cahier de normes pour améliorer la qualité du poisson. Partie de loin, cette commis-

sion mixte (gouvernements-entreprise privée) poursuit ses travaux, mais la tâche est énorme et il lui faudra encore quelques années pour couvrir l'ensemble du secteur des pêches.



Mme Jocelyne Gros-Louis McHugh, porte-parole de l'Association des femmes autochtones du Québec, section Loretteville.

Les Indiennes sans statut réclament des permis de chasse

par Pierre TOURANGEAU

(PC) — Les femmes indiennes de Loretteville en banlieue de Québec ont transmis hier au Conseil exécutif, une pétition demandant au gouvernement d'accorder aux Indiennes sans statut (hors réserve) le droit d'obtenir des permis de chasse et de piégeage et d'être exemptées de payer la taxe de vente sur les biens livrés dans leur réserve.

Ces droits ne sont actuellement accordés qu'aux Indiens reconnus comme tels par le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur les Indiens.

Cette loi fédérale stipule que si une Indienne épouse un non-Indien, elle perd automatiquement son statut et les droits s'y rattachant, ce qui n'est pas le cas pour un indien qui épouse une non-Indienne.

Un porte-parole de l'Association des femmes autochtones du Québec, section Loretteville, Mme Jocelyne Gros-Louis-McHugh, a précisé qu'il s'agissait simplement de demander au gouvernement de respecter ses propres principes.

Il y a à quel moment, le gouvernement fédéral avait accepté de suspendre l'application des dispositions de la loi à ce sujet, mais seulement si la bande indienne dont l'Indienne était membre au moment de son mariage en faisait la demande aux autorités.

Le 11 octobre, dans une déclaration transmise à la presse, le premier ministre Lévesque avait dit comprendre les revendications des Indiennes.

Il souhaitait que les bandes profitent "de l'occasion qui leur était offerte et qu'elles sauraient prendre les décisions qui s'imposent afin de ne plus rendre possible la division des familles indiennes."

M. Lévesque devait ajouter que dans le but d'harmoniser ses relations avec les descendants des premiers habitants du pays, le gouvernement avait "dans un passé récent entrepris de développer des programmes et des politiques s'adressant aux Indiens du Québec."

"Dans cette optique, disait-il alors, lorsqu'il s'agit de ses propres actions, programmes et politiques destinés aux autochtones, le Québec ne croit pas devoir être lié par autre chose que ses principes à lui."

Du concret

Le premier ministre concluait en ces mots:

"Je tiens à assurer les femmes indiennes du Québec, qu'elles soient ou non inscrites en vertu de la loi sur les Indiens, et particulièrement celles qui ont perdu ou perdront leur statut par suite de leur mariage avec un non-Indien, que le gouvernement du Québec les reconnaît toujours comme Indiennes du fait de leur ascendance et de leur appartenance au milieu amérindien."

Et c'est justement sur cette déclaration de principes que se basent les Indiennes de Loretteville pour réclamer maintenant du premier ministre qu'il passe aux actes et concrétise ses "vœux pieux".

On demande notamment d'accorder aux Indiennes sans statut la permission d'obtenir, au même titre que les Indiens statutés, des permis de chasse et de piégeage.

On revendique aussi l'abolition de la taxe de vente sur les biens livrés sur la réserve, les meubles par exemple. On suggère même au gouvernement d'appliquer d'abord l'exemption de cette taxe sur les cigarettes achetées sur la réserve.

Bimoteur avec deux personnes à bord porté disparu entre Sept-Iles et Mingan

par Lucien LATULIPPE

Un bimoteur Piper Seneca est porté disparu entre Sept-Iles et Mingan sur la Basse-Côte-Nord. En dépit de recherches intensives, il n'avait pas encore été trouvé, hier soir.

Appartenant à Air Mingan, l'appareil a décollé vers 19h, avant-hier soir, de l'aéroport de Sept-Iles à destination de Mingan. Il y a deux personnes à bord et il est piloté par Cyd Leblanc, de Mingan.

Deux avions du centre de recherches des Forces armées du Summerside, Ile-du-Prince-Edouard, ont sillonné le ciel de ce secteur de la Côte-Nord, hier, ainsi que plusieurs autres appareils privés. La visibilité a été bonne toute la journée, mais aucun indice n'a été aperçu.

Par contre, la visibilité était limitée par la brume, avant-hier soir, et l'on prévoyait du mauvais temps, aujourd'hui. Les deux appareils des Forces armées sont à Sept-Iles et ils devaient reprendre les recherches, si c'était possible, ce matin.

Voilier disparu

Par ailleurs, des recherches se poursuivaient toujours, hier, pour

retrouver un voilier disparu, avec sept personnes à bord.

Parmi les passagers, se trouvent le propriétaire de l'embarcation et sa famille, M. et Mme Michel Pronovost, et leurs deux enfants, de Gaspé, au Québec.

Le "Dimanche" a quitté Port Hawkesbury, en Nouvelle-Ecosse, le 17 novembre, en route pour les Bermudes. Il a été vu pour la dernière fois près de l'île de Sable le 19 novembre.

Les recherches sont faites par des avions Argus canadien et C-130 américain et une vedette américaine P-3.

D'autre part, la garde côtière américaine a suspendu ses recherches, hier après-midi, dans le but de retrouver un visiteur canadien manquant à l'appel dans le golfe du Mexique, à quelque cinq milles de Clearwater Beach.

Une embarcation de 12 pieds, louée par un homme identifié comme étant Edward Harris de Toronto, a été retrouvée tournant en rond lundi après-midi, son moteur toujours en marche mais en apparence sans conducteur.

tables et accessoires de billard?

VOUS AVEZ BEAUX JEUX chez MENDES

Salle de montre ouverte le jeudi jusqu'à 20h, le samedi jusqu'à 16h.

215, rue Caron • Tél: 529-5395

LE SOLEIL vous informe au jour le jour.

ABONNEZ-VOUS 647-3333

JOUETS "Neufs et presque neufs" ACHAT ET REVENTE LA JOUJOUTHEQUE (QUÉBEC) ENR.

381 A, 14e Rue, Québec 522-2258 - 628-7104

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

- UNIPRIX
- STEINBERG

INSERES DANS CETTE EDITION

le fil plutôt que l'huile

Le prix de l'huile vous brûle? Évitez les prochaines flambées...

TRANSFORMEZ À L'ÉLECTRICITÉ VOTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'HUILE (air chaud ou eau chaude)

Coût raisonnable Installation rapide

Branchez-vous à une source d'approvisionnement sûre

Informez-vous: 661-9211

GUILLLOT

en fin de compte QUI DIT MIEUX ?

Tout en plaçant l'argent de nos membres uniquement au bénéfice de l'expansion régionale, nous n'avons encore subi aucune perte d'investissement depuis notre fondation, en 1968. C'est un gage de sécurité pour l'avenir.

De ce fait, nos membres ont toujours bénéficié de taux d'intérêt stables et élevés, 11½% cette année, le plus haut en comparaison des autres institutions québécoises semblables.

Si pour vous, la quiétude compte pour beaucoup, placez votre argent à

LA CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC

229, boul. Charest est. 529-3353

...c'est sûr.

Subvention de près de \$72,000

Réouverture officielle de la Ruche Vanier

par Louise PICARD
Une subvention de \$71,932.50 versée par le gouvernement du Québec permettra à la Ruche Vanier Inc. de reprendre ses activités interrompues depuis un an.

Cette fermeture avait été effectuée à la suite d'une décision du gouvernement fédéral de couper les vivres à cet organisme à but non lucratif dont l'objectif premier est de permettre la réintégration des assistés sociaux de ville de Vanier sur le marché du travail.

Cette réouverture officielle avait lieu, hier, en présence du nouveau ministre du Travail, Pierre Marois, du député de la circonscription de Vanier, Jean-François Bertrand, et du conseil d'administration de la corporation "La Ruche Vanier Inc." située à l'intersection des rues Chabot et Gauvin.

La subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide au travail (PAT) sera versée jusqu'au mois de mai 1981.

Toutefois, le député de Vanier s'est dit confiant au cours de la conférence de presse, que le projet se poursuivra au-delà de mai 1981, "puisque le ministère des Affaires sociales s'est engagé auprès du ministère du Travail à trouver les crédits nécessaires pour aider "La Ruche Vanier".

Quant au ministre Marois, celui-ci a souligné que les objectifs poursuivis par la Ruche Vanier correspondent adéquatement aux principes guidant le gouvernement, à savoir, permettre aux assistés sociaux de retourner sur le marché du travail par le biais de programmes de réintégration conçus et réalisés par des groupes de citoyens sensibles

aux besoins de leur communauté.

"L'une des tendances de la société moderne, dit-il, est de tomber dans le piège des nombreuses normes qui empêchent la réalisation de projets émanant du bon sens le plus élémentaire. Il y a également, poursuit-il, ces préjugés dangereux entretenus à l'endroit d'une foule d'hommes et de femmes assistés sociaux plus prêts qu'on ne le croit à vouloir améliorer leur condition de vie."

Faisant l'éloge de soeur Louise Vernet qui s'occupe depuis 7 ans du sort des bénéficiaires de l'aide sociale dans son milieu, le député Bertrand estime, pour sa part, que l'argent investi dans un tel projet n'est pas qu'un investissement aux plans économique et financier mais davantage aux plans humain et moral, en permettant à des individus de re-

trouver leur dignité d'homme et de femme.

La décision du gouvernement du Québec redonne vie à un personnel de 6 animateurs et à une dizaine de travailleurs qui, jusqu'à maintenant, bénéficiaient de l'aide sociale.

Clientèle

Une priorité est accordée aux bénéficiaires de l'aide sociale susceptibles de devenir, à long terme, des assistés sociaux chroniques, parce que non compétitifs sur le marché du travail.

Pour permettre à ces individus de réintégrer le marché du travail, La Ruche Vanier fait fonctionner des ateliers de chocolaterie et de sé-

riographie offrant des produits de haute qualité à des prix compétitifs. Un atelier du cuir compte parmi les projets futurs.

A cette fonction de réinsertion sur le marché du travail, La Ruche offre un service d'aide personnelle et d'orientation professionnelle.

Ainsi, avant que cet organisme n'interrompe ses activités en 1979, 72 pour 100 des bénéficiaires avaient réintégré le marché du travail de façon permanente.

Le travail en atelier — constitue le point majeur — du programme. Il permet au stagiaire de faire un apprentissage progressif du travail, d'acquiescer des habitudes de travail, respecter l'horaire, les règlements et

les structures organisationnelles, suivre les ordres d'un contremaître, etc.

La durée varie de 2 semaines à 2 mois. Pendant cette période, le stagiaire dispose de demi-journées pour rencontrer des employeurs et doit fournir une preuve des démarches pour recevoir ses allocations de stage.

Enfin, le président du Conseil d'administration de La Ruche Vanier, M. Gilles Tremblay compte sur l'aide de bénévoles afin de mettre sur pied certains projets communautaires, notamment des garderies et une "équipe de rue" en vue de contrer la délinquance chez les jeunes de 13 à 17 ans.

Augmentation de taxes évitée à Shannon en 81

par Marc LESTAGE

Le budget de la petite municipalité de Shannon située à la limite nord de la base militaire de Valcartier en banlieue de Québec augmentera d'environ \$56,000 pour atteindre \$272,500 au cours de la prochaine année sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taxes.

C'est du moins la prévision faite au nom du conseil par la mairesse de cette municipalité de 1,100 âmes, Mme Maureen Maher, cette semaine, conformément aux nouvelles prescriptions de la loi 105 sur la démocratie municipale.

Selon Mme Maher, c'est grâce à un surplus de près de \$60,000 anticipé à la fin de 1980 qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter les taxes pour couvrir l'augmentation inévitable des coûts et services de la municipalité, durant la prochaine année.

Il s'agit bien sûr de prévisions

puisque les fonctionnaires municipaux n'ont pas encore complété le travail d'évaluation du budget de 1981. De plus, il n'est pas possible encore de connaître précisément l'importance du surplus enregistré à la fin de cette année, à la suite de la réforme de la fiscalité municipale.

Pour le dernier exercice complet, en 1979, la municipalité de Shannon présentait des actifs comptabilisés de \$611,866 sous forme d'équipement, terrain et bâtiments amortis et sans dette à long terme. Les revenus de cet exercice de 12 mois complétés au 31 décembre 1979 se sont établis à \$208,038, laissant un surplus de \$46,990 à la fin de l'année.

Pour la période financière qui s'achèvera avec l'année 1980, on estime que les dépenses n'excéderont pas les prévisions de \$268,480 alors que les revenus prévus de \$266,288 seront dépassés puisque déjà la mu-

nicipalité a encaissé \$226,423 sous différentes formes.

L'inconnue demeure le montant de la subvention que le gouvernement du Québec versera à la municipalité sous forme de compensation prévue dans la réforme fiscale. Si les prévisions se réalisent, Shannon devrait boucler l'année avec un surplus de près de \$60,000.

La municipalité possède maintenant un nouveau rôle qui a été constitué par le bureau d'évaluation du conseil du comté de Portneuf. Le nouveau rôle affiche une valeur de \$20,333,046 au total comparativement à \$19,502,120 lors de la dernière édition. Environ \$9 millions sont imposables par la municipalité tandis que plus de \$11 millions représentent des valeurs non imposables par la municipalité, comme les installations militaires du camp Valcartier et des terrains appartenant à des gouvernements.

Pas d'augmentation de taxe à Saint-Augustin-de-Desmaures

par Vincent CLICHE

Le maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, M. Vincent Barrette, a annoncé à ses concitoyens, mardi soir, que le budget pour l'année W981 qui doit être adopté au cours d'une séance du conseil, le 30 décembre prochain, ne comportera aucune augmentation de taxes.

M. Barrette était d'autant plus fier d'annoncer cette bonne nouvelle, au cours de l'assemblée où il a brossé un tableau de la situation financière actuelle de sa municipalité que les contribuables de Saint-Augustin n'auront pas à subir de hausses de taxes pour une troisième année consécutive.

Pour 1980, le maire prévoit éga-

lement des surplus budgétaires, comme pour les années 1978 et 1979.

M. Barrette a expliqué que les changements à la loi sur la fiscalité municipale ont eu des incidences bénéfiques sur les revenus de la municipalité.

"Même si nous sommes privés de certains revenus, tel que le retour de la taxe de vente et autres subventions, je crois que les dispositions de cette nouvelle loi nous favorisent. En effet, en plus de la récupération, certains revenus de taxes sur les propriétés établies dans le parc industriel de la CUQ, des remises importantes nous sont versées par le ministère des Affaires municipales

comme compensations basées sur les édifices gouvernementaux", a ajouté le maire Barrette.

Dépenses accrues

Même si les taxes n'augmenteront pas, le maire Barrette prévoit une augmentation normale des dépenses d'environ 10 pour 100.

Il dit espérer, à la lumière d'une analyse de l'inspecteur en bâtiments, que la construction puisse reprendre un rythme normal dans les prochaines années. "Si cette reprise espérée se réalise, la population de la municipalité doublera d'ici dix ans et les retombées prévues auront une influence favorable sur les services futurs de la municipalité."



Le Soleil, Gilles Pénin

La grève

On n'aurait pas cru que c'était la grève, hier matin, en passant devant le garage de la CITRSQ (Corporation intermunicipale de transport de la rive sud de Québec) sur la rue Saint-Laurent à Lévis. Les 30 chauffeurs d'autobus venaient pourtant de débrayer pour protester contre un désir de l'employeur de leur enlever des droits acquis dans une négociation entreprise pour le renouvellement du contrat de travail déjà expiré depuis le 31 décembre 1979. Les véhicules avaient été remis pour la plupart à l'intérieur. Pres de 4,000 personnes, surtout des travailleurs et des étudiants du cégep Lévis-Lauzon, sont affectées par ce conflit de travail qui risque de durer assez longtemps. Le président du syndicat, M. Benoît Alain, a révélé que du piquetage sera fait de façon sporadique devant le garage. Une séance de conciliation est prévue pour vendredi.

Hold-up

Le bureau de poste, situé au 105 rue Saint-Pierre, à Québec, a été la scène d'un hold-up, vers 16h, hier. Un individu armé d'un fusil s'est fait remettre environ \$100 et il s'est éloigné à pied. Personne n'a été molesté.

DEVENIR ESTHETICIENNE!
Enfin la science de l'esthétique, l'art du maquillage, la beauté des ongles sont à votre portée, en étudiant à domicile, (avec session pratique).

L'ECOLE INTERNATIONALE EDITH SEREI
Vous offre l'opportunité d'apprendre chez vous, à votre propre rythme!!!

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT
Procurez-vous notre brochure gratuite

ECOLE INTERNATIONALE DE HAUTE ESTHETIQUE EDITH SEREI INC.
Caser postal 730, Snowdon, Montreal, H3X 3X8

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____
Téléphone _____

Reçu comme Ecole Privée sous l'Acte des Ecoles de Vacances Privées de l'Ontario 1974.
SR031280

STOP

VENTE de LIQUIDATION
Bottes \$15 \$25 \$35 et plus
Chaussures

SALON ITALIEN CHAUSSURES

Mail St-Roch - Galeries Canadiennes - Galeries
Charlesbourg - Rue St-Joseph - Rue St-Jean

Simplifiez-lui la corvée du ménage EN OFFRANT UN

SYSTEME CENTRAL D'ASPIRATION

NOUVEAU!

Groupe d'aspiration de luxe encore plus puissant.

Modèle 353C avec un tuyau flexible de 23' les accessoires de nettoyage et "caddie" de rangement

L'ensemble n'occupe qu'une largeur de 27 1/2" sur un mur. Un système qui offre une aspiration plus forte où et quand vous le désirez, facilite le nettoyage de la pièce où il est situé - garage, sous-sol ou cabinets de débarras, avec une prise commode sur le groupe d'aspiration

Peut être utilisé avec toutes les installations et tous les accessoires de nettoyage du système central d'aspiration Nu Tone

\$449⁹⁵

Pour plus de renseignements

Mathieu Luminaire INC.
780, RUE COMMERCIALE, ST-JEAN-CHRYSOSTOME
839-0359 — 839-6025

Beaupré: pas de hausse de taxes en 1981

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'augmentation de taxes en 1981 à la ville de Beaupré, sauf en ce qui a trait à l'enfouissement sanitaire. Le budget 1981 sera de l'ordre de \$1,275,000. C'est ce qui ressort du discours prononcé lundi soir par le maire Lucien Gauthier sur l'état des finances de sa municipalité, pour se conformer aux dispositions de la loi 105 sur la démocratie municipale.

Le maire Gauthier a déclaré que dans la préparation de son budget 1981, il a dû tenir compte des points suivants: le résultat des négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective, les soumissions concernant l'enfouissement sanitaire, la hausse des coûts reliés aux divers services, le "maintien" des services actuels, les immobilisations à même les revenus pour économiser sur le financement à long terme et le paiement des taxes en plusieurs versements.

Programme d'immobilisations
M. Gauthier a précisé qu'un projet de dépenses d'immobilisations est à l'étude et s'élève à \$3,741,300. Ce programme tient compte des développements futurs de la ville et de l'amélioration à être apportée. Ces dépenses d'immobilisations sont réparties comme suit: chemins, rues, trottoirs, pavage et éclairage \$837,000, le réseau d'égout et égouts \$2,430,000, les bâtisses, \$206,000 et terrains et autres \$268,300.

Exercice financier 1980
Le budget adopté par le conseil pour 1980 a été équilibré et le maire Gauthier ne prévoit pas de déficit pour l'année en cours. Toutefois, le conseil sera dans l'obligation de tenir compte des modifications qui peuvent être apportées au rôle d'évaluation déposé pour 1980 et ce suivant les dispositions de la loi sur la fiscalité.

Exercice financier 1979
Le maire Gauthier a souligné que l'exercice financier de 1979 se termine avec un surplus accumulé de \$3,772. Au 31 décembre 1979, la dette à long terme de la ville était répartie comme suit: la Commission du parc Mont Sainte-Anne \$491,045, l'ensemble de la ville \$1,028,849 et une partie de la municipalité (secteur) \$781,800.

Comme l'expliquait

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX!

LAVE-VAISSELLE encastré Belanger **GARANTIE D'UN AN \$339**

BON D'ACHAT DE \$20 SUR TELEVISEUR OU SYSTEME DE SON HITACHI

Exemple: SYSTEME DE SON # 8410 HITACHI incluant: — table tournante — 1 amplificateur — radio AM-FM — 2 haut-parleurs et — lecteur à cassettes

BASE EN OPTION \$249 — \$20

TELECOULEUR 20" HITACHI Garantie de 3 ans pièces et main-d'œuvre à domicile Garantie de 20 ans sur les circuits intégrés **\$599**

VOYEZ NOS TELEVISEURS-MEUBLES 26" EN MAGASIN \$159

CHAISE SUR BILLES tout en métal coussin réversible Choix de motifs et de couleurs **\$109**

FAUTEUIL BERÇANT INCLINABLE 3 positions **\$159**

MEUBLES NAPERT & FILS LTÉE

PLAN MISE À COTÉ FACILITES DE PAIEMENT

LIVRAISON GRATUITE DANS TOUT LE QUÉBEC ET LA BANLIEUE

107 INDUSTRIEL SAINT-LAMBERT 889-9705 LIGNE DIRECTE

BOUTIQUE PRINCIPALE SAINT-SYLVESTRE 596-2228

A 10 minutes du pont Laporte-Série 115 de l'Autoroute 13



Le chauffeur attend une clientèle peu empressée d'utiliser le nouveau service Parc-O-Bus. Le Soleil, Roland Marcoux

Selon le président de la CTCUQ

L'avenir du transport en commun est dans Parc-O-Bus

Léonce Bouchard, président de la CTCUQ, s'attendait à ce qu'une moyenne d'environ 150 personnes utiliseraient le nouveau parcours spécial Parc-O-Bus, reliant le centre commercial Lebourgneuf à la colline parlementaire. Ce matin, 41 personnes seulement ont profité de ce service d'autobus express.

Pourquoi? Comment expliquer ce manque d'empressement de la part de la population banlieusarde du nord de la ville de Québec? "Je n'y comprends rien! Pourtant, l'avenir du transport en commun réside dans des systèmes comme Parc-O-Bus", répond M. Bouchard.

Le président de la CTCUQ a reçu le mandat des maires de la Communauté urbaine de Québec, lundi soir, de maintenir ce service en opération et de tenter l'expérience jusqu'au bout.

Léonce Bouchard n'a jamais cru que les 300 places de stationnement réservées pour les clients de Parc-O-Bus se rempliraient dès les premières semaines. Mais il s'attendait à ce que 150 clients répondent à cette expérience pilote. Surtout que ce service est en opération depuis maintenant près de trois semaines.

Mais il ne désespère pas; il pense plutôt que les gens en parleront entre eux et que la publicité du bouche à oreille finira par porter fruits et donnera le goût aux gens d'essayer ce nouveau concept de transport en commun, qui est la formule du "kiss and drive" chez nos voisins américains.

Par ailleurs, il est encore trop tôt, selon M. Bouchard, pour décider si des parcours similaires seront mis sur pied dans les banlieues ouest et est de Québec, c'est-à-dire à Sainte-Foy et dans le grand Beauport.

Amélioration de quartier: une soirée d'information dans Saint-Jean-Baptiste

par Pierre-Paul NOREAU

Il y aura soirée d'information au sujet du programme d'amélioration de quartier, dans Saint-Jean-Baptiste. Le maire accompagné des conseillers du quartier a même promis d'être présent le soir du 16 décembre.

Belle victoire à première vue

pour les gens des groupes populaires qui réclamaient depuis un moment de rencontrer les élus à ce propos. Mais cette victoire perd beaucoup d'éclat lorsqu'on connaît les propos qui ont accompagné l'annonce de la réunion.

"Qu'il soit très clair qu'il s'agit d'une réunion d'information et non d'une soirée de consultation. Le projet de règlement aura passé la veille l'étape de la deuxième lecture et, à partir de là, il ne sera plus question de lui apporter quelque modification que ce soit."

Pour le maire Jean Pelletier, toutes les exigences de la Société d'habitation du Québec ont été rencontrées, si ce n'est cette réunion d'information. En modifiant le premier projet déposé en octobre 1979 par un nouveau règlement municipal, la ville de Québec a satisfait l'autre requête de la société, grand responsable et surtout détenteur des fonds pour les programmes d'a-

mélioration de quartier. Le sujet est donc presque clos pour M. Pelletier qui espère voir tous les crédits débouqués après la séance d'information.

Ce dernier s'est toutefois montré agacé de n'avoir pu obtenir l'assurance finale de la part de la Société d'habitation que son projet serait bel et bien accepté au lendemain de cette rencontre avec les résidents de Saint-Jean-Baptiste. Du côté des groupes on demeure persuadé que toutes les ententes ont déjà été conclues en coulisses entre la ville et la Société d'habitation.

Le guide définitif de mise en œuvre du programme d'amélioration prévu pour l'Îlot 8 du quartier Saint-Jean-Baptiste est disponible à l'hôtel de ville de Québec. Ceux qui sont intéressés à obtenir des éclaircissements n'auront qu'à se rendre à la réunion d'information du 16 décembre. L'heure et le lieu ne sont toutefois pas encore connus.



Emprunter \$1,420,200 en attendant de...

VAL-BÉLAIR — Le conseil de Val-Bélair a autorisé un emprunt temporaire de \$1,420,200 qui sera fait à la BCN (maintenant Banque Nationale) de Loretteville, selon la résolution, en attendant le produit d'une obligation émise pour financer le renouvellement ou la remise des obligations vendues en francs suisses par le biais de la Communauté urbaine de Québec. Ce nouveau financement sera réalisé jeudi de cette semaine après que la Commission municipale du Québec aura fait rapport au conseil. Globalement, Val-Bélair a enregistré un déficit de plus de \$2,2 millions à ce chapitre. Pour régler ses comptes avec la CUQ dans cette affaire, Val-Bélair a fait parvenir hier un chèque de \$3,511,639.20 à la Communauté urbaine.

Trop de calcium chez le maire

LORETTEVILLE — Le maire de Loretteville, M. Jean-Marie Beaulieu, a demandé au directeur des services, M. Gilles Martel, de dire au service de la voirie de moins étendre de calcium près de sa résidence et un peu plus dans un autre secteur où les gens se plaignent d'être négligés. Le maire craint pour la corrosion sur son auto et ses pelouses parce qu'il est trop bien salé dans son coin. De son aveu même, il n'était pas aussi bien servi avant d'être élu maire.

Régionale Orléans: il reste seulement 4 points à régler

par Gérald OUELLET

"Depuis le 14 janvier 1980, les commissions scolaires ont consacré 106 séances de négociations d'une durée d'environ trois heures chacune; nous sommes donc en mesure de croire que les énergies et le temps investis à ce jour auraient dû être suffisants pour régler le tout."

C'est en ces termes que le comité local de négociations (partie patronale) s'est adressé aux professeurs des écoles élémentaires et secondaires de la régionale Orléans et de ses trois constituantes. Ces dernières sont les commissions scolaires Beauport, Chutes-Montmorency et Côte-de-Beaupré, lesquelles dispensent l'instruction de niveau élémentaire.

Selon le comité, les 106 séances de négociation locale ont permis de régler définitivement 13 des 17 articles à discuter. Il ne restait donc que quatre points en litige.

Ces points sont la participation au niveau de l'école, au niveau de la commission et au niveau du perfectionnement, l'aménagement de

l'année de travail et enfin les règles régissant la répartition des fonctions et responsabilités entre enseignants. Il reste aussi à négocier quelques points de nature technique.

La partie patronale considère que ses offres en date du 20 novembre dernier constituent une offre valable de règlement. Toutefois, la partie syndicale considère être en désaccord majeur avec certains de ces points, comme l'aménagement de l'année de travail et la participation.

Pour protester contre la lenteur des négociations, 139 des 439 professeurs de la régionale Orléans et des commissions scolaires locales Beauport, Chutes-Montmorency et Côte-de-Beaupré se sont déclarés malades lundi dernier, mais sont retournés au travail hier.

Les professeurs sont représentés par le Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (SPQM). Ce syndicat négocie également avec la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ). Des négociations ont continué dès hier matin en vue du règlement du conflit.

Arrestation à Loretteville

par Lucien LATULIPPE

Quatre jeunes gens dans la vingtaine ont été arrêtés par la police de Loretteville. Ils sont soupçonnés d'avoir cambriolé une maison du boulevard Johnny Parent et d'y avoir dérobé du butin pour \$1,500: bijoux, argent, caméra et de la liqueur alcoolique.

Trois sont de Loretteville et un est de Québec. Ils ont comparu en Cour des sessions de la paix, hier après-midi, et ils ont pu recouvrer leur liberté provisoire sous cautionnement souscrit par une personne solvable.

Le cambriolage a eu lieu vers 13h30, avant-hier, et le même jour, en fin d'après-midi, les suspects étaient retracés et le butin, récupéré.



Québec

Collecte de sang permanente au centre de transfusion sanguine de la Croix-Rouge à Québec, situé au 325 de la Croix-Rouge. Le centre est ouvert de 09h30 à 19h30. L'objectif est de 100 donneurs par jour. Pour des renseignements concernant le don de sang, téléphonez à 529-9711.

Pensée du jour

"Quand la fantaisie détrône le bon sens, c'est le malheur qui règne" (M.T.)

RESTAURANT LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

UN PETIT DETOUR QUI EN VAUT LE COÛT!

SAUVAGEAU

St-Raymond

Special de la semaine
Toutes les Phoenix 80 et 81 en inventaire à des prix vraiment imbattables!

521 Côte Joyeuse
St-Raymond, P.Q.
St-Raymond 337-2204
Québec 692-1315

vu à
Place Cartier



Mme Françoise Dubeau de St-Joachim est une cliente assidue de Place Cartier. Au moment où elle y a été vue, elle avait visité le CARREFOUR DE LA MODE, la BOUTIQUE CHATELAINE et la BOUTIQUE KOJAK (plancher inférieur) et s'apprêtait à s'arrêter au CASSE-CROUTE FRITURE DE POISSON (plancher inférieur).

Place Cartier...
la place en vue
du mail St-Roch
(anciennement le magasin Pollack)

Cette année

LA FERME

est de la



Fête

Pour le temps des Fêtes, Georges et ses associés vous proposent le «EGG NOG» LA FERME.

Que vous le serviez nature ou apprêté, Georges et ses associés font confiance à la québécoise qui saura, avec ce produit de qualité, ajouter un apport nutritif précieux à son menu des Fêtes. Demandez à Georges ou à un de ses associés le «EGG NOG» LA FERME pour les Fêtes.



Derrière ce symbole bien québécois...
un engagement très précis:
QUALITÉ, SAVOIR-FAIRE et SERVICE
529-2168

RECETTE
Le EGG NOG Alexandre
2/3 tasse de crème de cacao
1/3 tasse de brandy
1 litre de EGG NOG
Muscade
Incorporer au EGG NOG
la crème de cacao et le brandy,
mélanger le tout. Servir très froid,
saupoudré de muscade.
(Environ 6 tasses)



A VENDRE COMMERCE DE VARIÉTÉS

Directement du propriétaire.
Fonds de commerce seul ou avec bâtisse.
Conditions d'achat avantageuses.

LORETTEVILLE
842-6814

AVIS A TOUS LES ANCIENS DES VOLTIGEURS DE QUÉBEC

Vous êtes tous invités à célébrer le 60e anniversaire de l'appellation officielle de votre Régiment "LES VOLTIGEURS DE QUÉBEC" le samedi 6 décembre 80 à 19h30, au Manège Militaire de la Grande-Allée à Québec.

C.E. Provençal, président

Le rendement plutôt que la croissance



gilles lesage

Il tombe sous le sens que l'accent doit être mis non pas sur la croissance de l'administration, mais sur son rendement et son accessibilité.

Cette assertion pleine de bon sens, tirée du message inaugural du premier ministre, le mois dernier, n'a pas suscité d'intérêt ni de débat; elle est probablement considérée comme un vœu pieux ou une pétition de principe. Pourtant, elle soulève l'un des problèmes les plus importants qui soient.

Il y a vingt ans, dans la foulée de la révolution tranquille et de la naissance d'une fonction publique vigoureuse, les Québécois ont placé des espoirs fous dans l'Etat. Les ministères, organismes et structures ont fusé de toutes parts, comme s'ils étaient la panacée universelle, comme s'ils étaient la réponse à toutes les urgences et à toutes les priorités.

Après quelques années de pause ou de répit, la ronde des ministères, sociétés, régies, commissions et offices a repris de plus belle. Au cours des quatre dernières années, ils ont foisonné comme champignons. Une pléthore indigeste.

Pour mémoire, faisons-en un relevé probablement incomplet. En plus des nécessaires réaménagements ministériels (énergie, environnement, loisir), et de la création d'une demi-douzaine de ministères d'Etat, les organismes gouvernementaux suivants ont été créés ou remaniés depuis novembre 1976: Société québécoise de développement des industries culturelles; Régie du logement; Office des services de garde et Office des personnes handicapées; Commission de protection des territoires agricoles; Commission de la santé et de la sécurité au travail et Commission des normes du travail; Commission de la représentation électorale; Régie de l'assurance automobile; Société nationale de l'amiante. Sans compter la direction du financement des partis politiques, l'Office de recrutement et de sélection du personnel de la fonction publique, plus deux secrétariats, l'un portant sur les activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit, l'autre relatif aux conférences socio-économiques. J'en oublie probablement, et des meilleurs.

...

L'on croirait que la cour est pleine, qu'il n'y a plus de place pour des structures et des super-structures toujours plus envahissantes et tentaculaires. Pourtant, il ne se passe pas de mois sans qu'un groupe quelconque ne réclame la création d'un autre appendice à l'appareil gouvernemental déjà obèse. On l'a vu en éducation. Aux prises avec des problèmes cuisants et croissants, des groupes suggèrent de morceler le ministère en deux (enseignement primaire et secondaire; enseignement post-secondaire) ou même en trois (enseignement universitaire). Et voilà que des adultes réclament devant la Commission Jean un ministère de l'Éducation permanente.

La même chose en habitation. Le nouveau ministre délégué à l'habitation a sûrement déçu plusieurs participants au colloque de l'Union des municipalités, dimanche dernier. Plutôt que d'annoncer, triomphaliste, la création rapide d'un autre ministère, M. Guy Tardif veut mettre l'accent sur les programmes, ce que certains ont interprété comme le maintien du statu quo. C'est pourtant lui qui a raison quand il dit qu'il serait déplacé pour un gouvernement en fin de course de se mettre à bâtir un empire, et qu'il a plutôt l'intention de faciliter la construction de logements avant de bâtir une structure.

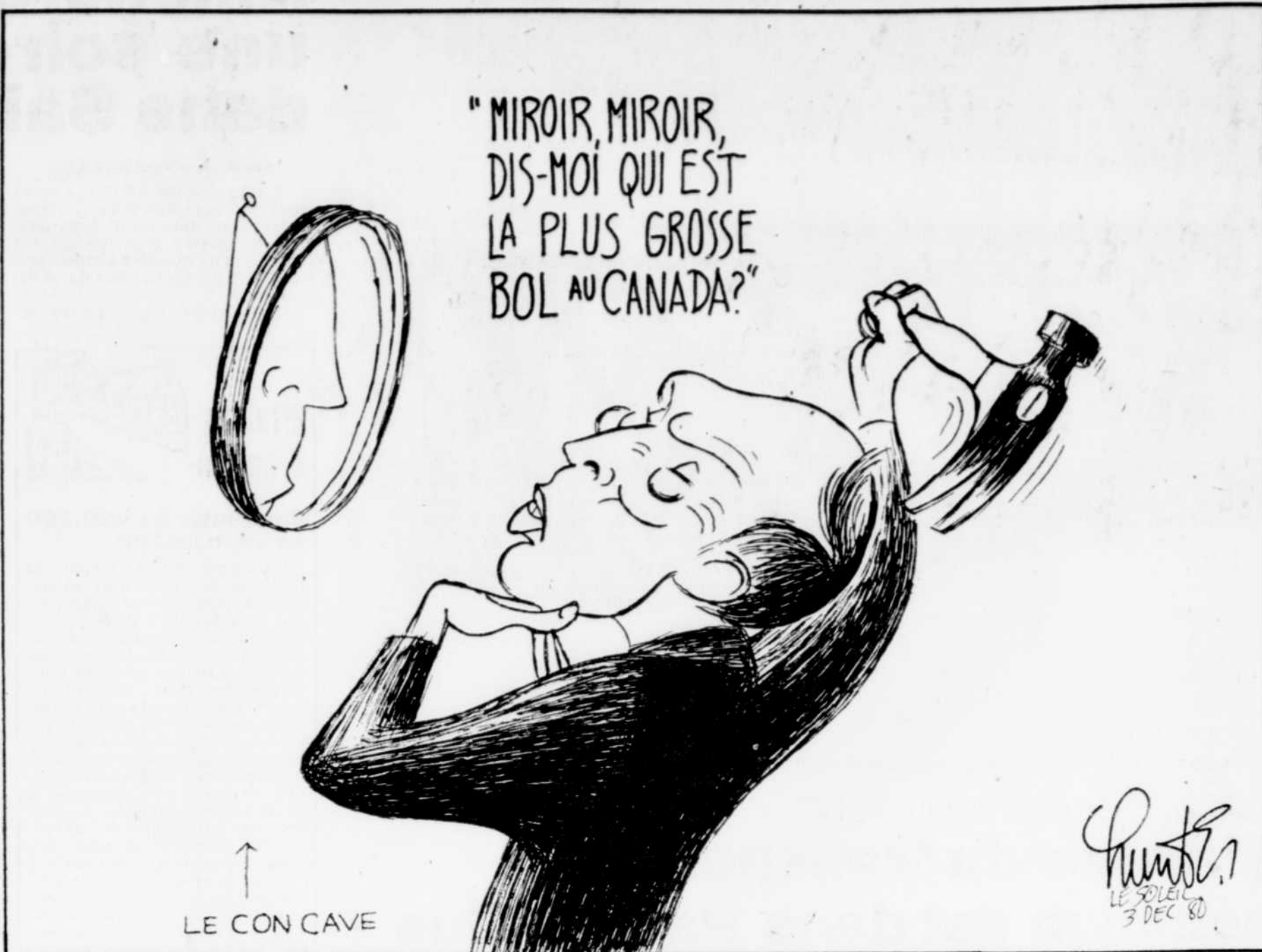
Loin de moi l'idée, pour garder mes deux exemples, qu'il n'y a pas de problèmes dans l'éducation des adultes et dans l'habitation, ni qu'un solide coup de barre ne soit nécessaire. Dans les deux cas, qui ne sont pas uniques, il y a une telle pléthore de structures, de responsables, d'intervenants et de programmes, un tel foisonnement qui confine à l'anarchie, que la solution qui vient spontanément à l'esprit est de suggérer un ministère en bonne et due forme. Mais c'est une solution de facilité: les structures ne tiennent pas lieu de politique et un ministère est loin d'être le remède à tous les maux d'une société complexe et morcelée, où l'on joue aux lois et aux règlements comme à la loterie et au bingo.

...

De plus en plus de citoyens en ont contre le gigantisme de l'Etat et contre les tentacules des technocrates et des bureaucrates. Plusieurs rêvent à un illusoire retour à l'ordre ancien des choses, où l'Etat serait moins vorace. Mais dès qu'un problème les touche de près, dès que leurs intérêts sont en jeu, ils sont souvent les premiers à réclamer à cor et à cris une intervention étatique immédiate.

La solution à nombre de problèmes épineux ne passe pas par la juxtaposition de super-structures à des structures déficientes, mais par une meilleure utilisation et un réaménagement de celles qui existent déjà. Créer un autre monstre à côté de la pétaudière de l'Éducation ne ferait que donner naissance à un futur empire. Et que serait un ministère de l'Habitation, sinon une coquille vide, sans des programmes qui rejoignent les besoins des gens?

Les années soixante furent celles de l'effervescence, et les années soixante-dix celles de la consolidation. La décennie en cours devrait être celle du dégraissage et de la diète étatiques.



bloc-notes

"La Gazette de Québec"

La ville de Québec fait ses débuts dans le journalisme. A toutes les six semaines, "La Gazette de Québec" sera distribuée par la poste dans chaque foyer de la capitale, suivant l'évolution d'une idée soumise par l'ex-maire Gilles Lamontagne, en 1973, en faveur d'un bulletin municipal. La responsabilité en incombe au nouveau directeur du service municipal des Communications, M. Louis Dumas.

A prime abord, il faut préciser que ce périodique provient d'une administration publique et ne doit en aucune manière être confondu avec un média classique comme pourrait le laisser croire son nom emprunté au tout premier journal local de la colonie, en 1764. Deuxièmement, il serait pour le moins excessif de prétendre, à ce stade-ci en tout cas, qu'en donnant le feu vert à cette feuille, l'actuel maire Jean Pelletier tente de faire oublier la mort d'"A Propos..." survenue sous sa gouverne d'homme d'affaires, il y a quelques années.

Ce bulletin s'inscrit simplement dans une tentative

commune à plusieurs localités importantes, de se rapprocher du citoyen par le biais d'une information utilitaire pouvant aider celui-ci à se retrouver dans les bureaucraties urbaines. "La Gazette de Québec" arrive ainsi à point nommé. Le citoyen n'est jamais trop informé sur la vie municipale! Il doit pouvoir puiser à des sources d'information très diversifiées.

Cela dit, le premier numéro du bulletin a un contenu et une facture de présentation acceptables, sans plus. La rubrique "Dialogue sur..." un aspect particulier de l'administration municipale avec un simple citoyen apparaît assez originale de même qu'une opinion de l'urbaniste Jean Rousseau sur l'importance du transport en commun pour revitaliser le centre ville.

Il est à espérer que les mois qui viennent apporteront plus de trouvailles inédites de manière à ne pas véhiculer, en retard, de l'information d'ores et déjà véhiculée par les médias quotidiens. On prend également bonne note entre-temps, de l'assurance donnée par M. Dumas selon laquelle "nous ne voulons pas être un journal de parti au service de candidats..." Car l'année 1981, rappelons-le, est une année

électorale pour le Progrès civique du maire Pelletier!

J.D.

La tragédie de Stratford

Qui ne connaît le Festival de Stratford? A chaque été depuis 28 ans, ce théâtre classique fait accourir le pays et l'étranger. Considéré comme l'un des trois meilleurs théâtres de langue anglaise dans le monde, le festival n'a connu que des directeurs artistiques d'origine britannique à l'exception d'un seul, Jean Gascon, un Québécois francophone.

Or rien ne va plus maintenant pour cette manifestation annuelle depuis que ses administrateurs ont décidé de favoriser un autre Anglais, John Dexter, ce prestigieux chef de production au Metropolitan Opera de New York. L'Actors Equity Association entend boycotter le festival dans une tentative de canadieniser sa direction. De plus, le gouvernement ontarien menace de lui couper les vivres. Le gouvernement fédéral, un autre bailleur de fonds, signifie qu'il ne donnera pas de permis de travail à Dexter avant que preuve

soit faite qu'aucun artiste canadien ne peut relever le défi.

Les administrateurs du festival ont commis une bourde en préférant Dexter à un quatuor d'artistes canadiens qui avaient pris la relève du démissionnaire Robin Phillips, à la fin de l'été dernier. Le conseil d'administration congédia ce quatuor sur la foi d'une saison abusivement déficitaire ébauchée par celui-ci, pour 1981. Très vite, un tollé mit en cause le colonialisme culturel d'administrateurs anglophiles alors que trop de Canadiens anglais éminents doivent déjà s'expatrier aux Etats-Unis ou en Angleterre pour que leur talent soit un jour reconnu à domicile.

Le scandale éclaterait aussi au Québec si la direction artistique d'un théâtre devait systématiquement revenir à des étrangers. Sans doute doit-on se méfier du chauvinisme et surtout de l'intrusion du politique dans le domaine culturel. Mais il semble logique que l'argent canadien serve d'abord à l'éclosion de talents autochtones. Sauf erreur, la relève canadienne faisait aussi partie des plans du fondateur britannique Tyrone Guthrie pour l'avenir du Festival de Stratford.

Jacques DUMAIS

le monde vu d'ici

La fragilité de l'unité arabe



paul lachance

Pendant que s'enlise le conflit irano-irakien, un nouveau foyer de guerre s'intensifie, hier, au Moyen-Orient, entre la Syrie et la Jordanie.

Depuis quelque temps, la Syrie ne cessait de masser des troupes et d'aligner des chars de combat sur la frontière jordanienne. Et voilà que, soudain, elle double le tout au risque de provoquer une nouvelle conflagration qui ne pourrait que constituer un prolongement grave du conflit déjà en cours.

Le roi Hussein, de Jordanie, déclare qu'il n'a pas les moyens de désamorcer cette tension explosive parce qu'il n'en saisit pas les raisons. Pour sa part, la Syrie veut justifier son attitude par "l'hostilité du roi Hussein".

Pourtant la confrontation actuelle met clairement en relief la détérioration rapide des relations entre ces deux alliés de naguère, provoquée par la guerre irano-irakienne (la Syrie appuie l'Iran et la Jordanie l'Irak), le boycottage du ré-

cent sommet d'Amman par la Syrie et les accusations selon lesquelles la Jordanie soutiendrait la subversion en Syrie, notamment de la part des Frères musulmans.

Mais les griefs syriens mettent l'accent sur le fait, qu'avec la complicité des Etats-Unis, le roi Hussein voudrait liquider l'Organisation de la libération de la Palestine de Yasser Arafat.

Resterait également le fait que, forte et plus rassurée par la signature, le mois dernier, d'un traité d'amitié et de coopération avec l'Union soviétique, la Syrie, tout en feignant de vouloir protéger sa sécurité interne, veuille faire voir à l'Irak et à la Jordanie, sur les "conseils avisés de Moscou", qu'elle a son mot à dire dans l'évolution du conflit irano-irakien.

Du côté israélien, on ne doute pas que cette situation ne provoque une certaine satisfaction. Si une nouvelle guerre éclatait au Moyen-Orient, ce serait en effet, non seulement un nouveau drame pour le monde arabe, mais aussi une désunion plus grande de celui-ci dont l'apparence unitaire a toujours été basée sur la destruction de "l'ennemi sioniste" que le sommet d'Amman de la semaine dernière avait pour principal ob-

jectif de forcer, ainsi que ses alliés, à reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Reste également la grande tentation du président Hussein d'Irak d'étendre son hégémonie sur tout le monde arabe, "du golfe à l'Atlantique" et à laquelle la Syrie, sans doute encore sur "les conseils avisés de Moscou", est furieusement opposée.

Voilà donc en somme embrouillées la complexité et la ténébreuse incidence du panarabisme au sein duquel languit de plus en plus l'OLP dont les activités se voient de plus en plus amenuisées. Au cours des derniers mois, en effet, l'organisme d'Arafat avait semblé marquer des points dans le cadre d'une vaste opération diplomatique menée auprès des pays européens et même de certains secteurs de la société américaine.

On sait que le conflit entre l'Irak et l'Iran est à l'origine des difficultés de l'OLP qui avait été sommée par ses alliés de se prononcer clairement entre l'un ou l'autre des belligérants.

Or, l'OLP n'assistait pas au sommet d'Amman et, même si les participants de cette réunion ne l'ont pas catégoriquement blâmée, cette

abstention et les événements qui risquent de s'aggraver à son sujet pourraient bien réduire tous ses efforts à néant.

D'où, dilution considérable possible de la "cause palestinienne" qui semble être le seul élément constitutif actuel de la façade unitaire du monde arabe. Même si Hussein d'Irak vise à se débarrasser de Palestiniens qui ne seraient pas tentés de s'allier avec ses ennemis syriens, on imagine mal que la cause palestinienne en retire des bénéfices, au cas où le coup réussirait, même avec l'accord de Hussein de Jordanie. Que penser alors d'un resac arabe?

Reste, dans cette confrontation jordanienne-syrienne, le comportement américain qui fait déjà état de l'amitié qui lie les Etats-Unis et la Jordanie et souligne que la sécurité de ce pays importe beaucoup pour Washington. A ne pas perdre de vue, aussi, le traité de 20 ans qui lie Moscou et Damas comporte des clauses militaires.

On voit donc à quel point une guerre jordanienne-syrienne risquerait d'aggraver davantage la situation actuelle au Moyen-Orient qui, à cause du pétrole, est devenu la poudrière mondiale que le moindre incident peut faire sauter.

Politique du droit d'auteur Pour la défense des créateurs québécois

par Camille Laurin

(...) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) fait du gouvernement fédéral le législateur exclusif en matière de droit d'auteur au Canada. Cette disposition prévaut à l'article 91 (23) paralyse sérieusement l'action du gouvernement québécois. L'impossibilité de légiférer rend plus difficile l'exercice d'un leadership pleinement assumé en fonction de priorités, d'orientations et de programmes qui correspondraient aux besoins particuliers des créateurs québécois. De plus, cette loi fédérale protège mal les créateurs de leurs oeuvres. Conçue pour une autre époque, elle les laisse aujourd'hui sans beaucoup de recours, à la merci, par exemple, de toutes les innovations technologiques.

Les obstacles à la création ne manquent pas: désuétude de la loi, état d'isolement dans lequel on a maintenu les créateurs québécois, pillage des oeuvres pratiqué d'une façon de plus en plus systématique, incapacité presque généralisée de reconnaître aux créateurs un véritable statut de travailleur. On constate pourtant avec étonnement que le potentiel de créativité du Québec n'a rien perdu de son élan et de sa diversité: chanson, artisanat, théâtre, design, bande dessinée, par exemple, illustrent bien l'explosion de créativité que connaît le Québec depuis les années 60 (...)

Plus que toute autre richesse naturelle, la création intellectuelle est indéfiniment renouvelable. Si l'on constate un ralentissement dans tel ou tel secteur, d'autres formes de création prennent aussitôt la relève. La promotion et l'exploitation de cette richesse naturelle peuvent se traduire par un apport économique appréciable. En effet, selon des études prospectives menées à la fin des années 60, tant aux États-Unis qu'en France, les industries culturelles, à l'échelle internationale, devraient tenir, au début du siècle prochain, le quatrième ou cinquième rang dans le peloton de tête des industries milliardaires. Aussi, est-il réaliste de croire qu'en l'an 2000, les industries culturelles pourront, comme on le prévoit, contribuer largement à l'augmentation du PIB (Produit intérieur brut) du Québec. Il faudra, pour cela, protéger adéquatement l'âme de cet ensemble industriel qu'est le créateur, et tout mettre en oeuvre pour stimuler sa créativité.

Entendues au sens restreint, les industries culturelles recouvrent l'imprimé, les enregistrements sonores, le théâtre, le spectacle, le cinéma et les métiers d'art.

Situées dans une perspective plus large, et c'est celle qu'adopte cet énoncé de politique, les industries culturelles englobent d'autres secteurs d'activités: les satellites de communications, la télévision à péage, le design, la magnétoscopie, la publicité pour la part de création qu'elle exprime, la haute couture, les arts plastiques intégrés à l'architecture, la création d'environnements audio-visuels et les résultats de la recherche scientifique. C'est donc pour chacune de ces activités de création que les droits des créateurs devraient être reconnus et effectivement exercés. Et, dans la mesure où ce secteur industriel est en pleine expansion, des actions doivent être prises pour que les créateurs reçoivent leur juste part de développement. Il y a là une simple matière de justice (...)

La loi canadienne est inadéquate

(...) A cause de l'esprit qui l'anime et de son procédé de rédaction, la loi sur le droit d'auteur se retrouve aujourd'hui désuète et inadéquate par rapport aux réalités économiques, sociales et technologiques.

La loi canadienne bénéficie plus aux usagers qu'aux créateurs. Les dispositions sur les enregistrements sonores l'illustrent bien. Le producteur d'un enregistrement sonore se voit investi d'un droit d'auteur sur cet enregistrement. Ce droit lui est conféré de manière exclusive et n'est assorti d'aucune condition. Par contre, le droit du créateur, dont l'oeuvre musicale a été enregistrée, est singulièrement restreint (...)

En somme, ce sont les producteurs que la loi canadienne a voulu protéger en leur assurant un répertoire à enregistrer. Elle a, pour ce faire, retiré aux créateurs le contrôle de leurs oeuvres en matière d'enregistrements sonores. A cette injustice s'ajoute une autre imprévoyance du législateur canadien. Ce dernier a fixé dans la loi elle-même la redevance que peuvent réclamer les auteurs dont les oeuvres sont reproduites sur des enregistrements sonores. En conséquence, la redevance exigible ne peut plus être modifiée que par une loi. C'est ainsi que, d'injustices en imprévoyances, les auteurs-compositeurs d'oeuvres musicales n'ont strictement droit, en 1980, qu'aux mêmes deux cents (2) que la loi leur accordait en 1924.

La rigidité de la loi canadienne ne pénalise pas seulement les créateurs re-

liés à l'industrie du disque. Par sa technique énumérative, cette loi a réduit la portée du droit d'auteur et soustrait au contrôle des créateurs certaines utilisations de leurs oeuvres dont ils auraient dû tirer profit. Les créateurs d'oeuvres d'art plastique ne peuvent pas percevoir de redevances lorsque leurs oeuvres sont exposées à des fins commerciales et qu'un prix d'entrée est exigé. Pourtant, l'exécution publique d'une oeuvre musicale ou la récitation en public d'une oeuvre littéraire sont, elles, assujetties toutes deux au paiement de redevances. De même, les créateurs d'oeuvres d'art plastique ne peuvent participer aux bénéfices découlant de la vente de leurs oeuvres, quelle que soit l'importance connue de la spéculation sur le marché de l'art (...)

Enfin, le droit d'auteur ne couvrant, en vertu de la loi canadienne, qu'un champ limité de protection, les créateurs d'oeuvres non prévues par la loi ne peuvent espérer être rémunérés que par un premier utilisateur, et encore dans la mesure où il existe un contrat à cette fin. C'est le cas de tous les artistes dont les interprétations sur disque ne sont payées que par le producteur du disque et non par le radiodiffuseur. Celui-ci tire pourtant ses propres revenus de la diffusion de ces interprétations (...)

La loi sur le droit d'auteur, dans son inspiration même, a ignoré toute une série d'oeuvres de l'esprit que le droit anglais protège habituellement par le régime juridique de la concurrence déloyale. Ce sont notamment les titres, les slogans et les personnages fictifs. Un arrêt récent de la Cour suprême du Canada a prononcé l'inconstitutionnalité de l'article 7 (e) de la loi sur les marques de commerce, sur lequel est fondé ce système de protection. Comme la loi sur le droit d'auteur est rédigée dans des termes trop limitatifs pour qu'on puisse y faire entrer les titres, slogans et personnages, il est douteux que ces oeuvres soient aujourd'hui protégées au Canada.

Enfin, la loi de 1924 n'a pas prévu les nombreuses utilisations d'oeuvres rendues possibles par la technologie contemporaine. Par exemple, un créateur ne perçoit aucune redevance lorsque son oeuvre est transmise par un système de distribution par câble; les compositeurs d'oeuvres musicales ne sont pas payés pour l'utilisation de leurs oeuvres dans les discothèques et les juke-box; l'auteur n'a aucun contrôle lorsque son oeuvre est traitée dans un système informatique; il n'en a pas davantage sur les utilisations par satellites.

En réalité, le retard que la loi accuse sur la réalité économique, sociale et technologique se traduit, pour le créateur, par un manque à gagner de plus en plus considérable. Au fur et à mesure que le monde des communications se développe dans des domaines d'où les créateurs sont économiquement exclus, le droit d'auteur se trouve réduit à sa portion congrue et les créateurs, mal protégés, ont de moins en moins d'incitations économiques à créer.

Inaptitude à assurer le développement culturel du Québec

La loi canadienne sur le droit d'auteur date d'une autre époque: celle des rouleaux perforés, de l'imprimé, du gramophone et d'une société traditionnelle où les regroupements des créateurs commencent à peine à être entendus. Cela suffit pour comprendre que cette loi soit largement décriée et que, depuis longtemps, dans l'ensemble du Canada, sa révision fasse l'objet de revendications importantes.

Le Québec a une raison plus fondamentale encore pour dénoncer l'actuelle loi sur le droit d'auteur et pour revendiquer la compétence de légiférer en cette matière. En effet, cette loi, dans son essence même, est inapte à promouvoir la mise en place du projet culturel spécifique du Québec. Son application relève d'un gouvernement qui ne peut, de façon adéquate et légitime, se substituer au Québec dans l'établissement de ses priorités culturelles.

Le projet culturel du Québec et le vague programme culturel canadien procèdent de problématiques toutes différentes. Alors que le gouvernement fédéral se fait le promoteur du "multiculturalisme" par le biais d'un nationalisme "coast to coast" et que, ce faisant, il confine plus ou moins le Québec à l'état de province comme les autres, la politique québécoise du développement culturel veut refléter l'identité particulière d'un peuple et promouvoir ses valeurs et ses choix les mieux enracinés, à savoir:

- la spécificité de la culture et du peuple québécois, d'où le refus de la provincialisation;
- un style de société démocratique qui invite toutes les communautés culturelles du Québec à participer à leur propre développement;
- le rôle primordial, reconnu aux créateurs québécois de toutes origines, dans le développement culturel du Québec;
- la nécessité, pour le Québec, d'é-

tablir ses propres relations internationales dans le domaine culturel;

— le besoin, pour le Québec, de disposer de tous les instruments législatifs pouvant garantir son développement culturel.

Largement inspirée de la loi britannique sur le "copyright" et très peu révisée depuis son adoption, la loi canadienne sur le droit d'auteur n'arrive pas à répondre à ces valeurs.

La loi sur le droit d'auteur constitue aussi un frein au développement culturel du Québec, en ce sens qu'elle est le reflet attardé d'une société qui ne pouvait prévoir le Québec des années 80 (...)

Pour se développer suivant ses aspirations collectives, le Québec ne peut laisser en d'autres mains des éléments de pouvoir qui lui sont indispensables. Une politique et une loi du droit d'auteur, ainsi qu'un réseau de relations culturelles internationales constituent, entre autres, ces nécessaires éléments de pouvoirs (...)

Porte ouverte à la piraterie et au pillage

On peut regrouper les violeurs de la loi en deux catégories principales: ceux qui la violent sciemment, par appât du gain, et dont l'intention de se soustraire à la loi est manifeste et ceux qui justifient leurs contrefaçons en invoquant des motifs plus nobles, tel le droit à l'éducation ou à l'information. Dans la première catégorie, on retrouve les "pirates".

La "piraterie" est un phénomène relativement récent, tout au moins dans son ampleur. Elle vient d'une utilisation malheureuse des nouvelles techniques, en particulier de la technologie de la reproduction. Ce problème universel affecte surtout l'industrie de l'édition, du disque et, à une échelle moindre, celle de l'audio-visuel.

Parallèlement à ces contrefacteurs qui violent sciemment la loi sur le droit d'auteur afin d'accroître leurs profits personnels, on trouve un groupe d'utilisateurs qui se livrent à un pillage comparable des oeuvres des créateurs, mais qui se réclament du motif apparemment inattaquable que constitue le "droit à l'information". On peut classer ces utilisateurs en deux catégories, selon qu'ils visent à répondre aux besoins d'une collectivité ou à leurs besoins personnels.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, le pillage le plus systématique se fait dans les maisons d'enseignement (...)

En effet, diverses études menées au cours des dernières années tendent à démontrer l'importance croissante des problèmes de la reproduction illégale d'oeuvres protégées dans les établissements d'enseignement du Québec.

Pour la seule reprographie, c'est-à-dire pour la reproduction effectuée par des systèmes analogues à la photocopie, on peut résumer de la façon suivante les observations recueillies:

- pour l'ensemble du réseau scolaire québécois, du secondaire à l'université, on peut penser qu'il se reprographie, par étudiant et par année, l'équivalent d'un livre de dimension moyenne;
- dans les établissements scolaires, les professeurs constituent les principaux demandeurs de reproductions de documents protégés par le droit d'auteur;
- dans l'ensemble du réseau québécois, la majorité des documents reprographiés viennent du Québec;
- la majorité des documents reproduits dans le réseau scolaire sont de langue française;
- les documents à reprographier sont prévus de façon systématique, au début de la série des cours.

Des constatations semblables peuvent être faites par rapport à la reproduction de documents audio-visuels, dans le réseau scolaire du Québec (...)

A une époque où les cultures sont si massivement diffusées en empruntant les techniques de communication les plus sophistiquées, les créateurs restent d'étranges oubliés dans leur société. On veut bien qu'ils soient de toutes les luttes et de toutes les fêtes de leur peuple, mais on n'arrive pas encore à accepter les implications économiques de l'importance et de la noblesse du rôle social qu'ils jouent.

Les créateurs: un monde inorganisé

L'état d'isolement et de dépendance des créateurs québécois ainsi que la faiblesse de leur représentation pour la protection de leurs droits s'expliquent par une multitude de facteurs dont la responsabilité incombe autant aux créateurs eux-mêmes qu'aux gouvernements.

Contrairement à la plupart des autres groupes de travailleurs, les créateurs québécois sont rarement arrivés à se donner des structures d'associations permanentes, vivantes et efficaces. Malgré le dynamisme et la bonne volonté de plusieurs leaders, ces associations n'ont pu que rarement susciter une participation active de leurs membres qui aurait fait leur force (...)

La majorité des associations exis-

tantes regroupent chacune un très petit nombre de membres, dispersés souvent sur l'ensemble du territoire, qui, pour la plupart, ne sont jamais arrivés à vivre de leur art.

C'est ainsi que les associations ne peuvent trouver les ressources humaines nécessaires à leur vitalité parmi des membres qui sont davantage occupés, pour gagner leur vie, par un travail qui les laisse plus ou moins en marge de la création elle-même.

A cette faiblesse des effectifs, il faut ajouter l'éparpillement des associations, leur fractionnement et leurs rivalités, souvent stériles, qui affaiblissent et isolent davantage les créateurs face à une industrie en expansion, dont les politiques commerciales échappent encore largement au contrôle le plus élémentaire.

Sans ressources techniques et financières suffisantes, la plupart des associations restent faibles, sans plans de développement, incapables de stimuler efficacement la participation de leurs membres. Elles sont dans l'impossibilité de maintenir avec le public les liens nécessaires à l'expression de leurs problèmes, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles sont incapables, surtout, d'assurer aux créateurs une représentation reconnue et crédible.

Il n'y a pas, non plus, de société unique chargée de percevoir l'ensemble des droits mécaniques. La perception, dans ce domaine, est le plus souvent assurée par une multitude d'agents, qui sont en même temps chargés de la promotion des oeuvres des créateurs qu'ils représentent. Ces agents de perception, à cause de la faiblesse des moyens dont ils disposent et de la dispersion des répertoires, arrivent rarement à effectuer leur travail avec toute l'efficacité attendue (...)

L'absence d'organismes québécois efficaces et rentables, dans l'exercice de la perception des droits d'auteur couvrant l'ensemble des domaines de la création, s'explique de plusieurs façons. D'une part, dans certains champs d'activités, comme celui de la perception des droits d'exécution sur les oeuvres musicales et dramatiques-musicales, la place est déjà occupée, la concurrence est féroce et les auteurs-compositeurs se montrent généralement satisfaits des services rendus par les sociétés existantes, ce qui rend toute présence québécoise structurée plus difficile. D'autre part, la dimension du marché québécois fait en sorte qu'il serait peu rentable de créer des sociétés de perception opérant dans chacun des secteurs de la création. Enfin, le peu d'expérience québécoise dans ce domaine d'activité économique ainsi que l'absence d'un leadership permanent et reconnu ont fait en sorte que, jusqu'à maintenant, la perception des redevances des créateurs québécois a été faite, au Québec, davantage par des sociétés étrangères (...)

L'imprévoyance des gouvernements

Les gouvernements canadien et québécois n'ont pas été, jusqu'à maintenant, des défenseurs attentifs et efficaces des droits des créateurs. L'inaptitude manifeste du gouvernement fédéral à réviser fondamentalement sa loi désuète ainsi que l'exclusion du gouvernement du Québec d'un champ de législation pourtant essentiel à la réalisation de son projet culturel ont créé et perpétué des situations inacceptables tant pour les créateurs que pour les utilisateurs.

La reproduction illégitime d'oeuvres protégées s'est répandue dans tous les milieux depuis l'ensemble des établissements publics jusqu'à des milliers de foyers québécois. S'il n'y a pas de lieux exclusifs où la contrefaçon a cours, tout indique que c'est dans le milieu scolaire qu'on la pratique avec le plus d'ampleur (...)

A la différence du gouvernement québécois, le gouvernement fédéral ne peut justifier son inertie dans le domaine du droit d'auteur par un manque d'information et d'expertise en cette matière. En possession du droit exclusif de légiférer, membre permanent de nombreux organismes internationaux, invité à participer à tous les colloques ou symposiums d'importance sur les tribunes internationales, disposant de nombreux experts, le gouvernement du Canada ne s'est jamais doté d'une structure permanente de révision. Conséquemment, la loi fédérale n'a jamais été remodelée, ne serait-ce que pour répondre aux réalités technologiques actuelles (...)

Le gouvernement du Québec a été tenu à l'écart de toutes les études fédérales et de tous les comités créés en vue de réviser la loi actuelle, il a été ignoré dans toutes les grandes tribunes internationales où les législations nationales puisent leur inspiration et où les ententes entre les pays sont négociées. Il n'a donc pas pu se constituer le réservoir de ressources humaines compétentes et de connaissances nécessaires au plein exercice de son rôle national et international.

A moins que le Québec ne puisse promptement exercer une présence active dans le domaine du droit d'auteur, les droits fondamentaux des créateurs québécois risquent d'être encore longtemps relégués aux oubliettes.

La loi fédérale sur le droit d'auteur s'est révélée totalement inadéquate à protéger le droit total et absolu du créateur sur son oeuvre, à plus forte raison du créateur québécois. C'est à partir de ce postulat que le Québec a élaboré une politique d'intervention "pour une amélioration du statut socio-économique des créateurs québécois" qui a été rendu publique hier par le ministre Camille Laurin à titre d'ex-ministre d'Etat au développement culturel et scientifique. Nous présentons aujourd'hui les éléments de ce livre blanc mettant en cause la loi existante et justifiant l'intervention du Québec.



Pour un gel des taux hypothécaires

Par suite des taux flottants sur emprunt hypothécaire, l'acquisition d'une propriété n'est plus un moyen de se protéger contre l'inflation, mais plutôt de l'augmenter solidement.

Autre temps, autres mœurs. Je me souviens qu'en 1950, on pouvait se construire une maison au taux institutionnel de 4,5 pour 100. Et si la valeur de la maison ne dépassait pas \$10.000, vous aviez droit à un remboursement, par le Crédit agricole, d'une somme équivalant à 2 pour 100, ce qui se traduisait par un financement à 2,5 pour 100, 25 ans.

Aujourd'hui, faute d'intervention étatique, vous devez vous financer à 14, dans l'attente du 15, voire même du 16 pour 100.

Le remède? L'Etat devrait intervenir et, par une loi d'exception, geler les taux sur emprunts résidentiels à 10 pour 100, jusqu'à concurrence

de \$40.000, même si les parasites de notre économie capitaliste devaient se contenter d'un taux de 8 pour 100 sur leurs dépôts garantis.

On m'objectera que les institutions financières ne voudront consentir des emprunts résidentiels à 10 pour 100 lorsqu'elles peuvent obtenir du 12 ou 14 ailleurs.

Pour remédier à ce danger, il suffirait d'obliger ces institutions à consentir de tels emprunts jusqu'à un pourcentage de leur actif qui resterait à déterminer en fonction de l'importance relative de leur actif.

Une telle suggestion n'est pas une innovation puisque, en 1934, le gouvernement avait établi un moratoire sur les terres hypothéquées en vue de sauver de la faillite des milliers d'agriculteurs.

Roger Vézina, économiste
Portneuf, Québec, Qué.

Mettre la médecine à la portée de l'homme

Mercredi le 12 novembre 1980, Radio-Québec présentait un dossier sur les maladies vénériennes. Des médecins ont parlé de la maladie, des symptômes et du traitement. Il y eut aussi quatre témoignages de personnes ayant eu des maladies vénériennes. L'émission fut très intéressante, mais un point a retenu mon attention: "Les médecins reçoivent trois heures de cours sur ces maladies et ce, pendant leur deuxième année d'études." Est-il permis de croire que d'autres maladies suscitent aussi peu d'intérêt? Les maladies vénériennes sont d'ordre épidémique actuellement et au cours de l'émission on nous a laissé clairement entendre que de nombreux médecins divulguent mal les renseignements inhérents à ce problème social.

La médecine sait-elle ou peut-

elle s'ajuster aux besoins de la population? Pensons à tous ces gens qui sortent du bureau d'un médecin avec en main une prescription de pilules tranquillisantes. Le stress de la vie actuelle est supposé être la cause de nombreux maux dans notre société. Quelle sorte de formation les médecins reçoivent-ils à ce sujet? L'homme est souvent dépendant de ce professionnel qui a des pouvoirs sur sa santé et je souhaite que l'exercice de ce pouvoir ne se fasse pas au détriment des véritables besoins de la société. L'humanisation des soins médicaux c'est de mettre la médecine à la portée de l'homme, de l'homme dans son entièreté et avec le respect que cela comporte!

La formation des étudiants rencontre-t-elle cet objectif?

Louise Dubois
Ile d'Orléans

Stupéfiée par des propos sur le viol

C'est avec une grande stupeur que j'ai lu l'article paru le 10 novembre dernier intitulé: "Non le viol n'est pas normal".

Tout d'abord certains propos du Dr Yves Lamontagne m'ont paru très contradictoires. Par exemple, si je réfère à son affirmation selon laquelle l'acte de viol n'est pas un acte de gratification sexuelle mais que cette agression serait pour compenser un sentiment d'impuissance qu'éprouvent certains hommes.

Il classe le viol selon des catégories bien définies en prenant bien soin de mettre en garde les femmes qui pourraient subir ce genre d'agression des conséquences tragiques que pourraient avoir toutes formes de résistance.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Sylvie Parent
Québec

Tout culte de personnalité est néfaste

Pour un citoyen ordinaire, un des rares moyens qu'il a de faire entendre sa voix, c'est d'écrire aux journaux dans l'espoir d'être publié et c'est pourquoi je le fais.

Je suis stupéfait de toujours entendre répéter que Trudeau est intelligent et que cela semble suffire à ceux qui le répètent pour excuser toutes ses erreurs, abus et écarts. L'homme est de plus en plus intouchable. Le député Louis O'Neill a eu le malheur de tenter de décourager l'idolâtrie qui se pratique à son endroit et il s'est fait accuser de racisme, non pas par des Yvettes, mais par des gens aussi éclairés que des professeurs de l'université. Tirant pour cela une phrase de son contexte mais sans tout de même parvenir à en faire la preuve. Le député n'avait peut-être pas le goût de devenir un bon ministre mais il faut convenir qu'il sait très bien écrire. C'est bien d'ailleurs aussi un peu de jalousie qu'il suscite chez les gens de la faculté des lettres.

En Union soviétique déjà, il y avait un homme nommé Staline qu'on ne cessait de qualifier d'intelligent. Peu de gens envient sa triste mémoire. Le culte de la personnalité qui avait mis Staline sur un piédestal semble avoir fait la même opération pour Trudeau au Québec. Quand on apprend que les vieilles femmes de Russie ont gardé de l'admiration pour le dieu qui a fait régner la terreur sur tout leur pays pendant des années, on se dit qu'il ne faut pas tarder à dénoncer tout ce qui ressemble à ce culte car cela montre assez combien inébranlable peut devenir une vénération aveugle et le danger qu'elle comporte. Tout culte de la personnalité est néfaste.

Trudeau est une idole et ceci vient tout droit de la bouche de ses propres députés qui nous préviennent en même temps que ceux qui frappent sur une idole sont eux-mêmes éclaboussés tandis que l'idole est grandie.

Moi, je prends le risque des éclaboussures parce que je crois qu'il est temps d'arrêter cette fo-

lie. Il faut dénoncer ce dieu dont un caricaturiste américain a déjà dit qu'en dépit de ses grands airs, il n'y avait pas besoin de toucher grand-chose à ses traits pour le faire ressembler à Méphistophélès. On pourrait en dire tout autant de son aspect psychologique. Sa fameuse intelligence est toute dirigée vers la gloire. Il est obsédé par le fait qu'il lui faut se bâtir un piédestal historique à nul autre pareil avant lui. Et toute gloire exigeant une victoire, c'est sur les os du petit peuple du Québec déjà vaincu tant de fois depuis 1759 qu'il a choisi de triompher. C'est diabolique!

Ce dieu nous répétait il y a environ un an que tout était négociable sauf le fédéralisme. Et maintenant qu'il s'est servi de ce même fédéralisme pour combattre le OUI au référendum, il le renie. Il nous a dit lors de ce référendum qu'un NON voudrait dire un OUI dans le sens de changements positifs à la constitution; quelques mois plus tard, il fait exactement le contraire. C'est un dieu menteur et trompeur qui rit de nous avec le rire caverneux de Méphisto. N'a-t-il pas surtout recherché la confrontation depuis qu'il est là?

Le plus renversant, c'est que ceux qui ont voté NON en disant que leur NON était québécois ne disent plus mot. Se disent-ils que leur idole ne peut se tromper? Certains pensent que nous allons pouvoir faire des amendements à la constitution quand elle sera patriote, qu'ils se détrompent, elle sera amendée irrémédiablement par Londres en bonne partie et Québec n'aura plus de veto pour le reste.

Ce grand défenseur des droits avait déjà commencé à bafouer la démocratie en mettant tout le poids d'Ottawa en plus de cinq millions de dollars pour combattre le OUI, c'était plus d'argent qu'il en était permis aux comités du OUI et du NON réunis; c'était le premier coup de force. Un peu-

ple qui décide de son avenir doit pouvoir choisir seul, sans contraintes extérieures. Par conséquent, le résultat du 20 mai n'a absolument rien décidé et ce coup de force a servi à affaiblir le Québec.

Je peux comprendre certaines femmes de l'âge d'or de se laisser éblouir par les complets flamboyants et la boutonnière toujours fraîchement fleurie de leur idole mais il doit y avoir des limites à cet aveuglement. Comment ne pas voir que cet homme s'acharne à enlever toute légitimité au peuple québécois qu'il perçoit comme un obstacle sur son chemin de la gloire? Pour ce faire, tous les faux prétextes et tous les sophismes peuvent servir. Par exemple: comment peut-il prétendre être un défenseur des droits en commençant par en chasser à jamais dans une constitution (dont il fait une affaire personnelle malgré le contrat existant et en violation de celui-ci) un article aussi discriminatoire pour le Québec que

le 133? Un vrai dieu y verrait un paradoxe inadmissible.

Je crois que le pays n'a jamais été mieux gouverné que par des personnes d'intelligence moyenne mais bien équilibrée dans le genre Pearson, et le surplus que Trudeau croit avoir semble ne servir que sa vanité propre et ne faire que notre malheur collectif.

Gens du NON, vous avez applaudi quand Trudeau a usurpé la victoire le 20 mai et les bousculades que nous vivons depuis en découlent directement. Tout de même, j'aimerais que vous ayez pu être dupes une fois, ce qui importe maintenant, c'est que vous soyez avec nous pour empêcher le pire de se produire dans les faits. Il faut absolument qu'on vous entende protester. L'ampleur de la menace l'exige. D'autre part, j'invoquerais les gens du OUI à ne plus accabler les gens ordinaires du NON, soyons solidaires dans l'adversité tout au moins.

Maurice Martel
Sillery

MM. les évêques, ne nous méprisez pas!

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la lettre du Cardinal Knox, au sujet de la messe traditionnelle que vous livrait un de vos lecteurs, dans votre journal du 20 novembre 1980.

Que s'est-il passé dans l'Eglise depuis Vatican II?

Le pape Paul VI a promulgué un Nouvel Ordo Missae en 1969, sans pour autant abolir les rites anciens dont le tridentin.

Or pratiquement, dans tous les diocèses du monde entier on a littéralement banni de toutes nos églises ce rite vénérable.

Pourtant, Vatican II, dans sa Constitution sur la Sainte Liturgie dit: "...la sainte Eglise considère comme égaux en droit et en dignité, tous les rites légitimement reconnus et qu'elle veut, à l'avenir les conserver et les favoriser de toute manière..."

Alors, pourquoi cet ostracisme vis-à-vis de ceux qui, fidèles et clercs, privilégient le rite tridentin?

N'a-t-on pas gardé à Montréal, une église où se célèbre régulièrement une messe en rite byzantin, et cela pour un petit groupe de personnes?

La lettre du Cardinal Knox est encourageante. L'Eglise catholique est notre mère, aussi veuille-t-elle avec une sollicitude maternelle à ne pas brimer le peuple de Dieu dans l'expression sincère de sa foi et de sa piété par la liturgie.

Evêques, ne nous méprisez pas, ne permettez plus que nous soyons considérés comme des parias dans l'Eglise. Rendez-nous un lien digne du culte catholique traditionnel.

Marguerite Savard
Québec.

Les complémentaires: de durs coups pour le PQ

Les élections complémentaires qui se sont déroulées lundi le 17 novembre dans quatre circonscriptions québécoises vont certes démolir les troupes du Parti québécois, qui se remettaient à peine de la défaite du référendum, le 20 mai dernier.

Alors que les sondages indiquaient un gouvernement québécois jouissant d'un taux de satisfaction enlevé, des élections complémentaires viennent assombrir l'horizon péquiste qui semblait montrer de l'espoir.

Les fédéralistes qui furent frustrés de façon magistrale en novembre 1976 vont maintenant se gonfler le torse, se pêter les bretelles et affirmer d'un air mesquin, presque narguant, que le PQ vient d'effectuer son chant du cygne et il est temps que des élections générales soient proclamées pour se débarrasser enfin de ce gouvernement. Cependant, une situation constitutionnelle très délicate oblige le gouvernement Lévésque à rester au pouvoir jusqu'au printemps prochain.

Il n'y a pas de doute que les diverses consultations populaires n'ont rien de réjouissant pour les

péquistes. Tout d'abord, les 11 élections complémentaires que le PLQ a gagnées. La première, Notre-Dame-de-Grâce, ne fut pas le théâtre de coup d'éclat surprenant. Tous s'attendaient à ce que le 5 juillet 1978, Reed Scowen remporte facilement la consultation.

Quelque temps après, à la suite des départs de Raymond Garneau (départ ordonné?) du ministre Robert Burns ainsi que de la retraite "volontaire" de Zoël Saindon, trois comités restent vacants. Le nouveau chef du Parti libéral décide alors de faire le "grand bond" en se présentant aux élections. Il se choisit le comté où il aura le moins de difficulté à être élu, il s'exile dans la circonscription d'Argenteuil. Le 30 avril 1979, comme prévu, Ryan gagne avec une forte majorité. Dans Jean-Talon, Jean-Claude Rivest s'y fait élire. Et dans le comté de Robert Burns, associé au Parti québécois depuis 1970, la vapeur fut renversée: le candidat libéral est élu.

Le coup de masse vient de tomber sur la tête du PQ. Il vient de perdre un comté qui re-

présentait beaucoup. Il a perdu un combat, pour ne pas dire la guerre. Puis c'est l'entrée de trois autres libéraux en Chambre, Solange Chaput-Rolland en tête. Après trois ans de pouvoir, le gouvernement péquiste a perdu beaucoup de plumes au profit du clan Ryan qui gagna sept élections sur sept.

Le 17 novembre 1980, trois comités appartenant jusqu'alors à l'Union nationale et une circonscription montréalaise depuis toujours libérale, sont l'objet d'un suffrage. Elles passent toutes, sans exception, au camp libéral. La polarisation, prévue avec le départ de Rodrigue Biron de l'UN, a fait son effet. Le Québec est revenu au bipartisme des années 50. D'un côté, des gens qui ne veulent pas de changements (j'y suis, j'y reste) et de l'autre bord, des personnes qui prônent une plus grande autonomie québécoise par le biais d'une thèse séduisante: la souveraineté-association.

Le PQ se retrouve maintenant entre le tronc et l'écorce: d'une part il y a les radicaux, ceux de la gauche, qui veulent que le parti conserve son option fon-

damentale. C'est compréhensible, lorsqu'on se bat pour une thèse depuis près de 25 ans, c'est résolvant de voir cette idéologie mise au rancart. Dans l'autre extrémité, on retrouve "l'establishment" du parti. Ce groupe est formé de gens qui s'accrochent au pouvoir, qui ne veulent pour rien au monde abandonner les limousines et les salaires attractifs. Ils sont même prêts à mettre de côté l'idéologie qui a donné naissance au Parti québécois. On est loin des manifestations nationales du début de la décennie où le parti formait un groupe uni et solide.

Le Parti québécois vit présentement une situation très pénible. Chaque péquiste montrerait sa fierté face au 15 novembre 1976. Cependant, avec les 11 défaites électorales et l'échec douloureux subi le 20 mai, le blason du parti se voit terni. Ce serait dommage de voir un aussi bon gouvernement perdre le pouvoir, simplement parce que les Québécois ont peur d'une option pourtant si exaltante.

Gérard Deltell
Etudiant en secondaire V

**marc legrand
musique**

Place Laurier
Ste-Foy
656-9392

Place Fleur
de Lys
529-0767

Atrium
(Centre Jadis)
Charlesbourg
623-5425

Fêtes en Musique...
Préparez-vous en achetant maintenant,
un piano ou un orgue

YAMAHA



réduction de
\$300

sur tous les pianos
et orgues

kimball

Aussi,

d'autres spéciaux
sur pianos et orgues

YAMAHA

kimball



Au tour du chef de police à avoir des problèmes à Charny

par Anne-Marie VOISARD

CHARNY — Le moins qu'on puisse dire, c'est que les relations entre la ville de Charny et ses policiers-pompiers ne sont pas à leur meilleur. Après l'agent Frank Ferguson, d'abord congédié puis revenu au service de la ville sur ordre du Tribunal du travail, c'est au tour du chef André Trudel d'avoir des problèmes avec son employeur.

M. Trudel a d'ailleurs porté plainte, mais sans succès, devant la Commission de police du Québec. Le conseil municipal ne le sait pas encore, mais l'affaire sera poussée plus loin. Le syndicat professionnel des chefs de police, qui défend les intérêts de M. Trudel, doit en effet soumettre à la cour supérieure une demande pour l'obtention d'un bref de mandamus. Par cette procédure, le syndicat veut forcer la Commission de police à statuer sur le cas du chef de police.

Le conflit

Les difficultés de M. Trudel remontent au 28 avril 1980 quand le conseil municipal a décidé de mettre fin au contrat qui le liait à son chef des policiers-pompiers. Celui-ci reproche au conseil municipal de l'avoir privé alors de certains avantages dont il jouissait en vertu de son contrat signé le 6 juillet 1978. Plus particulièrement, M. Trudel proteste contre la décision de la ville de lui retirer l'usage d'un véhicule auto-

mobile. La perte de cet avantage constitue, selon M. Trudel, une diminution appréciable de traitement.

La plainte du chef de police a été entendue le 28 août. La Commission de police a rendu son verdict le 7 novembre. Elle n'a pas, dit-elle, "juridiction pour enjoindre la municipalité de rétablir les avantages et allocations dont l'appelant bénéficiait".

La commission appuie son jugement sur l'article 79 de la loi de police, en vigueur depuis le 1er juin 1980. Il aurait fallu que M. Trudel soit destitué de ses fonctions pour que la commission puisse ordonner à la municipalité de lui payer son salaire ou autres avantages et allocations perdues. Or, ce n'est pas le cas.

De son côté, le syndicat des chefs de police soutient que la Commission de police avait le pouvoir de juger la plainte. Elle aurait dû dire si le conseil municipal avait le droit, oui ou non, de priver son chef de l'usage d'une auto.

Depuis le dernier printemps, M. Trudel est considéré comme un employé cadre de Charny, au même titre que tous les autres chefs de service. Il a ainsi perdu l'allocation vestimentaire que reçoivent les autres policiers-pompiers, membres de la fraternité. Mais, c'est l'auto fournie par la municipalité qui lui manque le plus. Sauf quand il répond aux appels, le chef de police utilise maintenant son auto personnelle.

Une vraie tradition

M. Trudel a paru étonné que LE SOLEIL ait obtenu copie du jugement rendu par la Commission de police. A son avis, les difficultés qu'il connaît actuellement ne sont qu'un exemple de la situation tendue qui existe entre la municipalité de Charny et ses policiers-pompiers. "Chez nous, les conflits sont presque devenus une tradition", constate M. Trudel.

Il y a deux ans, un groupe de contribuables avait fait circuler une pétition visant à réduire à un seul homme le corps de police de Charny. M. Trudel est conscient que la police est un service qui coûte cher. Quand on sait, dit-il, que d'autres municipalités n'ont pas de corps de police, "ça laisse la bouche amère". "On essaie de se donner les moyens de se débarrasser de la police."



Sauf quand il répond aux appels, comme c'est le cas ici, le chef Trudel utilise maintenant son auto personnelle.

VERRES DE CONTACT

Permalens

conçus en vue d'un port prolongé

Tellement confortables qu'on les oublie

Portez-les jusqu'à 15 jours d'affilée.

Régulièrement \$350
MAINTENANT
\$249

Services et consultations gratuits pour un an.

Une analyse préliminaire gratuite détermine si vous pouvez les porter confortablement.



Yves R. Girard
Opticien d'ordonnances

681-3578 - 522-1370
1307, Ch. Sainte-Foy (face à l'église St-Sacrement)
Cette offre expire le 12 décembre 1980.

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que bœuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIFF DE SURLONGE
Désossé, complet
SPECIAL
lb **2.69**

POULE A BOUILLIR
congelée éviscérée, Canada, catégorie "A", 5 lb et plus
la lb **.89**

CUISSE DE POULET
congelée avec des os, 10 lb
la lb **1.10**

GROS POULET
congelé, éviscéré, Canada, catégorie utilité, 5 lb et plus, lb **1.25**

DELICIEUX BOUDIN
Maison
la lb **.99**

SAUCISSE EN COIFFE
(Piorine)
la lb **2.19**

FAUX FILET DE BOEUF
(SPENCER)
congelé, complet, environ 5 lb
la lb **3.19**

• Commandes téléphoniques exécutées avec soin, du lundi au vendredi.

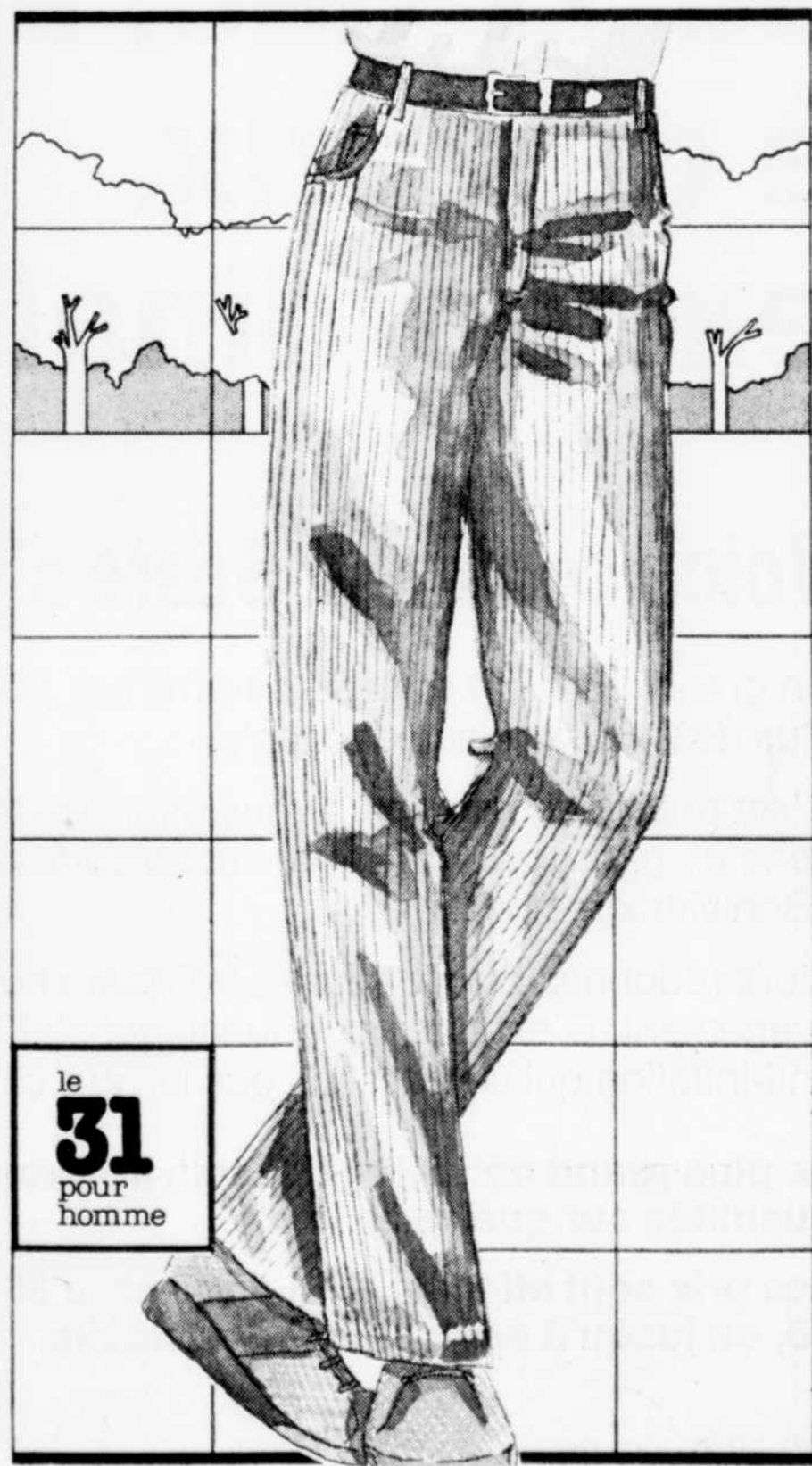
ROTI DE SOC ET D'ÉPAULE DE LARD
complet
la lb **1.39**

Vous pouvez vous procurer les têtes de lard et lièvres
Préparées avec soin

LUNDI au JEUDI de 8:30 à 5:30 - VEN. de 8:30 à 9:00 - SAM. de 8:30 à 5:00

Carrier & Coulet Tél.:
345, RUE DU PONT, QUE. **522-5291**
BOEUF DE L'OUEST GROS ET DETAIL

valeur exceptionnelle
le jean velours côtelé 15⁹⁹



le **31** pour homme

achat spécial... le jean velours côtelé pur coton, coupe droite, souligné de doubles piqûres, poches avec rivets, exclusif à simons, beige, brun, marine, gris, du 28 au 36 **\$15.99**

simons
place sainte foy

Black & White



Si vous aimez le vrai goût du scotch

Représentants promotionnels: Herdt & Chanton (1971) Inc., Montréal.

Le fauteuil à structure de chêne laminé

Fin naturel, accompagné de son pouf.
Revêtement en velours côtelé, couleur brun.
L'ensemble: \$329



le prêt-à-apporter du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV tél.: 871 2221

VENTE

commençant jeudi 4 décembre

HABITS de neige
de bébé à 16 ans
(Jean Le Bourget - 20%)

33 1/3%
DE RABAIS

MANTEAUX D'HIVER
2 à 16 ans

50%
DE RABAIS

BAM. BIN

Les plus jolis vêtements pour enfants de la naissance à 14 ans

place **XXXXX**
des quatre-bourgeois
658-2218

CHARGE
MASTER CHARGE
AMERICAN EXPRESS

SOLDE GIGANTESQUE DE TAPIS

Sears a acheté un stock complet de tapis d'une valeur de plus de \$2,000,000 offert pendant 12 jours seulement (4 déc. au 17 déc. incl.) à des prix extraordinaires

Voici, comment Sears s'y est pris...

Un grand fabricant de tapis a fermé ses portes. Sears a acheté plus de 2,500 rouleaux de tapis.

C'est pourquoi Sears peut vous offrir des tapis de haute qualité dans un grand choix de fibres et de couleurs, à des prix du "Bon vieux temps".

Alors redonnez bonne allure à vos planchers en profitant de cet événement. C'est une opportunité qui s'offre à vous à des prix anti-inflation qui surpassent tous les autres.

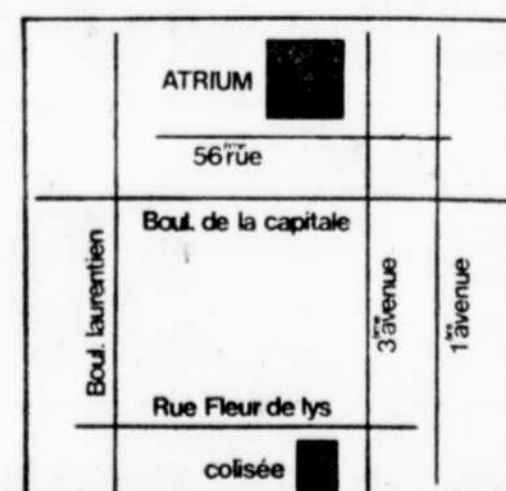
Le plus grand détaillant de tapis au Canada limite ses quantités sur quelques items.

Les prix sont effectifs du 4 décembre 80 au 17 décembre 80, ou jusqu'à épuisement des stocks.

Sears

vous en avez pour votre argent... et plus
Simpsons-Sears Limitée

Nos magasins étant trop petits pour accommoder des soldes d'une telle envergure, ils auront lieu au centre de liquidation à **Sears ATRIUM** (anciennement Place Jadis).



2⁹⁹ à 39⁹⁹ verge car.

Maintenant seulement **99¢** à **26⁹⁹** verge car.

Venez tôt
pour une meilleure sélection

Aucun paiement requis
avant avril 81

(INFORMATION)

Il n'y aura aucun frais de crédit si, dans les 25 jours de la date de facturation, vous payez au complet le relevé de compte sur lequel apparaît cette marchandise. Vous pouvez si vous le désirez, faire des paiements mensuels avec des frais de crédit.

Voici seulement 3 exemples sur plus de 40 prix réduits

"Patique" (Souffle)
peluche saxony,
100% nylon

Rég. \$32 ver. car.

15⁹⁹
ver. car.
13 720

"Pindar" (Vera Cruz)
bouclé 100% nylon
envers coussiné et
caoutchouté

Rég. 12.99 ver. car.

8⁹⁹
ver. car.
15 260

"Voyageur" bouclé
100% nylon, envers
coussiné et caoutchouté

Rég. 7.99 ver. car.

4⁴⁴
vgr. car.
97 350

N'oubliez pas de prendre en note les dimensions de vos pièces avec schéma.

Aussi une excellente sélection sur tapis type commercial pour petite entreprise ou salle de séjour.

Sears SIMPSON SEARS LIMITED
1234 56789
MME MENAGERE MODERNE
Satisfaction ou Remboursement



justice

par Marcel COLLARD

Le ministère de la Justice a été invité à vérifier si la Banque de Montréal n'a pas indûment perçu une somme de \$353,113, au détriment des créanciers de la faillite de Terreau & Racine et à tenter éventuellement des procédures pour récupérer la somme, le cas échéant.

En annexe au rapport rendu public par la Commission d'enquête sur le crime organisé, le juge Gilbert Morier et Me Raymond Boily, commissaire, relatent qu'en 1968, après la faillite de Terreau &

Faillite de Terreau & Racine

La Banque de Montréal pourrait avoir indûment perçu \$353,113

Racine, la Banque de Montréal avait récupéré le paiement total de sa créance, mais ils entretiennent un doute quant à la validité des garanties que l'institution bancaire détenait.

"D'après la preuve, écrivent les deux signataires du rapport, la Banque de Montréal a touché \$818,000 en invoquant son titre de créancier garanti", mais elle avait strictement droit à une somme de \$464,887, si les hypothèques et l'acte de fiducie avaient été contestés. La validité de ces hypothèques n'a jamais été contestée, soit par négligence ou par mauvaise foi de la part des administrateurs de la faillite, au détriment des créanciers ordinaires."

Mentionnant que la Banque de Montréal connaissait la fragilité de ses garanties à l'époque, le juge Morier

et Me Boily recommandent au ministre de faire échec à la requête que pourrait adresser le syndic Paul Gingras d'être libéré du dossier jusqu'à ce que la situation soit clarifiée.

Ils recommandent que le dossier soit soumis aux avocats du ministère de la Justice afin qu'ils déterminent clairement si la Banque de Montréal n'a pas obtenu la somme de \$353,113 de façon indue et de prendre si nécessaire les mesures pour l'obliger à rembourser l'argent aux créanciers ordinaires.

Deux commissaires seulement

Dans leur rapport, le juge Morier et Me Boily écrivent que la perte d'un collègue, au cours du mandat, leur avait imposé un fardeau additionnel. En

effet, M. Bernard Desnoyers, le troisième membre, est décédé le 4 août. De lui, les deux commissaires ont écrit: "Son passage à la commission a révélé d'immenses qualités: compétence, efficacité et loyauté".

Dossiers de la CECO

Plusieurs plaintes relativement à des accusations d'abus de confiance, de corruption, de conflits d'intérêt, d'évasion fiscale et d'autres actes criminels seront portées au cours des prochains jours, à la suite du rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé, relativement à diverses transactions impliquant des professionnels et des hommes d'affaires.

Cependant, le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, a décidé de confier les

poursuites aux procureurs qui furent assignés à la CECO pour faire la lumière sur les dossiers.



Le Soleil, Yvon Monroie
Me Claude Champoux, nouveau procureur chef du district judiciaire de Québec.

Nouveau procureur chef

Me Claude Champoux a été nommé au poste de procureur chef du district judiciaire de Québec, succédant ainsi à Me Rémi Bouchard, devenu responsable de la Direction générale aux affaires criminelles, du ministère de la Justice. Admis au Barreau en 1970, Me Champoux a d'abord exercé sa profession en pratique privée jusqu'en 1973, avant de faire carrière comme substitut du procureur général dans le district judiciaire de Québec.

Sentence maintenue

La cour d'appel de Québec, par une décision des juges Jean Turgeon, André Dubé et Albert Mayrand, a maintenu une sentence

de six mois d'emprisonnement, prononcée le 29 janvier 1980, contre une jeune femme, âgée de 26 ans, de Chicoutimi.

Le ministère public avait interjeté appel de la sentence, qu'il prétendait trop clémente, en raison de la gravité des accusations. La jeune femme, alors âgée de 24 ans, avait été trouvée coupable de possession dans un but de trafic de 910 grammes de haschisch, de sept grammes de cocaïne et de 216 tablettes de LSD.

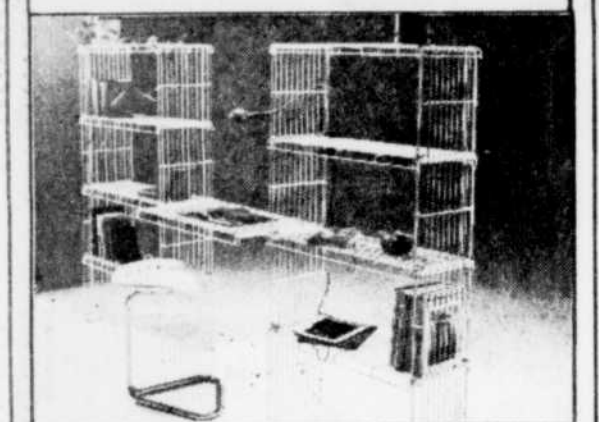
L'accusée avait prétendu dans sa défense qu'un individu rencontré dans une discothèque de Montréal, lui avait offert \$500 et un billet d'avion pour transporter les drogues à Chicoutimi, où elle fut arrêtée le 29 septembre 1978.

Le juge Turgeon croit que l'explication n'est qu'une excuse pour n'avoir pas à dévoiler le nom de son complice et que la sentence lui semblait nettement insuffisante, d'autant plus que la possession de haschisch et de cocaïne à des fins de trafic étaient des offenses très graves, punissables d'emprisonnement à perpétuité. Il s'est rallié à ses collègues, déclarant que l'intimée avait déjà purgé sa peine et qu'il ne serait pas dans l'intérêt de la société de la renvoyer en prison.

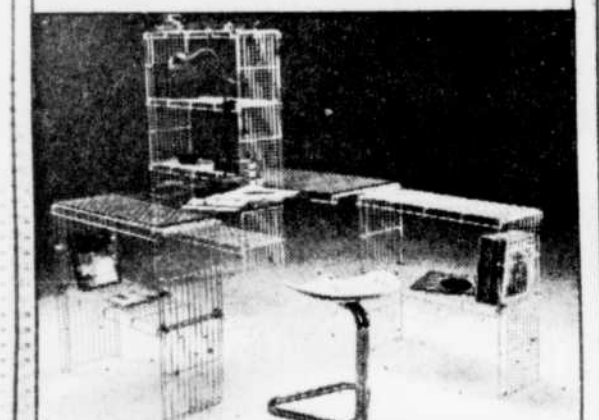
Les juges Mayrand et Dubé ont retenu, comme élément atténuant, que la jeune femme n'avait aucun antécédent judiciaire, qu'elle occupait maintenant un emploi et que, devenue autonome, elle pouvait se soustraire à l'influence d'un milieu familial défavorable.



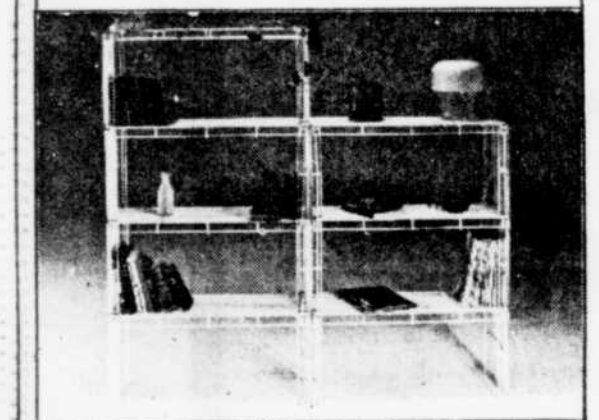
La table à café composée de 2 unités
\$27 l'unité, verre en sus



Le bureau instant composé de 9 unités
\$27 l'unité. Siège tracteur 18": \$61.99
(aussi disponible à 29")



Bibliothèque secrétaire
composée de 9 unités
\$27 l'unité



Bibliothèque
composée de 7 unités modulaires
\$27 l'unité



Paniers d'entreposage empilables
blancs ou rouges
\$36 l'unité
Chaque unité est composée de 2 paniers
et leur support.

Le système Hi-Teck à usages multiples

Nouveaux et jeunes, les modules Hi-Teck créent l'espace organisé. Inventez sans limite des meubles que vous modifiez au gré de votre imagination. A voir chez Zip, aujourd'hui.

Dimensions des modules (sauf pile-paniers): largeur: 30" hauteur: 15", profondeur: 12", (aussi disponible à 18")
Finis chrome ou email blanc ou beige.



le prêt-à-apporter
du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV Tél. 871-2221

La maison du tissu

Bouclair

TISSUS

TANT QU'IL Y EN AURA LES 3, 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE

où l'on trouve le plus grand choix de tissus de qualité au plus bas prix

Largeur: 150 cm et plus TRICOT DE COTON GRAND CHOIX DE COLORIS UNIS EN VOGUE; AUSSI, GÉNÉRE TRICOT DE LAINE ET JERSEY DUVETÉUX D'UN CÔTÉ TOUS A 2⁹⁹ m	Largeur: 150 cm BOUCLÉ COLORIS UNIS À LA MODE OU CÔTELÉS DE COULEURS DIFFÉRENTES; AUSSI, TRICOT EXTENSIBLE, CHALLIS ET TISSU À COMPLET POUR HOMME. Prix rég.: 3⁹⁹ RABAIS DE 50% PRIX SPECIAL: 1⁹⁹ m
Largeur: 150 cm TRICOT DOUBLÉ COLORIS UNIS 100% polyester Prix rég.: 3²⁷ RABAIS DE 50% PRIX SPECIAL: 1⁶³ m	Largeur: 150 cm INTERLOCK IMPRIMÉ TRICOT DE POLYESTER Lavable à la machine Prix rég.: 3⁹⁹ RABAIS DE 50% PRIX SPECIAL: 1⁹⁹ m
Largeur: 150 cm TRICOT DE POLYESTER imprimé lavable à la machine Prix rég.: 3⁹⁹ RABAIS DE 50% PRIX SPECIAL: 1⁹⁹ m	Largeur: 150 cm GENRE LAINAGE MOTIFS VARIÉS: Chevron, tweed, carreaux, etc. Prix rég.: 3⁹⁹ RABAIS DE 50% PRIX SPECIAL: 1⁹⁹ m
Largeur: 115 cm VINYLES ASSORTIS GLACE OU MAT Teintes unies, Prix rég.: 4⁹⁹ RABAIS DE 40% PRIX SPECIAL: 2⁹⁹ m	Largeur: 90 cm VELOURS DE COTON CÔTELE LARGE Teintes unies Prix rég.: 7⁹⁹ RABAIS DE 50% PRIX SPECIAL: 3⁹⁹ m
Largeur: 150 cm HARMONIE SOUPLE ET LÉGER Teintes unies Prix rég.: 9⁹⁹ RABAIS DE 50% PRIX SPECIAL: 4⁹⁹ m	Largeur: 150 cm LAINAGE À MANTEAU CARREAUX TWEED Très chaud Prix rég.: 9⁹⁹ RABAIS DE 50% PRIX SPECIAL: 4⁹⁹ m

LAINAGE (150 cm)
Prix rég.: 5.99 **4⁴⁹** m

LAINAGE (150 cm)
Prix rég.: 7.99 **5⁹⁹** m

TRICOT de VELOURS PANNE
Prix rég.: 9.99 **7⁴⁹** m

VELOURS CÔTELÉS (115 cm)
IMPRIMÉ CROMPTON Prix rég.: 9.99 **7⁴⁹** m

CHANTAL BOUCLÉ (150 cm)
7 teintes unies Prix rég.: 12.99 **9⁷⁴** m

JERSEY de LAINE (127 cm)
100% LAINE Prix rég.: 14.99 **11²⁴** m

VELVETEEN (115 cm)
Crompton 12 teintes
Unies Prix rég.: 15.99 **11⁹⁹** m

IMPRIME
Prix rég.: 19.99 **14⁹⁹** m

UN JOUR SEULEMENT

Aiguissez-les à nos frais,
le 8 décembre, au magasin de Vanier
ou
le 15 décembre, au magasin de Sainte-Foy

seuls les ciseaux jugés adéquats seront acceptés (une paire par client)

Idée-cadeau
pour une détente, pour une sortie, pour apprendre et pour économiser

Offrez-vous ou offrez-lui un cours de couture
Renseignements à nos deux magasins

VANIER
365, Soumande (près de Fleur-de-Lys) **681-0644**

SAINTÉ-FOY
2975, boul. Laurier (à la sortie des deux ponts) **653-6780**

Rue Saint-Amable

Un court-circuit cause plusieurs explosions

par Lucien LATULIPPE

Plusieurs maisons de la paroisse Saint-Coeur-de-Marie, à la haute ville de Québec, ont été évacuées par précaution, la nuit dernière, à la suite d'explosions dans un trou d'homme d'Hydro-Québec au croisement des rues Scott et Saint-Amable.

L'alerte a été lancée à la brigade des incendies à 23h57. Le trou d'homme en question crachait du feu de temps à autre, comme un volcan, et il s'en dégageait parfois une fumée noire.

Plusieurs pompiers se trouvaient tout près lors de l'une des

nombreuses explosions accompagnées de grondement. Ils se préparaient à lancer de la poudre pour tenter d'éteindre le foyer d'incendie.

La flamme a jailli dans le visage du pompier André Bélanger, du poste no 12, qui a dû être transporté à l'hôpital Saint-Sacrement pour y recevoir des soins. Ses compagnons ont été heureux de s'en tirer sans mal.

Selon un contremaître d'Hydro-Québec, le trou d'homme abrite un fil électrique de 550 volts qui est probablement devenu défectueux. La fumée avait une odeur de caoutchouc

brûlé, ce qui faisait dire à un pompier que c'est l'enveloppe du fil qui brûlait.

Citoyens réveillés

La série d'explosions a duré près d'une heure. Des citoyens des alentours ont dit qu'ils avaient été réveillés par le bruit et que des policiers les avaient prévenus de quitter leur maison pour parer au pire.

Sous la force de la déflagration du début, les couvercles en métal de plusieurs autres trous d'homme des alentours ont été soulevés et projetés à une vingtaine de pieds de leur base. La lumière au sommet d'un poteau, se trouvant juste au-dessus de l'un de ces trous d'homme, a été soufflée et elle s'est décrochée. Ce poteau est situé à au moins 100 mètres du trou d'homme en cause.

Une boîte en métal, fixée à un poteau situé sur le côté opposé du croisement de rues précité, a été brisée. Elle abritait un compteur d'électricité qui a été réduit en miettes.

Pour venir à bout de l'incendie, Hydro a coupé le courant dans le fil défectueux, plongeant une partie du secteur dans la noirceur. Dès la nuit dernière, une équipe d'urgence devait procéder aux réparations nécessaires.

Pannes d'électricité

par Tom FRECHETTE

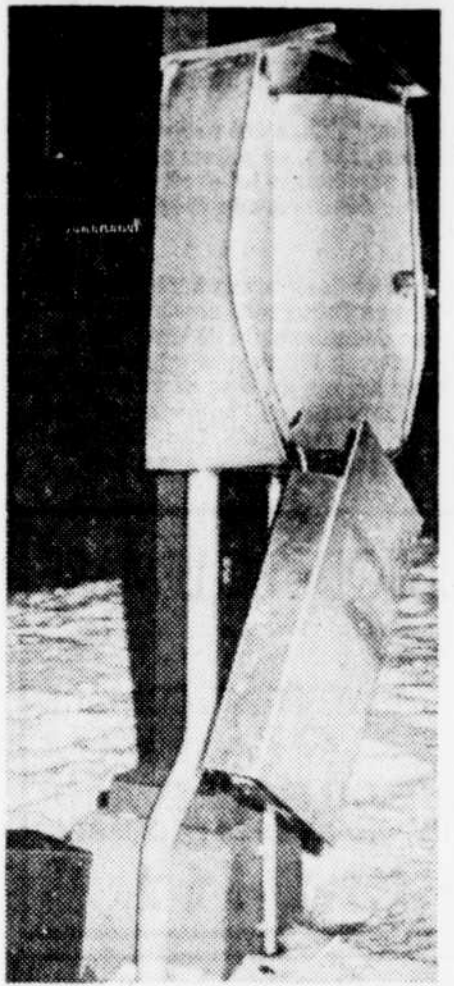
4.400 abonnés de l'Hydro-Québec étaient privés d'électricité ce matin dans la région métropolitaine de Québec.

Un fil cassé a causé une panne électrique qui a touché 700 abonnés dans le secteur de Stoneham, Tewkesbury, Lac-Delage et Vermont-sur-le-Lac. Toutefois le service a été rétabli à la normale vers 10h30 cet avant-midi.

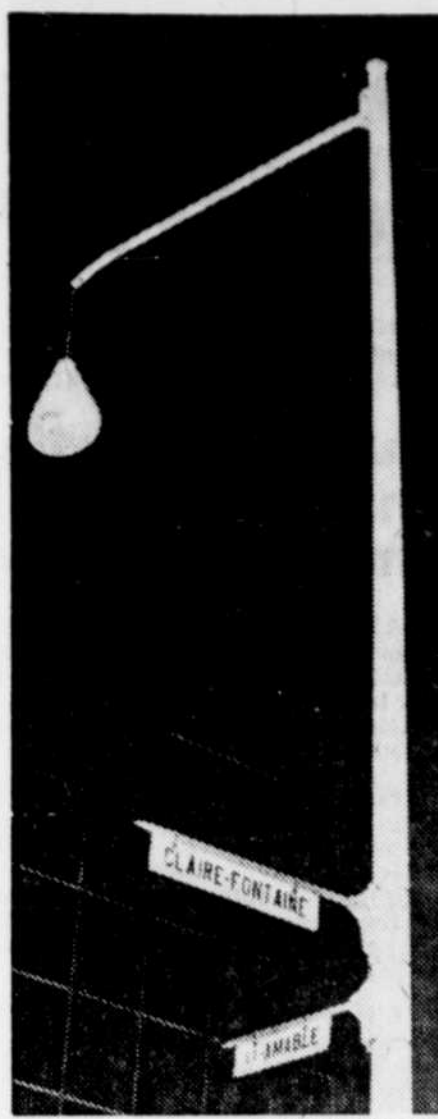
Haute ville

Par ailleurs, la panne causée par un court-circuit dans une conduite souterraine, la nuit dernière, entre les rues Scott et Saint-Amable dans la haute ville de Québec, touchait encore 2.400 abonnés cet avant-midi. En soirée, le service devrait être complètement rétabli dans le secteur entre les rues Scott, La Chevrotière, Saint-Amable et Grande-Allée.

De plus, dans le district de Loretteville et du boulevard Valcartier, 1.300 abonnés se ressentent ce matin d'une panne électrique causée par la chute d'un fil de Bell Canada, tombé sur un fil d'Hydro-Québec, qui a produit un court-circuit. Le courant a été rétabli vers 10h cet avant-midi.



Le Soleil, Gilles Lafond
Une boîte de métal a été brisée



Le Soleil, Gilles Lafond
La lumière s'est décrochée par le souffle de l'explosion.

Un réseau de paris démantelé

par Pierre ROBERGE

MONTREAL (PC) — Un réseau de preneurs aux livres, "le plus important dans l'Est du Canada et des Etats-Unis" et qui exploitait les paris sur les matches professionnels de football, de baseball et de hockey, a été démantelé hier par la police de la CUM.

Le lieutenant-détective Jean Pontbriand, de l'escouade de la moralité, a expliqué en conférence de presse qu'on avait découvert \$125,000 en argent liquide et 455 gr (une livre) de marijuana en possession de 20 personnes appréhendées en différents endroits de la métropole.

Avec un quartier général installé dans un grand immeuble du chemin de la Côte-des-Neiges et même s'il est difficile de donner des chiffres exacts, a-t-il dit, le réseau pouvait voir passer dans ses mains jusqu'à \$1 million par semaine. Les organisateurs se réservaient une commission de 10 pour 100, a ajouté M. Pontbriand.

Parmi les individus arrêtés on retrouve Gordon Ball, 40 ans, Solly Levine (ces deux derniers déjà connus de la police), Lenny Adler, 48 ans, Norman Seltzer, 54 ans, et Ray Lafrance.

Les clients devaient d'abord être référés par un initié pour inscrire leurs paris à ce réseau où la mise était d'au moins \$500. Des clients se trouvent aussi parmi les personnes

arrêtées mais il est peu probable qu'ils soient accusés, a déclaré M. Pontbriand.

L'enquête avait débuté en avril dernier "à la suite d'informations en provenance du milieu" et les policiers sont passés à l'action maintenant parce que c'est la saison la plus active pour les paris sportifs, a-t-il affirmé.

Lapointe paiera son gérant

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a ordonné hier au comédien montréalais Jean Lapointe de payer à son ancien gérant d'affaires, M. Charlemagne Landry, \$5,100 de commissions pour 1973-74.

La cour a maintenu le jugement de première instance et renversé celui de la cour d'appel que M. Landry contestait.

M. Landry avait dirigé "les Jérolas", fantasistes de la scène que MM. Lapointe et Jérôme Lemay avaient rendu populaires de 1955 à 1974, quand la mésaventure est survenue.

C'est M. le juge Antonio Lamer qui a rédigé le jugement de la Cour suprême.

POLI CRYSTAL

POUR VOTRE AUTO

2130, Branly, Ste-Foy

UN FINI ECLATANT
QUI DURE, DURE...
GARANTIE DE 5 ANS
Rabais de \$20 sur présentation de
cette annonce, valide jusqu'au 15
décembre 1980
683-2171

Le fauteuil douillet

Petite douceur confortable pour le coin lecture... Structure de bois laminé. Recouvrement en velours côtelé beige ou brun: \$199.

Zip le prêt-à-apporter du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV Tél. 871-2221

SPECIAUX

3 JOURS SEULEMENT

les jeudi 4, vendredi 5 et samedi 6 décembre

928 — Caserne de pompiers **25.99**

945 — Base de chargement en mer **19.99**

213 — Bébé douce voix **38.99**

314 — Camion-grue **23.99**

315 — Bétonneuse **22.99**

325 — Sonde Alpha **34.99**

Assortiment complet de meubles pour la maison

320 — Equipement de course **14.99**

992 — Voiture-roulotte **18.99**

Kirouac

PLACE STE-FOY
653-8544

Idées-Cadeaux pour les Fêtes

Perceuse utilitaire
7104-04 (3/8")
Tours minute à vitesse unique, pour travaux plus rudes
Isolément double
PRIX SPECIAL 22,95

Scie sauteuse
7580-04
Vitesse réglable
Patin inclinable gradué
Isolément double
PRIX SPECIAL 35,95

Ponceuse/polisseuse de finition
7404-04
Idéale pour la finition du bois, des métaux et plastiques, régime très accéléré
Isolément double
PRIX SPECIAL 21,75

Scie circulaire
5738 7 1/4"
Deux poignées pour manèment positif.
PRIX SPECIAL 47,50

Workmate
79005-04
2 hauteurs
DE LUXE
— Larges mâchoires écartables
— Marche pied pratique
— Robuste, bâti en acier
PRIX SPECIAL 66,95

LES ILLUSTRATIONS DE CETTE ANNONCE NE SERVENT QU'À IDENTIFIER LA MARQUE. LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTES OCCASIONS.

CANAC MARQUIS

UN CENTRE BOIS/EXPERTS

Prix en vigueur jusqu'au 13 décembre 1980 inclusivement

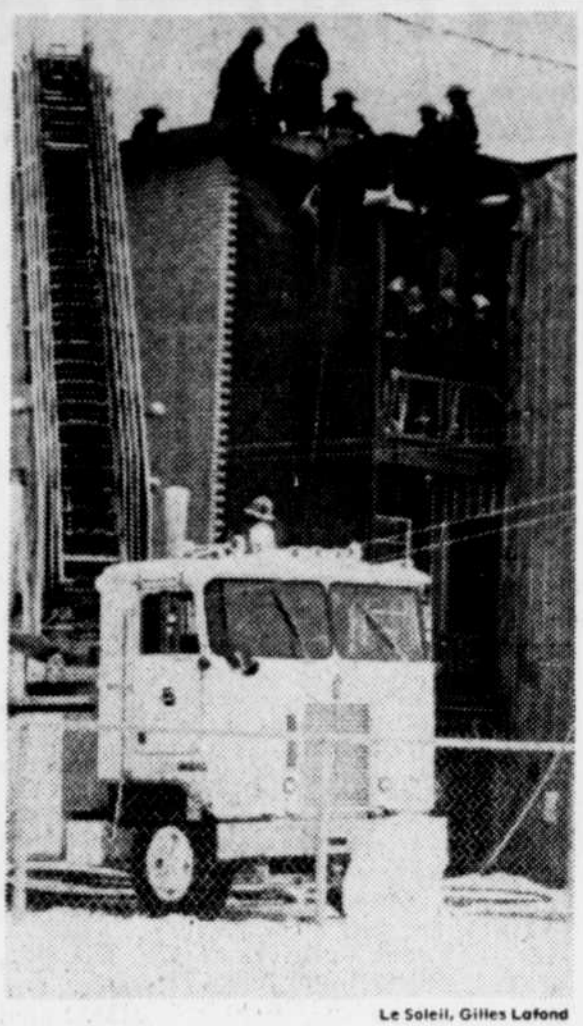
QUÉBEC CENTRE-VILLE
25, Marie-de-l'Incarnation
687-3620

CARREFOUR CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
628-8581

CARREFOUR LES SAULES
1935, boul. Masson
872-5310

Deuxième alarme dans Sainte-Odile

Les pompiers de Québec ont répondu à une deuxième alarme, hier après-midi, pour un incendie qui s'était déclaré au deuxième étage d'une maison de la rue des Chênes ouest. Les pompiers, sous la direction du chef Maurice Renaud, de la caserne no 11, n'ont mis qu'une dizaine de minutes à venir à bout des flammes qui s'étaient déclarées dans des sacs de déchets, sur la galerie arrière du 127 des Chênes. Personne n'a été blessé dans cet incendie qui serait d'origine accidentelle.



Le Soleil, Gilles Lafond

Bédard ordonne la fin des contraventions bilingues

MONTREAL (PC) — Le ministre Marc-André Bédard de la Justice a ordonné à la Sûreté du Québec de ne plus émettre de contraventions bi-

Munitions sorties en fraude par les employés de l'usine

A la suite d'une minutieuse enquête, la Sûreté du Québec a découvert que des employés sortaient des munitions en fraude des Industries Valcartier pour les revendre. Des accusations pourraient être portées contre cinq personnes dans les prochaines semaines.

En interrogeant des individus, la SQ a été saisie du fait que certains employés comprenant des militaires haut gradés avaient fait disparaître du matériel d'essai pour plusieurs milliers de dollars et qu'ils avaient utilisé cette marchandise pour des fins personnelles ou pour la revendre à d'autres personnes. Il en a été de même pour des munitions d'essai.

L'enquête sur la base militaire de Valcartier est continuée par la Sûreté du Québec, tandis que celle entreprise au "Carde" est poursuivie par la police militaire.

lingues et de ne remettre aux contrevenants que des "papillons" libellés en français.

Un porte-parole de la SQ a déclaré hier que les policiers de cette force pourraient commencer à distribuer les nouvelles contraventions unilingues dès la semaine prochaine, quand l'approvisionnement normal des contraventions bilingues aura été épuisé.

Le bureau de surveillance des langues officielles a déjà porté plainte contre certains policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui rédigent les contraventions en langue anglaise et a aussi critiqué la police de la CUM pour utiliser des contraventions bilingues.

Les policiers de Montréal ont reçu l'ordre de rédiger les contraventions en français et un porte-parole de ce corps policier a fait savoir que le stock de contraventions bilingues sera bientôt épuisé. Il prévoit par ailleurs que les contraventions unilingues seront utilisées avant le printemps prochain.

Il y a un an, la Cour suprême du Canada avait décrété que les citoyens du Québec et du Manitoba avaient le droit constitutionnel de plaider en français ou en anglais devant une cour de justice.

La cour n'a pas précisé toutefois si les contraventions, dans ces deux provinces, devaient être bilingues. Elle a simplement dit que devant le tribunal, les parties pouvaient utiliser la langue de leur choix.

Au début de l'année, la Cour supérieure du Québec avait décrété que, selon le jugement de la Cour suprême, un policier pouvait émettre une contravention dans la langue de son choix, mais que le défendeur pouvait se défendre pour sa part en anglais ou en français.

Robert Wright écope de six mois de prison pour évaison

Robert Wright a écopé de six mois de prison consécutifs à une sentence semblable qui lui avait été imposée à Sept-Îles, en septembre dernier. Il a avoué sa culpabilité à l'accusation de s'être évadé de la prison de Baie-Comeau, le 5 octobre dernier.

La dernière sentence a été prononcée par le juge Louis Carrier, hier, au palais de justice de Baie-Comeau. La précédente lui avait été imposée pour fraudes avec des cartes de crédit ne lui appartenant pas.

Agé de 25 ans et demeurant à Thunder Bay, en Ontario, Wright s'était évadé en sautant le mur de la prison avec des morceaux de drap noués les uns aux autres. Il avait été rejoint quelques jours plus tard par des agents du ote de la SQ de Tadoussac, alors qu'il faisait de l'auto-stop en pleine nuit sur le bord de la route 138. Les policiers lui ont offert un "lift" pour retourner à la prison.

LA CLINIQUE BELLEMARE

SPÉCIALITÉ
VERRES DE CONTACT
SOUPLES, RIGIDES
ÉDIFICE DU BOULEVARD
350, BOUL. CHAREST EST - QUÉBEC
529-9411

La Société Canadienne de la Croix-Rouge Section de Québec

invite tous ses membres et collaborateurs
à son
ASSEMBLÉE ANNUELLE
qui sera tenue le mercredi
10 décembre 1980
à 20h00
en la suite 180, 4, Parc Samuel-Holland

A cette occasion il y aura la présentation
des rapports de tous les comités et
l'élection des administrateurs.

Le Secrétaire honoraire

FESTIVAL DU SCAMPI



Soupe du jour
Scampis

8.75

à la Provençale
à l'Armoricaine
à la Basquaise
Café

Le Restaurant Vendôme,
en collaboration avec la Poissonnerie
Saguenay, vous souhaite
Bon appétit!

Faites vos arrange-
ments pour les par-
ties de Noël. Rés.
692-0557

Stationnement gratuit à l'Hôtel de Ville (2 heures)



Quelle bonne idée pour les Fêtes!

Douces textures, tricot léger...
une idée originale

à gauche,
veste imitant l'ultra-suede, plissée à l'épaule. Beige ou gris, de 8 à 20. **48.00**

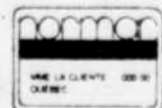
ravissante camisole à fines bretelles, coquettement plissée au buste. Beige ou gris, de 8 à 16. **28.00**

jupe de même composition, égayant l'ensemble avec ses fleurs noires sur fond beige ou gris, de 8 à 20. **44.00**

à droite,
chandail de tricot fait de rayonne et polyester, un bijou de féminité. Mauve, jaune ou bleu, T.P.P.M.G. **40.00**

jupe assortie, élastiquée à la taille. Mauve, jaune ou bleu, T.P.P.M.G. **40.00**

disponibles à notre rayon du sport



profitez aussi de notre
plan mise de côté

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

La table musicale

Pour bien ranger son son
Zip a conçu la table musicale.
Mélamine blanche.
\$119

Zip le prêt-à-apporter
du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV tél.: 871-2221

Meurtre de B. Hedley: jeune femme détenue

par Lucien LATULIPPE

Une jeune femme est détenue sur mandat du coroner relativement au meurtre de Belvyn Hedley, âgé de 47 ans, de Saint-Augustin, sur la Basse-Côte-Nord.

Elle est âgée de 25 ans et elle est la nièce de la victime. Elle demeure aussi à Saint-Augustin et elle est gardée à la prison de Sept-Îles.

La Sûreté du Québec révèle qu'une histoire de moeurs serait à l'origine du crime et que la date de l'enquête du coroner qui sera pré-

sidée par M. Raymond Gaudreault, de Sept-Îles, n'avait pas été fixée.

Belvyn Hedley a été trouvé calciné dans les décombres de sa petite maison de Saint-Augustin, le 23 novembre dernier. L'autopsie a révélé qu'il avait reçu cinq coups de couteau, dont deux ont touché le cœur.

La SQ révèle de plus que la lame du couteau dont le manche avait fondu sous l'intensité de la chaleur était encore plantée dans le cœur.

L'incendie a éclaté vers 4h30 de la nuit, peu de temps après que He-

dley soit rentré chez lui. Le poste de la SQ à Blanc-Sablon fait enquête avec le bureau des enquêtes criminelles de la SQ à Baie-Comeau.

La jeune femme a été arrêtée, vendredi dernier, et elle a été conduite à Montréal pour être soumise au détecteur de mensonge.

Criminellement responsable

Un automobiliste de Baie-Comeau a été tenu criminellement responsable de la mort de Jean Gagnon et Danny Savard, âgés res-

pectivement de 17 et 14 ans et domiciliés à Ragueneau, sur la Côte-Nord.

Le coroner du district, Me Vincent Blanchard, a fait connaître son verdict, hier, au procureur de la Couronne, Me Pierre Michaud. Dans quelques jours, Francisek Bozik, âgé de 53 ans, sera appelé à comparaître par avis de sommation avec son avocat, Me Paul Sabourin, de Baie-Comeau.

La tragédie en question est survenue à Ragueneau, le 31 octobre

dernier, vers 19h. Les deux adolescents marchaient à droite de la route 138 et ils ont été heurtés dans le dos par une automobile qui a poursuivi sa route.

L'automobiliste fut intercepté quelques heures plus tard par des agents du poste de la Sûreté du Québec de Forestville. Accroché au miroir droit du véhicule, il y avait un morceau du jean d'une des victimes dont une jambe avait été sectionnée sur le choc.

Lors de l'enquête du coroner te-

nue vendredi dernier au palais de justice de Baie-Comeau, M. Bozik a déclaré qu'il s'était rendu compte qu'il avait heurté quelque chose, mais qu'il n'avait pas réalisé ce que c'était. "J'ai pris peur et j'ai poursuivi ma route vers La Malbaie."

Un agent de la Sûreté du Québec a fait savoir au coroner que l'automobiliste avait été soumis au test de l'ivresse-mètre qui a révélé un taux de .16 d'alcool dans le sang. La limite permise par la loi pour conduire une auto est de .08.

Woolco

Suggestions emballantes pour emballer

Pour enjoliver vos cadeaux voici ce qu'il vous faut!

Paquet de 10 rouleaux

A. Papier d'emballage fait au Canada. Choix de motifs de Noël. Chaque rouleau: 26 x 66,6 po. En tout: 666 po de papier. Le paquet:

2⁹⁹

Papier d'emballage

B. Papier en larges feuilles pliées pour de beaux cadeaux. 3 feuilles 30 x 84 po à motifs différents. Le paquet:

1⁹⁹

"Strawberry Shortcake"

C. Papier d'emballage avec personnages "Strawberry Shortcake." Rouleaux de 30 x 204 po dans une boîte avec tranchoir. Chac.:

2⁵⁰



Boîte de 45 cartes variées pour Noël

Jolies cartes pour envoyer à vos amis et à votre famille. N'attendez pas, magasinez tôt! La boîte:

1⁹⁹



Choix d'étiquettes de Noël

Cent étiquettes, petites cartes et autres

Au choix, chac.:

Étiquettes ordinaires ou autocollantes

Sept motifs de Noël. Environ 205 étiquettes.

99¢ à 1⁴⁹

Prix en vigueur jusqu'à épuisement des stocks.

Achetez Woolco... partez gagnant!

GALERIES STE-ANNE

2960 boul. Ste-Anne, Giffard

GALERIES CHAGNON

Rond-point de Lévis

HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI, MARDI et MERCREDI: de 9h à 18h.
JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h.
SAMEDI: de 9h à 17h.

Woolco
DEPARTMENT STORES
A DIVISION OF F. W. WOODWORTH CO. LTD.

A vous de vous reposer...



Fauteuil LA-Z-BOY

Conçu pour votre confort: fauteuil inclinable, basculant et berçant, fauteuil pivotant et berçant. Choix de bleu, beige, or, brun, rose. Quantité limitée dans chaque modèle.

En vente à 4 de nos magasins

Maquet

Mail St-Roch
Place Laurier

Syndicat

Mail St-Roch
Place Fleur de Lys365⁰⁰ à
410⁰⁰des
cadeaux
ho! ho! ho!

En vente à 5 de nos magasins

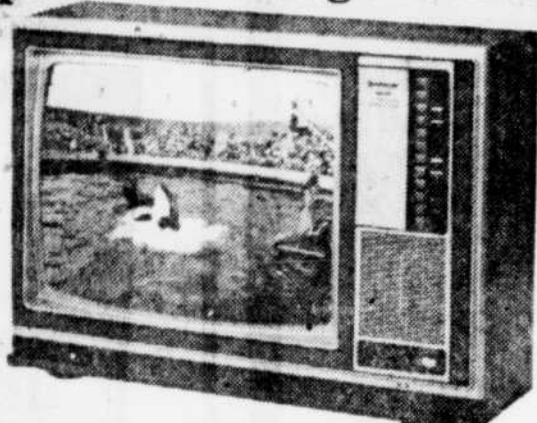
Maquet

Mail St-Roch Place Laurier Galeries Chagnon

Syndicat

Mail St-Roch Place Fleur de Lys

HITACHI
...pour une image très fidèle



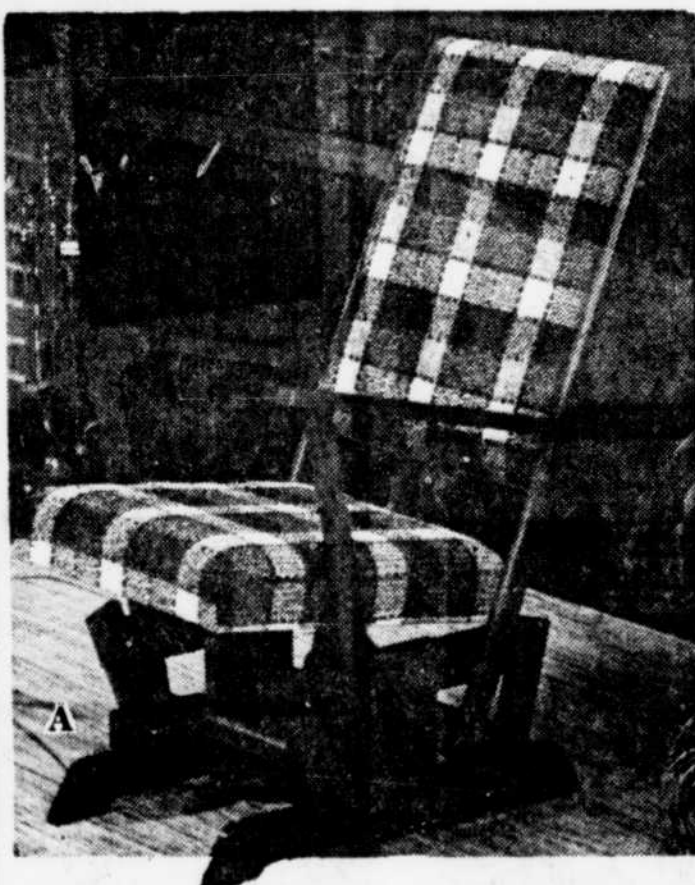
Télécouleur Hitachi MT215 20" CT-969

Il procure l'image la plus belle grâce au système Luminar 20 à coloration intégrale et à un châssis transistorisé à 100%. Cet appareil comprend également l'allumage instantané du son et de l'image Quick-Start, le réglage électronique à senseur qui permet la sélection des canaux dans les deux sens par un simple effleurement des touches, le dispositif Ultra APS et la C.A.F. pour des teintes chair naturelles, l'indication lumineuse des canaux et une prise d'écouteur. Et la télécommande à infrarouge Hitachi, c'est le summum de la commodité. Haut-parleur ovale à haute fidélité. Garantie de 20 ans sur toutes les pièces transistorisées intégrées au châssis et de 3 ans sur la main-d'œuvre, service à domicile.

775⁰⁰

Télécouleur Hitachi MT215

Ecran 20", réglage des couleurs, nuances, contrastes et luminosité par un seul bouton. Coffret de bois. Garantie de 20 ans sur toutes les pièces transistorisées et de 3 ans sur la main-d'œuvre, service à domicile. Pour un léger supplément, un câble-sélecteur vous est offert avec l'achat du modèle MT 215. Quantités limitées.

599⁰⁰En vente à nos 6 magasins
dans le rayon des meublesFauteuil berçant de **Shermag**

Pour un vrai repos et un confort maximal. Choix de 3 modèles:

A) no 100, fabriqué en bois franc solide; berce sur un système de roulement à billes.

109⁰⁰

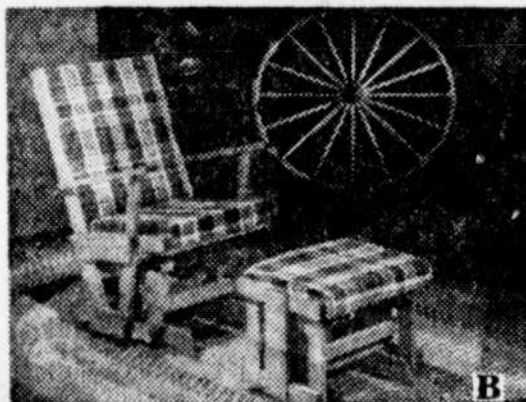
B) no 300, en bois franc solide; fauteuil berçant, au coussin réversible.

190⁰⁰

C) no 600, fabriqué en chêne, fauteuil berçant.

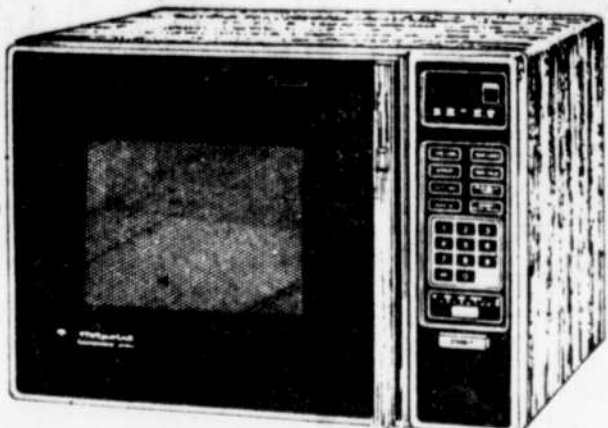
305⁰⁰

Les tissus disponibles ne sont pas nécessairement ceux qui sont illustrés dans cette annonce. Les tabourets sont disponibles sur commande spéciale seulement. Quantité limitée.



Hotpoint
Le dernier en électroménager

Les fours micro-ondes HOTPOINT



Modèle RE942

• Quatre fonctions de cuisson
• Dix niveaux d'énergie • Minuterie de 99 minutes et 99 secondes • Tableau à affichage numérique • Avertisseur automatique de fin de programme • Voyants pour les fonctions et les niveaux d'énergie • Cavité du four d'une capacité de 1,3 pi. cu.

695⁰⁰

Modèle RE945

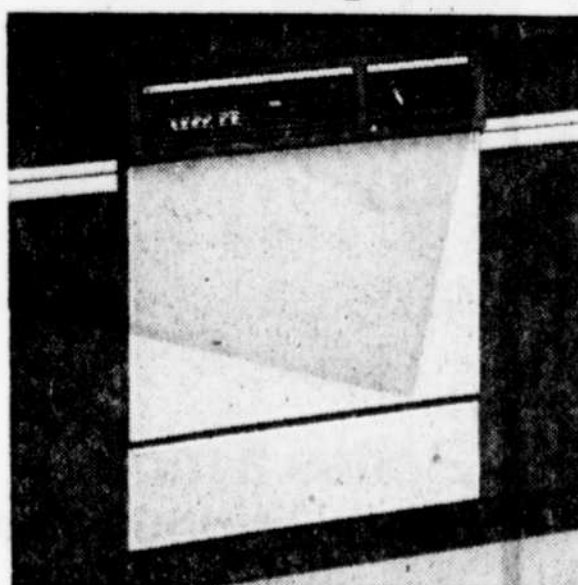
• Six fonctions de cuisson
• Touche pour décongélation
• Dix niveaux d'énergie • Minuterie de 99 minutes et 99 secondes • Tableau à affichage numérique • Avertisseur automatique • Voyants pour les fonctions et les niveaux d'énergie • Cocotte avec couvercle pour mijotage • Cavité du four d'une capacité de 1,3 pi. cu.

730⁰⁰

En vente à 2 de nos magasins

Maquet

Mail St-Roch, Place Laurier

...les appareils qui ont du style
et de l'importance

Choix de 2 modèles: adaptable ou encastrable. Les lave-vaisselle encastrables Hotpoint... de la classe, des commodités et un fonctionnement silencieux. Les lave-vaisselle adaptables Hotpoint... mobiles aujourd'hui, encastrés demain!

Modèle SU610 encastrable
• Six boutons-poussoirs offrant un choix de neuf cycles, dont deux avec option hygiénique • Lavage à paliers multiples • Brosseur d'alimentation • Douceurs de détergent et de produit mouillant • Panier à couillottes. Ce modèle est muni de panneaux réversibles permettant de choisir la couleur (amande, jaune moutarde, avocat frais ou blanc neige) qui s'harmonise avec votre cuisine. Panneau en acrylique noir en option.

500⁰⁰

Modèle SC610 adaptable
Mêmes caractéristiques que le modèle précédent (sauf les panneaux réversibles) mais, en plus, câble électrique escamotable, dessus en cerisier et couillottes. Choix de couleurs: amande, jaune moutarde, avocat frais et blanc neige. Un supplément de 10,00 pour la couleur.

525⁰⁰

faits divers

L'Est subit
sa deuxième
tempête en
quatre jours

par Lucien LATULIPPE

Une bonne partie de la Côte-Nord et du Bas-du-Fleuve a commencé à subir une tempête de neige, hier soir, la seconde en moins de quatre jours. La précipitation avait atteint six centimètres à Baie-Comeau, à minuit, et la météo en prévoyait une dizaine de plus. On s'attendait à de mauvais temps pour toute la journée.

Heureusement, le vent était plutôt faible, mais des rafales jusqu'à 54 km étaient prévues pour aujourd'hui.

A Sept-Îles, la neige a fait son apparition vers 23h, mais elle tombait drue. Samedi dernier, cette région a essuyé une précipitation de 46,8 cm, avec des vents jusqu'à 90 km.

Les amateurs de sport d'hiver en plein air sont des plus heureux de cette manne, eux qui en avaient été privés un peu partout l'hiver dernier.

Dans le Bas-du-Fleuve, la neige était plutôt mouillante. Selon Environnement-Canada à Mont-Joli, la précipitation avait atteint trois centimètres, à minuit, mais la neige tombait drue et l'on prévoyait aussi 15 cm au total. De Rivière-du-Loup, LE SOLEIL apprenait vers la même heure qu'il pleuvait.

Le mauvais temps sévissait aussi, hier, dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. A Chicoutimi, entre autres, la circulation était très difficile.

Dans la région de Québec, il est tombé moins d'un centimètre, hier, mais la météo prévoyait du temps maussade, aujourd'hui, possiblement 10 cm de neige.

Un ouvrier
meurt écrasé
par un boulon

par Lucien LATULIPPE

Un employé de la Gaspé Copper Mine, à Murdochville, a trouvé la mort à son travail, hier. M. Réjean St-Pierre, âgé de 38 ans, de Murdochville, a été écrasé par une pièce du concasseur de minéral, pesant quelques tonnes.

Le corps de la victime a été transporté à Rimouski pour fin d'autopsie. L'agent Jacques Vézina, du poste de la Sûreté du Québec à Grande-Vallée, précise que M. St-Pierre avait eu le thorax et une partie de la tête écrasés.

La tragédie est survenue vers 13h30. La pièce que M. St-Pierre était enlevé avec un compagneon est un boulon d'environ deux pieds et demi de diamètre, qui entre à terre dans le concasseur.

Après avoir enlevé les écrous qui le tiennent en place, les ouvriers doivent le dégager un peu et se servir d'un treuil pour le sortir complètement. Au cours de l'opération, le boulon a basculé et il est tombé sur M. St-Pierre qui n'a pas eu le temps de s'éloigner.

Le compagnon de la victime s'est empressé de lancer l'alerte. D'autres ouvriers sont accourus. Ils sont parvenus à dégager M. St-Pierre, qui semblait-il, avait connu une mort instantanée.

Le coronar du district a été prévenu et une enquête aura lieu à une date non encore fixée.

A peine sorti
du pénitencier,
il y retourne
pour sept ans

par Lucien LATULIPPE

Sorti du pénitencier depuis peu, Clément Labrecque, âgé de 24 ans, de Saint-Bernard de Beauce-Nord, y est retourné pour sept ans. Telle est la sentence que lui a servie le juge Charles Cliche, au palais de justice de Saint-Joseph.

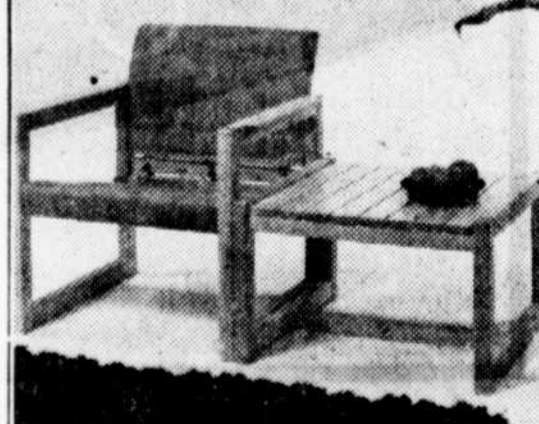
Le jeune homme a reconnu sa culpabilité à l'accusation de vol à main armée au garage Denis Quesnel, de Vallée-Jonction, hold-up qui a eu lieu le 23 novembre. Le pompiste avait été assommé d'un coup de crosse de carabine et dépouillé d'une somme de \$150.

Le lendemain, la carabine avait été trouvée sur la glace de la rivière Chaudière où elle avait été lancée du haut d'un pont. L'accusé a été retracé quelques jours plus tard alors qu'il était en possession d'une auto volée à Sainte-Marie de Beauce.

La Sûreté du Québec s'est lancée sur sa trace lorsque le jeune homme a omis de payer le plein d'essence qu'il venait de faire dans un garage de Lotbinière. Des agents du poste de Laurier-Station sont parvenus à l'intercepter après une poursuite assez longue.

Il y a environ cinq ans, Labrecque avait dévalisé la Caisse populaire de Saint-Séverin de Beauce où il avait laissé sa marque de visite en assommant le gérant avec sa carabine, avant de partir.

C'est ce même geste, posé à Vallée-Jonction, qui a permis à la SQ de Saint-Joseph de le soupçonner. Il avait écoupé de quatre ans de détention pour ce hold-up et il avait été libéré récemment, après avoir purgé trois ans de sa peine.

Le fauteuil
Gordon

En pin naturel et teint brun: \$79.95
Sa table: \$85.00

ZIP
le prêt-à-apporter
du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV 161-871-2221

Syndicat
Maquet • Place Laurier • Place Fleur de Lys
Mail St-Roch • Place Laurier • Galeries Chagnon

Grève du zèle des gardiens d'Orsainville

par François ROY

Comment ça se fait que quand M. Gilles Blanchard était directeur de la prison à Orsainville en 1978 il avait réclaté dans une étude qu'il avait faite, qu'il faudrait 90 surveillants de plus et que maintenant qu'il a un haut poste au ministère de la Justice, il prétend qu'il y a 40 hommes de trop... On voudrait bien comprendre pourquoi.

noncés par une "armoire à glace" qui n'avait pas l'air d'avoir froid aux yeux, vous donnent une petite idée de la "chaleur" des discussions qui pendant plus de trois heures ont marqué hier soir la "deuxième" assemblée générale de la journée du Syndicat des agents de la paix de la fonction publique (SAPFP) au motel Universel de Sainte-Foy.

Près d'une centaine le matin et plus de 70 surveillants hier soir ont

clairement convenu qu'à partir de ce matin ils emploieront des moyens de pression "persuasifs" afin de décider le ministère de la Justice et son ministre M. Marc-André Bédard, à rétablir les quelque 35 postes qui ont été finalement abolis le 21 novembre dernier au centre de détention de Québec (CDQ) à Orsainville.

"Nous n'utiliserons que des moyens légaux de pression et nous ne ferons que suivre les règlements à la lettre", de faire savoir le président de la section locale du SAPFP, M. Paul-André Ouellet. "Et pour commencer, comme je dois absolument me rendre à Montréal aujourd'hui il va manquer un agent pour faire mon travail au palais de justice car il est contre le règlement de conduire un prévenu à la cour sans être accompagné d'un autre surveillant menotté audit prévenu..."

Plus de surtouts

Les 240 surveillants du CDQ à Orsainville ont adopté des pro-

positions pour ralentir l'appareil judiciaire, et le fonctionnement et le service au CDQ et surtout refuser de faire du temps supplémentaire en invoquant les malaises ou la maladie.

"Il faut qu'on se tienne les coudes sans flancher et comme les gars ont décidé de marcher ensemble, ça prendra pas de temps et ça va "péter" au centre de détention. Ils sont 60 dirigeants à Orsainville, y compris le directeur M. Nelson Mathieu, qui font partie de la Fraternité des cadres intermédiaires et ils pourraient se retrouver bien seuls pour s'occuper de près de 500 détenus..." de commenter M. Jean-Claude Herton vice-président de la section Québec du SAPFP et porte-parole syndical.

"Nous sommes décidés à rester dans la légalité et à assurer une sécurité adéquate mais s'ils (les autorités du ministère de la Justice) persistent à "oublier" les 35 postes qu'ils ont abolis, nous oublierons nous aussi de faire bien des choses. Nous nous en tiendrons aux règlements, un

point c'est tout", de poursuivre Herton avec la même détermination que tous les autres surveillants présents.

Précisons que le Syndicat des agents de la paix de la fonction publique compte au total 2,700 membres regroupant les surveillants des établissements de détention, les agents de conservation de la faune, les constables spéciaux de l'Assemblée nationale, les agents des pêcheries du Québec, les inspecteurs du ministère des Transports, etc. Les surveillants des établissements de détention sont environ 1,500 et si les 240 à Orsainville luttent contre cette abolition des postes, il semblerait y en avoir pas loin de 1,000 dans la métropole qui déjà depuis une semaine se servent des mêmes moyens de pression et dans le même but.

Dissidents

Par ailleurs, environ 500 de ces agents de la paix avaient décidé l'été dernier de quitter le SAPFP pour tenter d'obtenir une accréditation

syndicale distincte soit l'Union des agents de la paix en institutions pénales (UAPIP). Non seulement ces dissidents ont-ils vu leur requête retardée au printemps par les parlementaires mais leurs dirigeants Jorge Escala et Maurice Bergeron tous deux de l'institut Parthenais de Montréal, ont été vertement rabroués hier par les gars du CDQ et par le président Maurice Corriveau du SAPFP. Celui-ci était accompagné du secrétaire-trésorier Alain Préfontaine et du directeur des griefs Remi Vinet.

Une trentaine de gardiens de la maison Gomin (pour les femmes) devaient aussi emboîter le pas aujourd'hui dans les moyens de pression.

"On fonctionne déjà en bas du minimum et ils veulent pas combler les postes vacants. Non, M. Parizeau ne se fera pas un nom sur le dos des surveillants de prison..." de conclure avec fermeté le président Ouellet.

Agression contre un journaliste: un individu est détenu

MONTREAL (PC) — Le juge André Chaloux, de la cour des sessions de la paix, a ordonné hier la détention jusqu'à son enquête pour caution de Gary Young l'agresseur présumé du journaliste Bernard Morrier, du Devoir. Cette enquête doit avoir lieu aujourd'hui.

L'individu, âgé de 30 ans, demeure à Laval et exerce le métier de pompier à Hampstead. Il a enregistré un plaidoyer de non culpabilité aux trois accusations portées.

Il devra répondre d'abord à une accusation de délit de fuite, puis d'une de dommages matériels de \$1,250 et d'une dernière de voies de fait avec lésions corporelles.

M. Morrier avait été assailli dimanche matin alors qu'il se rendait chez lui en automobile. Son agresseur, après l'avoir forcé à se ranger sur l'accotement d'une voie de service de l'autoroute des Laurentides, a frappé sa voiture à coups de barre de fer puis s'est acharné sur M. Morrier. L'a poussé par terre après lui avoir enlevé sa canne et l'a roué de coups de pied, lui infligeant ecchymoses, contusions et bleus, tout cela parce que le pare-brise de l'automobile arborait un drapeau du Québec.

M. Morrier avait relevé le numéro de plaque de la voiture de son agresseur et les policiers de Laval l'ont arrêté hier.

RABAIS

Rég. \$99.99
Spécial
69⁹⁹

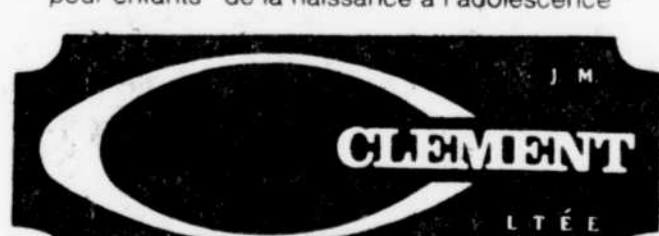


Cet habit de neige est conçu spécialement pour le ski. Il vous est offert dans trois couleurs: rouge, bleu, gris.

Il possède un capuchon double détachable. Disponible dans les **grands** 7 à 14 ans.

Fabrication canadienne dans un tissu antigliss.

Offre valide du 1er au 6 déc.
Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence"



Centre d'achats Place Ste-Foy - 653-9363



le collège mérici



UN MILIEU ÉDUCATIF DE QUALITÉ

Mérici, c'est un établissement d'enseignement collégial privé et mixte offrant des programmes qui préparent soit à l'université soit au marché du travail en éducation spécialisée.

SITUÉ DANS UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL
Pour recevoir le prospectus, écrivez ou téléphonez.

755, Ch. St-Louis, Québec, G1S 1C1
(418) 683-1591



TAPIS Métropolitain

Vente de Tapis de Noël



Tapis Métropolitain est le seul à pouvoir vous offrir ces Valeurs Exceptionnelles

Une fois de plus, Tapis Métropolitain vous présente une vente de tapis pour vous aider à économiser plus que jamais. Cette fois-ci c'est pour ragotter votre maison en vue de la saison des Fêtes. La qualité est excellente, le choix est incroyable, donc entrez nous voir dès aujourd'hui pour des meilleures valeurs sur le marché!

BALANCE DE ROULEAUX

Habituellement à des prix très très bas. La vente de Noël de Tapis Métropolitain vous les offre...

à **20%** de moins

PRÉLARTS SANS CIRAGE

33,600 v.c. en stock à partir de **\$4.44 v.c.**

Épargnez jusqu'à... **70%**

"Chez Tapis Métropolitain tout est garanti j'vous en passe un papier!"



UNE OFFRE DE NOËL TRÈS SPÉCIALE

DE TAPIS MÉTROPOLITAIN

ACHETEZ 2 verges carrées

et la 3 v.c. est GRATUITE

Plus vous achetez ... plus vous économisez

Achetez **30 v.c.** Payez seulement pour **20 v.c.**
Achetez **45 v.c.** Payez seulement pour **30 v.c.**
Achetez **60 v.c.** Payez seulement pour **40 v.c.**
Achetez **75 v.c.** Payez seulement pour **50 v.c.**

Marchandise sélectionnée seulement

BEAUCOUP D'AUTRES AUBAINES NON ANNONCÉES

- Installation gratuite
- Sous-tapis de qualité gratuit
- Les spéciaux 3 pour 1

Vous obtenez avec votre achat un certificat de garantie supportant notre

- GARANTIE DE MARCHANDISE DE PREMIÈRE QUALITÉ
- GARANTIE DE 100 JOURS DE PLUS BAS PRIX
- GARANTIE À VIE SUR L'INSTALLATION

Service d'achat à domicile GRATUIT
681-3514

TAPIS Métropolitain

QUEBEC: 215, boul. Hamel
(face à l'hôpital Christ-Roi)

Aussi à... Montréal, Calgary, Edmonton, Trois-Rivières, Kingston, Chicoutimi

681-3514



**pierre
champagne †**



Souscrivez au Timbre de Noël

Chypre, une île très connue ici

Une des îles les plus connues de la Méditerranée, sinon "LA" plus connue purement et simplement, dans la région de Québec, est l'île de Chypre.

La civilisation de Chypre remonte au 6^e millénaire avant Jésus-Christ mais les Québécois ne la connaissent que depuis 1964. C'est cette année-là, en effet, que les premiers militaires canadiens, venant de Valcartier mais coiffés du béret bleu des Nations-Unies, débarquent dans l'île pour agir comme arbitre entre les deux communautés insulaires, les Grecs et les Turcs.

Depuis lors, des milliers de militaires de la région ont séjourné une ou plusieurs fois, pendant six mois, dans cette île historique. Et depuis lors aussi, l'université Laval a entrepris des fouilles sur un site archéologique du pays auxquelles ont participé de nombreux étudiants. Ce n'est

pas parce que Richard Coeur de Lion y a séjourné durant les croisades que nous la connaissons c'est parce que des milliers de gens de la région de Québec y sont allés et qu'il ne se passe pas un an sans que les journalistes y soient invités par les Forces canadiennes. Les reportages sur l'île sont donc nombreux.

Ceci dit, si vous voulez en savoir davantage sur cette île remarquable sachez que "Les grands explorateurs" présentent, au Grand Théâtre, du 4 au 7 décembre, un reportage "chypriote" réalisé par le cinéaste-reporter Alain de la Porte, en 1976, 1977 et 1978.

Ce reportage, commenté sur scène par l'auteur, nous fera vivre avec les pêcheurs d'éponges, partager la vie mystique des monastères, découvrir les richesses historiques, etc. Une soirée à ne pas manquer.

Une Italienne y va

Des dizaines d'Italiens de Montréal s'envolent ces jours-ci pour Rome et la région sinistrée du Mezzogiorno. Pour l'instant cependant il n'y a qu'une seule Italienne de la ville de Québec qui ait décidé de profiter de l'offre conjointe Italia-CP Air de transporter gratuitement, du Canada en Italie, les parents des familles victimes d'un tremblement de terre.

Il s'agit de Mme Rosa Falcone-Bouchard, de la rue Pouliot à Sainte-Foy, qui s'envolera demain pour se rendre visiter sa famille sinistrée dans son village natal. Mme Bouchard a épousé un militaire canadien alors qu'elle travaillait en Allemagne il y a une quinzaine d'années.

Par ailleurs, l'Association Italia-Québec a déjà commencé à recevoir des chèques de généreux donateurs à la suite du S.O.S. qu'elle lançait lundi. Il est encore trop tôt cependant pour connaître l'impact de cette campagne de

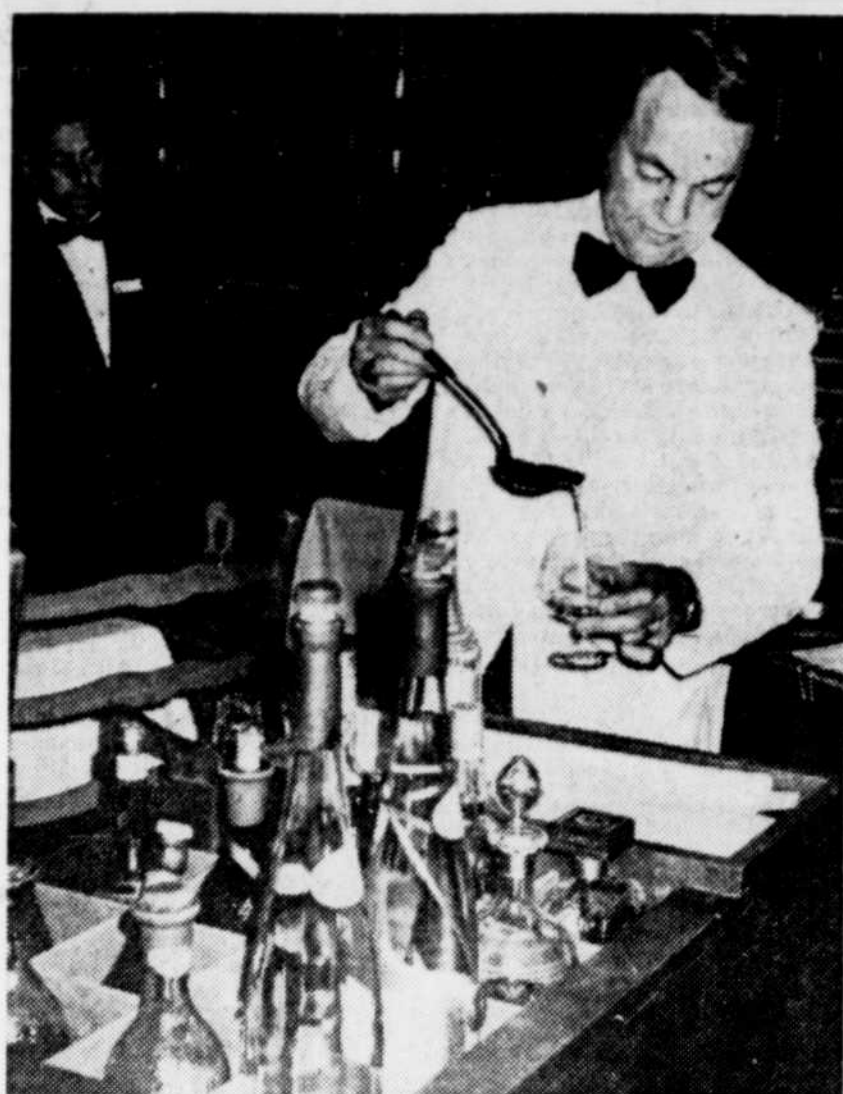
charité publique qui vient à peine de commencer dans la région. A Montréal cependant, où les Italiens sont 100 fois plus nombreux qu'à Québec plusieurs millions de dollars ont été amassés mais la campagne avait débuté à la fin de la semaine dernière.

Rappelons que les chèques doivent être faits au nom de "S.O.S. Italie-Québec" et qu'ils doivent être expédiés à "S.O.S. Italie-Québec, 3121 boul. Laurier, Sainte-Foy, G1M 3Z6".

La police vous... protège

Lisez attentivement ce qui suit... mais lisez surtout à travers les lignes.

"Durant la 25^e Semaine annuelle de la sécurité routière se tenant du 1^{er} au 7 décembre, le service de la police de la ville de... mettra tout en oeuvre pour sensibiliser les automobilistes à la conduite préventive."



Voilà la nouveauté.

Brouette de digestifs

Si jamais vous allez manger au restaurant "Le Vignoble" de l'Auberge des Gouverneurs du centre ville et que, comme moi, vous êtes un amateur de digestifs, alors attendez-vous à toute une surprise à la fin du repas. Lorsque vous en commanderez un, le maître d'hôtel, Paul Polidori, que l'on voit ici en train de préparer un

nectar dont il a le secret, vous rejoindra avec... une "brouette de digestifs". On a déjà vu des étagers mobiles pour dessert et des réchauds ambulants pour préparer votre commande à la table mais voilà maintenant qu'apparaissent les "brouettes à digestifs". Qui dit mieux?

développé. Je le sais par expérience. Je les déteste cordialement et ils me le rendent très bien merci.

Comme dirait un de mes amis qui est justement dans la police: "Surveillez-vous... on vous protège." Ne me demandez surtout pas de nommer le gars en question.

Timbres inusités

Les amateurs de curiosités philatéliques seront bien servis, ce soir à 19h30, lors de la réunion de la Société philatélique de Québec au sous-sol de l'église Saint-Charles-Garnier de Sillery.

Les intéressés y découvriront en effet:

— une enveloppe qui a fait le tour du monde en passant par plus de 20 pays,

— le timbre caricatural émis lors de la grève des postes canadiennes le 22 septembre 1978,

— une enveloppe qui a voyagé par les célèbres ballons dirigeables Zeppelin,

— un exemple inusité de la poste en conserve du Tonga,

— l'aquarelle originale et une

photographie qui ont servi à la création de deux timbres canadiens émis il y a quelques années,

— les cartes postales qui ont été émises à l'occasion du tricentenaire de Québec en 1980,

— une lettre expédiée par un prisonnier d'un camp de concentration et les indices qu'a laissés le détecteur d'encre invisible.

La Société philatélique de Québec regroupe plus de 200 membres actifs. Tous les philatélistes et autres personnes intéressées par cette exposition et à la conférence donnée par M. Marc Beaupré sont cordialement invitées. L'entrée est libre.

MON CARNET MONDAIN

L'Arnaque du bonheur

Dans le cadre de la campagne de souscription entourant la réalisation du Noël du bonheur, le propriétaire du bar L'Arnaque (95, chemin Sainte-Foy) M. Jean Vézina, plus connu par ses clients sous le nom de "Mon oncle Jean", a décidé de consacrer 50 pour 100 des recettes de son bar, ce soir, au Noël du bonheur. Pas 50 pour 100 des profits mais 50 pour 100 des recettes. Cette soirée spéciale qui sera agrémentée d'un spectacle de Claude Patry, débute à 17h. Une heureuse initiative qui, espérons-le, sera imitée par d'autres.

Loisirs-hiver à

Sainte-Foy

Les 5 et 6 décembre, le Service des loisirs de Sainte-Foy tiendra au pavillon Le Normand du 1088 route de l'Eglise à Sainte-Foy, ses inscriptions au programme loisirs-hiver 81.

Propriétaires immobiliers

La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec tient, ce soir à 19h, dans la salle de bal du Concorde, une assemblée spéciale à laquelle sont conviés tous les propriétaires de maisons appartements et d'immeubles commerciaux et industriels, membres ou non membres. Plusieurs fournisseurs seront sur les lieux et plus de 500 propriétaires d'immeubles à revenus sont attendus à ce mini-congrès.

Drugstore Livernois

C'est ce soir que le président des Immeubles de la Fabrique, M. Jules Gauvin, inaugure le premier établissement de type

"drugstore" en Amérique du Nord: le drugstore Livernois, au 1200 rue Saint-Jean. C'est quoi un drugstore? C'est un genre de mini-centre commercial. Je vous en reparlerai quand je l'aurai visité, ce fameux drugstore qui a fait tant couler d'encre lorsque l'on a lancé le projet publiquement.

Eugen Kedi

Un des plus grands photographes de la région de Québec, Eugen Kedi, inaugurera, ce soir, à 17h, au pavillon Casault de la cité universitaire, dans les locaux des Archives nationales du Québec, une exposition de ses meilleures photographies. Vous y découvrirez Québec sous un angle absolument fantastique. Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, et le maire de Québec, M. Jean Pelletier, coprésideront ce vernissage.

Cocktail-bénéfice

C'est également ce soir que se tient, à l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy, le cocktail-bénéfice du Bonhomme Carnaval présidé cette année par le populaire Marius Fortier. Plus de \$3,200 seront distribués en prix dont un lingot d'or d'une valeur de \$2,000. A \$760 l'once ça fait un tout petit lingot de deux onces et demie... mais c'est \$2,000 quand même.

Cancer du sein

Mme Andrée Christen, épémiologue, prononcera une conférence sur l'étude et le dépistage du cancer du sein, demain midi, à 13h30, au Centre-Femme, 855 av. Holland à Québec. C'est dans l'édifice du YWCA et l'entrée est toujours libre.

**DRAPERIES
MONTREAL**

**Confection
et
installation**
dans un rayon de 25 kilomètres
GRATUITES

**Sur tentures faites
sur mesure**

(Livraison pour janvier)

Service à domicile gratuit!

529-9008

Confection et installation gratuites! Vous payez seulement pour le tissu! Nous confectionnerons vos draperies selon vos spécifications, et de plus, nous les installerons pour vous, A AUCUN FRAIS SUPPLEMENTAIRE! (Tringles en surplus) Obtenez tous les détails de notre personnel qualifié à l'un de nos magasins, ou appelez pour notre SERVICE A DOMICILE GRATUIT! Vous serez surpris de constater que vous pouvez habiller vos fenêtres de superbes tentures faites sur mesure à un prix si peu élevé! Cette offre ne s'applique pas aux plafonds cathédrale ou en pente, aux valances découpées et embrassées, ni aux tissus déjà réduits. Confection extra sur tissus sans couture d'une longueur finie de 50" ou moins.

MAIL ST-ROCH
QUÉBEC — 529-6604
CENTRE D'ACHATS PLACE LAURIER
Ste-Foy — 653-4069

CENTRE D'ACHATS FLEUR DE LYS
QUÉBEC 529-0288
LES GALERIES CHAGNON
Lévis — 833-4420

VISA · MASTER CHARGE

POUR ÊTRE RAVISSANTE AU TEMPS DES FÊTES...

**LES
PERRUQUES
AMOUR
ET
ELIZABETH**

Voici deux nouvelles
perruques en fibre
modacrylique; vous les
porterez avec plaisir à
l'occasion de Noël!
Choix de couleurs.

AMOUR 55⁰⁰

ELIZABETH 50⁰⁰

En vente à nos 6
magasins dans le rayon
des chapeaux et des
perruques



AMOUR



ELIZABETH

syndicat
Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys
Mail St-Roch • Place Laurier • Galeries Chagnon

Pierre Champagne blanchi par le Conseil de presse

(PC) — Le potineur Pierre Champagne, du quotidien Le Soleil, a manqué de rigueur et induit le public en erreur en commentant dans sa chronique l'opposition du Comité des citoyens du Vieux Québec à l'octroi d'un permis d'alcool pour un établissement.

Dans une décision qu'il vient de rendre, le Conseil de presse reconnaît cependant qu'un grief ne peut être retenu contre Champagne pour la façon dont il a traité le sujet, car "la latitude rédactionnelle dont il jouit à titre de chroniqueur lui permet d'adopter un ton de polémiste pour prendre parti, exprimer des critiques, faire valoir des points de vue sur une idée, une personne ou un groupe".

Une plainte avait été portée par le Comité des citoyens du Vieux Québec contre une chronique de Champagne publiée le 22 mai dernier.

Selon les plaignants, Champagne aurait, dans le texte, "substitué son propre jugement" à celui que la Commission de contrôle des permis d'alcool s'appropriait à rendre dans l'octroi d'un permis pour un établissement sis au 71, rue d'Auteuil.

Le comité de citoyens s'interrogeait sur les motifs qui poussaient Champagne à se faire "le porte-parole d'intérêts privés et à tenter d'intimider des gens qui agissent pour le bien commun en tentant de sauvegarder leur quartier".

M. Champagne soutenait pour sa part que c'était "un secret de polichinelle" que de dévoiler l'existence d'un conflit entre le propriétaire de l'établissement du 71 rue d'Auteuil et le Comité des citoyens du Vieux Québec.

Le Conseil de presse prend bonne note que le quotidien LE SOLEIL a publié une lettre des plaignants le 30 mai dernier afin que le public prenne connaissance du point de vue du comité des citoyens.



À Place Ste-Foy la nature prend des airs de Noël

C'est à Place Ste-Foy que l'on trouve les cadeaux qui en disent long à ceux qu'on aime. Retrouvez l'esprit des fêtes dans le décor naturel de Place Ste-Foy. Nous fabriquerons pour vous de très doux souvenirs.



OUVERT



1200, RUE SAINT-JEAN

CATÉPÉRIE, CROISSANT, GASTRONOMIE
TABLERIE, SOUS-MARIN, CHEN-CHAU
SANDWICH, SANDWICH, SANDWICH
CONFITURE, TRICOT, PHOTOGRAPHIE
LUXE, SPECTACLE, TABAC, CAFE
FLEURS, PARFUMS, CASSIS, CROÛTE

UN PETIT DETOUR QUI EN VAUT LE COUT!
Spécial de la semaine
Toutes les Phoenix 80 et
81 en inventaire à des
prix vraiment imbattables!

SAUVAGEAU
St-Raymond
521, Côte Joyeuse
St-Raymond, P.Q.
Boul. Chertoux vers St-Raymond
(418) 337-2204
Québec, 692-1315

Pourquoi payer plus QUE LE PRIX G.L.?



TOUS LES MODÈLES 1980

ZENITH

12" noir et blanc
14", 20" et 26" couleur

À SACRIFIER!

• Quantité limitée • Livraison immédiate

AU PRIX COÛTANT

...SOYEZ dans L'ACTION...

OFFREZ-VOUS UN NOUVEAU TÉLÉCOULEUR 20" 1981

ZENITH

MODÈLE S1920W

PRIX G.L.

QUANTITÉ LIMITÉE



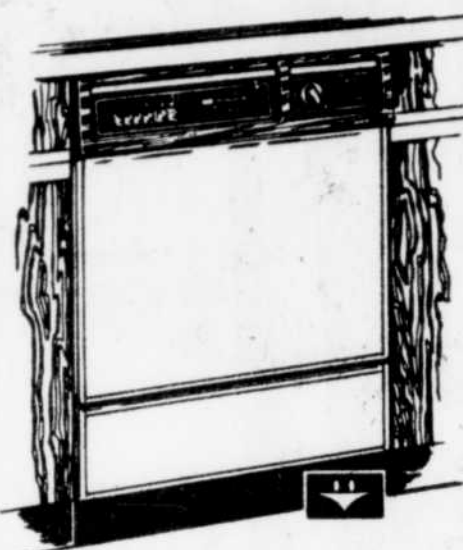
20 po.

LE LUDLOW - Modèle S1920W - Style élané, compact et décoratif. Coffret en polystyrène résistant. Fini simili-noyer américain rehaussé de garnitures en nickel doré brossé. Le panneau de commande est de couleur noyer avec garniture nickel doré. L'entaille en acrylique couleur ébène. *Tube-image de 20 po. image de 48 cm en diagonale.

LA QUALITÉ DOIT Y ÊTRE POUR QUE LE NOM SOIT APPOSÉ

3 ANS DE GARANTIE
(pièces et main d'œuvre... SANS FRAIS...!)

Hotpoint



PRIX G.L.
\$429
chacun



Modèle SU610
LAVE-VAISSELLE ENCASTRÉ 9 CYCLES

• Six boutons-poussoirs offrant un choix de neuf cycles, dont deux avec option hygiénique • Deux voyants • Lavage à paliers multiples • Broyeur d'aliments mous • Doseurs de détergent et de produit mouillant • Panier à couillerie • Jeu de panneaux réversibles permettant de choisir la couleur (amande, jaune moisson, avocat frais ou blanc neige) • Panneau en acrylique noir en option.

Modèle SC512
LAVE-VAISSELLE - 9 CYCLES

• Cinq boutons-poussoirs • Neuf cycles dont deux avec option hygiénique • Régulier • Régulier (sans chaleur) • Casserole avec option hygiénique • Casserole (sans chaleur) • Ringage d'attente • Action de lavage à paliers multiples • Broyeur d'aliments mous • Doseur de produit mouillant • Modèle adaptable doté d'une planche à découper en cerisier • Couleurs: amande, blanc • Modèle encastrable muni de panneaux réversibles (quatre couleurs).

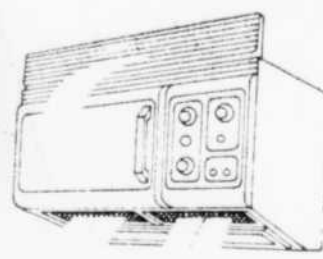
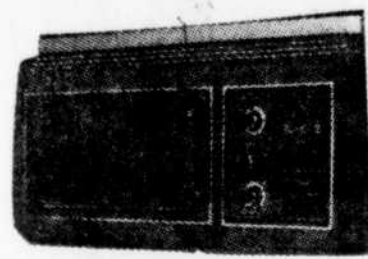
Service de vaisselle de 20 pièces en porcelaine anglaise



Offre-boni

offert avec certains modèles de lave-vaisselle, cuisinières à four autonettoyant et fours à micro-ondes

Hotpoint



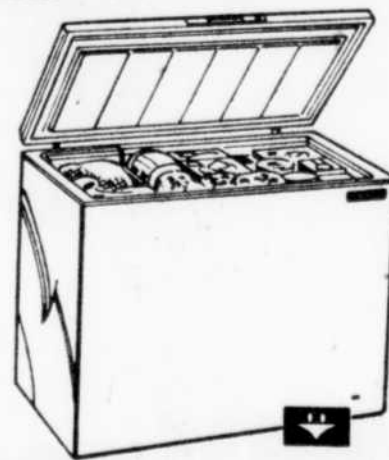
Hotpoint

FOUR MICRO-ONDES "CENTRE DE SAVEUR"

• Ventilateur à 2 vitesses • Système de ventilation externe • Système de ventilation interne.

PRIX G.L.

Hotpoint



Modèle FH12DW

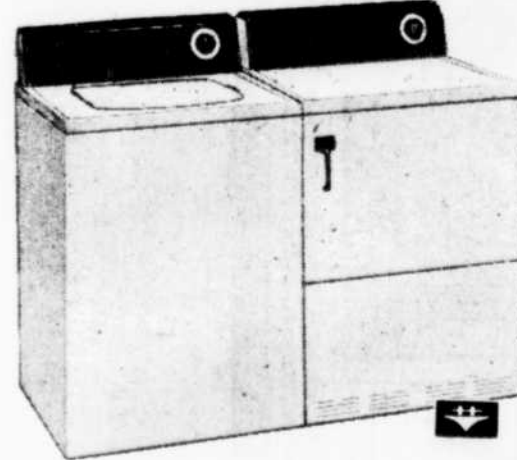
CONGELATEUR

• 12,3 pi. cu (348 litres) • Serrure de sécurité • Réglage de la température • Panier pour le rangement • Couvercle "flex-lid" autoréglable • Voyant pour alimentation électrique • Blanc neige • Couleur amande en sus.

PRIX G.L.

\$299⁹⁵

Hotpoint



LA-310

LAVEUSE

• 2 programmes: régulier, apprêt permanent et lavage additionnel • Blanc neige.

• Raccordement • Mise au niveau • Démontage gratuit • Services inclus

DE-310

SECHEUSE

• Programme régulier minute • Température pré-régulée • Bouton de mise en marche de sûreté • Filtre à charpie amovible • 4 modes de ventilation • Blanc neige.

PRIX G.L.

\$599

l'ensemble

Membre de la Corporation des marchands de meubles du Québec

Futurs couples, venez choisir votre ameublement!



GASTON

Levesque

CHARGEX
VISA

Master Charge

100, rue Chabot - 250, Rousseau - 101, Beaucage, Ville Vanier - 683-3471